Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Ordre du jour

1. Ouverture, ordre du jour, communications
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 7 et 8 novembre 2016 – Approbation
3. Élections
   - 3.1 Élection d'un membre du Conseil de la FEPS pour le reste du mandat 2015 – 2018
   - 3.2 Élection d'une personne à la vice-présidence de l'Assemblée des délégués pour le reste du mandat 2017 – 2018
   - 3.3.1 Élection d'un membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018
   - 3.3.2 Élection de la présidence de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018
   - 3.4 Élection d'un membre de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2015 - 2018
4. Message du Président du Conseil
5. Informations du Conseil
6. Nouvelles interventions
   - 6.1 Postulat de Michel Müller et cosignataires concernant « Healing of Memories »
7. 500 ans de la Réforme : projets de la FEPS : rapport du Conseil – Prise de connaissance
8. Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse : rapport complémentaire 2017 – Prise de connaissance
9. Solidarité protestante suisse SPS : création d'une Conférence de la FEPS – Décision
10. Rapport d'activité 2016 – Approbation
11. Comptes 2016 – Approbation
12. Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2018 – Décision
13. Organisations missionnaires : contribution de base 2018 – Décision
14. Élection des membres des Conseils de fondation
    - 14.1 fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS
      Élection d'un membre du Conseil de fondation de fondia pour le reste de la mandature 2015 – 2018
    - 14.2 Fondation Pain pour le prochain PPP
      Élection d'un membre du Conseil de fondation pour le reste du mandat 2016 – 2019
15. Fondation Entraide Protestante Suisse EPER
    - 15.1 Rapport annuel 2016 – Prise de connaissance
    - 15.2 Comptes 2016 – Prise de connaissance
    - 15.3 Sommes cibles 2018 – Décision
16. Fondation Pain pour le prochain PPP
    - 16.1 Rapport annuel 2016 – Prise de connaissance
    - 16.2 Comptes 2016 – Prise de connaissance
17. fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS
    Rapport d'activité et comptes 2016 – Approbation
18. Heure des questions (art. 57 – 58 Règlement de l'AD)
19. Assemblées des délégués 2018 : lieux et dates – Décision

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 7 et 8 novembre 2016

Proposition

L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 7 et 8 novembre 2016.

Berne, le 19 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Bureau de l'Assemblée des délégués
La Présidente Claudia Haslebacher
La Directrice du Secrétariat Hella Hoppe

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Élection d'un membre du Conseil de la FEPS pour le reste du mandat 2015 – 2018

Berne, le 27 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

La Commission de nomination
La Présidente
Pia Grossholz-Fahrni

Selon l'art. 11c de la Constitution de la FEPS :

L'Assemblée des délégués exerce les attributions suivantes :

c) *elle élit … six à douze autres membres du Conseil pour une période de quatre ans, commençant le 1er janvier suivant. L'Assemblée des délégués fixe le nombre des membres du Conseil une année au moins avant le début d'une nouvelle législature ;*

   Dans le choix des membres du Conseil, elle tient équitablement compte des différentes régions géographiques et linguistiques du pays. Deux membres du Conseil au plus peuvent appartenir à la même Église. Les membres du Conseil ne peuvent pas être en même temps délégués à l'Assemblée des délégués ; ils sont rééligibles. Un membre qui atteint l'âge de 70 ans doit quitter le Conseil à la fin de l'année civile au cours de laquelle il accomplit son 70e anniversaire ;

Actuellement, les personnes suivantes font partie du Conseil :

Présidence	Gottfried Locher, pasteur Ph.D. M.B.A., Dr théol. h.c.	BEJUSO
Membres	Sabine Brändlin, pasteure	BL
	Daniel de Roche, pasteur	BEJUSO
	Esther Gaillard	VD
	Ulrich Knoepfel, pasteur, Dr iur.	GL
	Daniel Reuter	ZH
	Peter Schmid, Dr théol. h.c.	BL

Ã la suite de la démission de Peter Schmid pour la fin de cette année, la Commission de nomination a reçu les candidatures suivantes au Conseil de la FEPS pour le reste du mandat 2015 – 2018 :

Membre	Pierre-Philippe Blaser, pasteur	FR
Membre	Ruth Pfister-Murbach	TG
Membre	Martin Schmidt, pasteur	SG

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués des 7 et 8 novembre 2016 à Berne

Élection d'une personne à la vice-présidence de l'Assemblée des délégués pour le reste du mandat 2017 – 2018

Proposition

L'Assemblée des délégués élit Michel Müller à la vice-présidence de l'Assemblée des délégués pour le reste du mandat 2017 – 2018.

Berne, le 18 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

La Commission de nomination
La Présidente
Pia Grossholz-Fahrni

L'art. 7.1 du Règlement de l'Assemblée des délégués stipule :

Composition, durée du mandat …

[1] Le Bureau est constitué du président ou de la présidente et de deux personnes chargées d'assumer la vice-présidence, nommé(e)s par l'Assemblée des délégués en son sein pour deux ans. Le président ou la présidente ne peut être réélu(e) au terme de son mandat de deux ans.

À la dernière Assemblée des délégués, une personne seulement a été élue à la vice-présidence. La Commission de nomination propose maintenant à l'Assemblée des délégués d'élire la personne suivante à la vice-présidence de l'Assemblée des délégués pour le reste du mandat 2017 – 2018 :

Michel Müller, pasteur ZH

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Élection d'un membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018

Proposition

L'Assemblée des délégués élit Andrea Trümpy comme membre de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018.

Berne, le 4 mai 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le bureau de l'Assemblée des délégués
La présidente Claudia Haslebacher
La directrice du Secrétariat Hella Hoppe

L’article 15 du Règlement de l’Assemblée des délégués stipule :

Composition, nomination et durée du mandat

[1] La Commission de nomination se compose de trois membres, appartenant à trois Eglises membres différentes.

[2] Les membres sont élus, sur proposition du Bureau, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d’un mandat. Une réélection est possible à une reprise. Le mandat des membres qui ont été élus pour le reste d’un mandat prend fin après la deuxième réélection, au terme de huit ans de mandat.

[3] Le président ou la présidente de la Commission de nomination est nommé(e) au sein de celle-ci par l’Assemblée des délégués. Son mandat ne peut dépasser quatre ans.

La Commission de nomination se compose actuellement de :

Présidence	Pia Grossholz-Fahrni	BEJUSO
Membres	Koni Bruderer, pasteur	ARAI
	Gilles Cavin, pasteur	VS

Avec le retrait de Pia Grossholz-Fahrni comme présidente de la Commission de nomination à l’AD d’été, le Bureau propose à l’Assemblée des délégués d’élire pour le reste du mandat 2015 – 2018 comme membre de la Commission de nomination :

Membre	Andrea Trümpy	GL

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Élection de la présidence de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018

Proposition

L'Assemblée des délégués élit Koni Bruderer comme président de la Commission de nomination pour le reste du mandat 2015 – 2018.

Berne, le 3 mai 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le bureau de l'Assemblée des délégués
La présidente Claudia Haslebacher
La directrice du Secrétariat Hella Hoppe

L’article 15 du Règlement de l’Assemblée des délégués stipule :

Composition, nomination et durée du mandat

[1] La Commission de nomination se compose de trois membres, appartenant à trois Eglises membres différentes.

[2] Les membres sont élus, sur proposition du Bureau, pour une durée de quatre ans ou pour le reste d’un mandat. Une réélection est possible à une reprise. Le mandat des membres qui ont été élus pour le reste d’un mandat prend fin après la deuxième réélection, au terme de huit ans de mandat.

[3] Le président ou la présidente de la Commission de nomination est nommé(e) au sein de celle-ci par l’Assemblée des délégués. Son mandat ne peut dépasser quatre ans.

Avec le retrait de Pia Grossholz-Fahrni comme présidente de la Commission de nomination à l’AD d’été, le Bureau propose à l’Assemblée des délégués d’élire pour le reste du mandat 2015 – 2018 comme président de la Commission de nomination :

Présidence	Koni Bruderer, pasteur	ARAI

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Postulat de Michel Müller et cosignataires concernant « Healing of Memories »

Proposition

Le Conseil de la FEPS est invité à examiner si et de quelle manière un processus œcuménique de « Healing of Memories » pourrait être initié et réalisé en tant qu'approfondissement des festivités nationales de la Réforme.

Zurich, le 11 avril 2017

Auteur du postulat : Michel Müller
Cosignataires : Thomas Grossenbacher, Lukas Maurer et Theddy Probst

Exposé

Le 1er avril 2017, à Zoug, les Églises catholique romaine et protestante de Suisse célébraient une commémoration dans le cadre des jubilés « 600 ans de Nicolas de Flue » et « 500 ans de la Réforme ». Dans ce cadre, la demande de pardon réciproque, par le vice-président, l'évêque Felix Gmür au nom de la Conférence des évêques suisses, et par le président, le pasteur Gottfried Locher au nom du Conseil des Églises protestantes de Suisse, fut un moment émouvant. Le culte festif du 18 juin 2017 de la FEPS réunira lui aussi toutes les Églises membres à Berne dans une communion œcuménique.

Il serait souhaitable que ces manifestations œcuméniques ne représentent pas un aboutissement, mais bien plutôt une ouverture rapprochant les Églises de Suisse et ce d'autant plus que les dates des jubilés de la Réforme des Églises suisses ne suivront que dans les années 2019–2036. Les quelque quinze ans à venir pourraient donc permettre d'entamer un processus de « Healing of Memories »* en collaboration avec les catholiques et d'autres Églises. Selon la conviction des postulants, les expériences acquises lors des processus de réconciliation avec les Églises baptistes pourraient montrer le chemin ; le sens de la déclaration commune de l'Alliance luthérienne mondiale et du pape François du 31 octobre 2016 à Lund nous semble programmatique : « Tout en ressentant une profonde reconnaissance pour les dons spirituels et théologiques reçus de la Réforme, nous confessons aussi que les luthériens et les catholiques ont blessé l'unité visible de l'Église et nous le déplorons devant le Christ. »

La reconnaissance pour le discernement récent, mais aussi la confession des préchés et les regrets au regard des différences d'interprétation de l'histoire commune et des blessures réciproques constitueront des éléments de ce processus. Ce dernier devrait être mené, autant que possible, aux trois niveaux de l'être-Église : national, cantonal et diocésain, et paroissial, et ce des deux côtés : protestant et catholique.

*La notion vient de l'« Institute for Healing of Memories », fondé en 1998 en Afrique du Sud ; elle désigne à l'origine le travail sur les expériences de l'apartheid dans le but d'une réconciliation. Elle fut reprise en 2006 par la CEPE, de même qu'en Allemagne par l'EKD et la Conférence des évêques, lors de la célébration œcuménique du 11 mars 2017 à Hildesheim.
https://www.luther2017.de/de/2017/hoehepunkte/gottesdienst-healing-of-memories/

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

7-11

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Rapport de la Commission d'examen de la gestion

Berne, le 10 mai 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

La Commission d'examen de la gestion
Le Président
Daniel Hehl

Introduction

La Commission d'examen de la gestion (CEG) de l'Assemblée des délégués de la FEPS est composée de Daniel Hehl (AG ; président), Jean-Michel Sordet (VD ; vice-président), Thomas Grossenbacher (ZH), Johannes Roth (ZG) et Iwan Schulthess (BEJUSO).

La commission s'est réunie à deux reprises avant l'AD d'été, le 24 avril 2017 puis le 8 mai 2017. Tous les documents écrits étaient disponibles en allemand et en français pour ces deux séances de la CEG.

Une délégation du Conseil de la FEPS était invitée à la deuxième séance de la CEG. Le Conseil était représenté par son président, Gottfried Locher, et l'une de ses membres, Esther Gaillard, et le Secrétariat par Hella Hoppe et Anke Grosse Frintrop. Les membres du Conseil et du Secrétariat ont fourni des explications sur les objets à l'ordre du jour de l'AD d'été et répondu aux questions de la CEG.

Dans le présent rapport, la CEG ne revient que sur les points essentiels des objets concernés de l'ordre du jour.

Remarques sur certains points de l'ordre du jour

Point 7 – 500 ans de la Réforme – projets de la FEPS : rapport du Conseil – prise de connaissance

À mi-chemin, le Conseil présente à l'AD un rapport sur le projet global « 500 ans de la Réforme », pour prise de connaissance. Ce rapport récapitule les progrès et l'état actuel des projets en cours et il salue les projets déjà réalisés et arrivés à terme, comme la journée de célébration œcuménique « Ensemble vers le milieu » qui s'est tenue le 1er avril 2017 à Zoug. Le projet « Nos thèses pour l'Évangile » a été réorienté : au lieu de l'affichage des thèses qui était prévu le 31 octobre 2017, une petite collection de douze tweets concernant la foi sera diffusée à partir de fin septembre 2017. Le Festival de la jeunesse protestante 2017 compte déjà 2 600 inscriptions, un chiffre qui devrait encore grimper fortement. D'une part, le rapport montre clairement que le Jubilé de la Réforme est en bonne voie et d'autre part il rend bien visible le grand travail accompli dans chacun des projets.

La CEG s'est informée en particulier de la situation financière des différents projets. Elle a ainsi appris que le reporting mensuel des dépenses introduit en 2016, continuait à être scrupuleusement pratiqué pour les 13 projets. Cet outil a confirmé sa pertinence et son efficacité pour contenir les dépenses dans les limites du budget. De cette manière, aucun dépassement important du budget n'est attendu dans les projets planifiés. Les projets supplémentaires adoptés après coup, comme le spectacle son et lumière sur le Palais fédéral, « Rendez-vous Bundesplatz », devront être financés par des moyens supplémentaires.

Proposition

La CEG propose à l'AD de prendre connaissance du rapport du Conseil « 500 ans de la Réforme : projets de la Fédération des Églises protestantes de Suisse ».

Point 8 – Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse : rapport complémentaire – prise de connaissance

Le Conseil nous propose aujourd'hui pour la troisième fois le thème « Mutualisation de la communication de l'Église ». La concrétisation souhaitée par les délégués à l'automne dernier est perceptible.

La mise en œuvre et les mesures sont décrites et les exemples esquissés. Il est question de définition des thématiques communes, de champs et de canaux de communication nouveaux, qui restent à créer.

La CEG n'a pas compris l'intérêt mis en avant qu'il y aurait à introduire « un périodique national pour les collaboratrices et collaborateurs » (mentionné dans l'introduction relative au point 4.2).

Le Conseil a compris notre incompréhension et en a découvert l'origine, soit un malentendu causé par une notion inexacte. Il s'agit ici de communication avec les membres des Églises. Qui plus est, pas nécessairement en presse écrite. C'est donc « membres » et non « collaboratrices et collaborateurs » qui devrait figurer là. Du coup, ce point ne soulève vraiment aucune opposition, et une grande majorité d'entre nous considère qu'une coordination encore plus étroite entre les régions linguistiques est tout à fait souhaitable.

Aspect important dans l'ensemble du rapport : on y ressent bien l'effet du bon esprit qui, à travers les festivités du Jubilé, touche et anime la FEPS. C'est une bonne chose.

L'audace est perceptible, mais aussi la prudence et le respect face à ce vaste domaine. Et au travail de même ampleur. Déjà simplement parce que l'exemple de notre thème « mutualisation de la communication » ouvre une voie pragmatique. C'est aussi, en même temps, la voie qui conduit à la nouvelle constitution.

Durant son entretien avec les représentants du Conseil et la directrice du Secrétariat lors de sa séance du 8 mai, la CEG a cherché à en savoir davantage, dans un esprit critique. Elle a alors constaté qu'il est clair dans les esprits que le Conseil a l'intention de privilégier une approche pionnière pragmatique, mais que cette voie reste difficile et incertaine par manque de bases légales. Cela transparaît à travers plusieurs formulations parlantes relevées dans ce chapitre du rapport. Certains points sont timidement abordés, et de larges pans laissés en suspens. Au final, on perçoit l'audace du Conseil et son envie de marquer des avancées vers l'objectif d'une communication concise et d'assumer une responsabilité directrice dans la communication.

Cela ne rejoint-il pas le sens des vers composés par le pasteur Kurt Marti, récemment disparu :

wo chiemte mer hi	(Où irions-nous
wenn alli seite	si chacun disait
wo chiemte mr hi	Où irions-nous,
und niemer giengti	et si personne
für einisch z'luege	n'allait voir
wohi dass me chiem	où nous irions
we me gieng	si nous y allions ?)

Dans ce sens, nous sommes, nous, la CEG, reconnaissants pour l'avancée pragmatique et les lignes tracées.

La discussion a permis d'établir que tous les niveaux de communication ne sont pas tous aussi sensibles. Personne ne reprochera probablement à la FEPS de réagir à un événement d'importance nationale pour exprimer qu'il nous touche. Il en va un peu autrement des prises de position et des avis sur des thèmes d'actualité, et les termes « définition des thématiques » ou « choix des thèmes » résonnent sans doute encore différemment à certaines oreilles.

En discutant, nous avons acquis la conviction que le Conseil en est bien conscient et qu'il ne s'agit pas là d'un centrage du pouvoir.

La nécessité de mutualiser la communication comme d'affiner la répartition correcte entre les différents canaux médiatiques est parfaitement claire pour la CEG. Cela requiert toutefois une coordination minutieuse.

Réussir à être Église aux trois niveaux – paroisses, Églises membres, FEPS – sera possible si, en dépit de toute la diversité, une même chose est voulue partout, à savoir l'unité dans la diversité.

Pour y parvenir, de nombreux accords sont nécessaires, notamment sur les thèmes que l'Église décide de traiter spontanément. Autrement dit, il faudrait, en sus des conférences réunissant les présidences d'Église qui sont déjà institutionnalisées, un accès complémentaire aux exécutifs des Églises membres.

Concrètement, il pourrait aussi en résulter un système bicaméral régissant la politique ecclésiale fédérale, selon le président du Conseil s'exprimant auprès de la CEG.

Dans une structure de cette complexité, la communication prend du temps et de l'énergie. Dans un esprit critique, la CEG a posé la question des ressources, pour s'entendre répondre, avec tout le respect dû, que ce problème était pris en considération et que le Conseil de la FEPS voyait là une voie praticable.

Quoi qu'il en soit, il faut aussi que l'AD lui accorde sa légitimation.

La CEG voit d'un bon œil l'ouverture de la FEPS aux nouveaux médias tels que Facebook ou Twitter – parmi lesquels aussi un choix est nécessaire car tout faire n'est pas possible. Durant la discussion, nous avons prié nos interlocuteurs de recueillir ici aussi les expériences faites dans les Églises membres qui sont déjà actives à travers des blogs ou d'autres projets de communication innovants. Nous exprimons ici nos remerciements au Conseil pour son ambition exprimée de jouer un rôle de leader et souhaitons que ce progrès fasse l'objet d'un débat oral.

Proposition

La CEG propose à l'AD de prendre connaissance du rapport complémentaire sur la « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse ».

Point 9 – Solidarité protestante suisse SPS : création d'une Conférence de la Fédération des Églises protestantes de Suisse – Décision

Dans un premier temps, la CEG a été surprise de la transformation de l'association faîtière de la Solidarité Protestante (SP), bien connue mais autonome, en une conférence interne de la FEPS (SPS). Les questions que la CEG a posées au Conseil de la FEPS permettent de se faire une image plus précise de la démarche.

Ce n'est pas la FEPS qui a sollicité la SP, mais le comité de cette association qui a souhaité un rapprochement. Dans les discussions, le Conseil a reconnu l'importance de l'association actuelle : les collectes de la Réformation récoltent de 300 KCHF à 476 KCHF annuellement ; la collecte des catéchumènes entre 112 KCHF (2010) et 79 KCHF (2016, donc plutôt en diminution ces dernières années). Les coups de cœur restent une partie modeste des actions de la SP. Le fonds qui serait transféré se monte actuellement à 385 KCHF. Jusque-là, la SP n'a pas cherché à thésauriser, mais à employer régulièrement les fonds mis à disposition par les collectes. Cela doit continuer.

La CEG salue positivement la volonté d'un rapprochement structurel. Elle imagine qu'à l'avenir, le rapprochement pourrait être plus fort encore, dans la mesure où la solidarité entre Églises protestantes s'inscrit précisément dans une institution telle que la FEPS.

La CEG a appris que l'assemblée actuelle de la SP a validé la volonté de rapprochement initiée par son comité.

La CEG constate néanmoins l'absence d'une réflexion sur les buts mêmes de l'actuelle SP et de leur évolution dans la future conférence. La discussion a surtout concerné l'organisation et la structure.

De fait, la structure proposée est très proche de l'actuelle : une assemblée de la conférence continue de réunir les délégués des associations, commissions ou Églises déjà membres ; un conseil de la conférence remplace le comité actuel ; la répartition des rôles (propositions, adoptions des projets et des montants à affecter aux projets choisis) reste la même. Par contre, une partie du travail administratif est déplacée du comité actuel vers le Secrétariat de la FEPS. Il est à prévoir que ce travail ne sera pas énorme mais occupera tout de même quelques ressources de la FEPS.

L'un des rôles actuels de la conférence et du comité n'est pas abordé dans le rapport soumis à l'AD. Il faut savoir que les membres de l'association faîtière distribuent plus d'aides que l'association faîtière elle-même. Or actuellement, la SP permet de réguler certaines demandes qui sont adressées à plusieurs membres simultanément, sans que ceux-ci ne le sachent. Les membres annoncent au comité les projets qu'ils envisagent de soutenir, et le comité répercute l'information à tous. Cela permet d'éviter d'accorder plusieurs soutiens simultanés à la même demande. La conférence doit continuer à jouer ce rôle. Dans le cas contraire, il se pourrait qu'une conférence soit une structure un peu surdimensionnée pour aider simplement à décider de l'affectation de deux collectes par année.

Règlement et directive

Plus loin, le rapport présente un Règlement (*Règlement*, pages 4-6) de la conférence. D'après le Conseil, ce règlement doit être adopté par l'AD, comme indiqué : *« L'Assemblée des délégués crée sur la base de l'art. 11 let. i des statuts (Constitution) le Règlement suivant ».*

Ce rapport semble ignorer l'existence du **Règlement des Conférences de la FEPS**, art. 8 qui dit ceci :

> [1] *La Conférence s'organise elle-même.*

Si l'on prend au sérieux cette indication, la Conférence de Solidarité protestante décidera elle-même de son organisation interne et de son mode de travail. Ni l'Assemblée des délégués, ni le Conseil de la FEPS ne sont compétents pour intervenir.

Par ailleurs, ce même article 8 dit en son second alinéa :

> [2] *La Conférence peut, sous réserve de l'accord du Conseil de la FEPS, décider d'une ordonnance règlementant l'organisation interne et le manière de travailler de la conférence, et définissant des tâches particulières.*

Il est donc question ici d'une ordonnance (en allemand *Verordnung*) et non d'un règlement (*Reglement*) ni d'une directive (*Weisung*).

Par conséquent, il n'est pas possible de se référer à la *Constitution, art. 11i* pour doter la Conférence de textes statutaires. Le texte du règlement et le texte de la directive figurant dans le rapport du Conseil doivent être considérés comme des projets, présentés à titre d'information à l'AD, simplement pour aider à comprendre comment pourrait fonctionner la Conférence.

Conclusion

Malgré les défauts du rapport présenté à l'AD, la CEG reconnaît que le mouvement de rapprochement de l'Association faîtière de la Solidarité protestante vers la FEPS est cohérent avec la volonté générale de la FEPS de rassembler sous un même toit des structures protestantes suisses diverses ou dispersées. À l'avenir, ce mouvement pourrait trouver un prolongement, qui n'est pas esquissé ici, en confiant les compétences de l'assemblée de la Conférence directement à l'AD. On réduirait ainsi le nombre de structures institutionnelles dont le protestantisme est si gourmand !

Proposition

La CEG recommande à l'AD d'adopter uniquement les deux propositions présentées en tête du document (page 1).

Point 10 – Rapport d'activité 2016 – Approbation

Complet et informatif, le rapport d'activité du Conseil de la FEPS présenté à l'Assemblée des délégués mérite d'être lu. Il donne à voir en toute transparence ce qui était, ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Il traite des objectifs poursuivis, des difficultés rencontrées et de l'état de la mise en œuvre. Sa forme actuelle résulte d'un processus qui a duré quelques années pour arriver maintenant à une conclusion très satisfaisante. Le rapport d'activité est un concentré d'informations, placées en contexte, sur l'activité du Conseil et de la FEPS au cours de l'année écoulée.

Son volume (58 pages) montre l'ampleur et la diversité des activités menées par la FEPS, exposées dans les trois langues officielles.

La CEG a appris du Conseil que le rapport sous cette forme représente une lourde charge d'environ 26 journées de travail et qu'il est destiné exclusivement aux membres de l'Assemblée des délégués.

Quels sont l'ampleur et le degré de détail des informations que souhaitent obtenir les membres de l'assemblée des délégués et dans quelle mesure utilisent-ils réellement le rapport d'activité comme source d'information ?

Les réponses à ces questions aident à utiliser de manière ciblée le temps et les ressources investis. La CEG et le Conseil sont d'avis que le volume atteint est un maximum et qu'il pourrait avantageusement tendre à s'alléger.

Proposition

La CEG propose à l'AD d'approuver le rapport d'activité 2016.

Point 11 – Comptes 2016 – Approbation

Comme les années présentes, les comptes annuels de 2016 ont été établis selon les normes comptables Swiss GAAP RPC 21. Le compte d'exploitation fait la distinction entre les charges de projet et les charges structurelles. Chaque projet de la FEPS est attribué à un objectif de législature. Les charges sont présentées pour chaque objectif. La CEG constate que les différences majeures entre les comptes et le budget sont expliquées.

Les comptes annuels 2016 présentent à la clôture un excédent de recettes de CHF 7 327 ; le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 9 898.

Le 11 avril 2017, la CEG a participé à la discussion de clôture avec Thomas Stutz, réviseur responsable de l'organe de révision BDO SA, et le Secrétariat de la FEPS représenté par Hella Hoppe, Anke Grosse Frintrop et Cécile Uhlmann. Il s'agissait de la deuxième révision des comptes de la FEPS menée par la société BDO SA en tant qu'organe de révision. Les réviseurs ont commencé la révision par un entretien préalable en janvier 2017 et ont ensuite effectué la révision complète en avril 2017 dans le cadre d'une révision finale concentrée. Les comptes annuels de la FEPS donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21. La CEG a reçu la déclaration de la société BDO SA relative à la révision de clôture des comptes annuels 2016.

Questions et remarques sur des points de détail

Les Églises membres dont le territoire ecclésial compte un centre fédéral pour requérants d'asile peuvent demander à la FEPS un soutien financier pour leurs prestations d'aumônerie. Le Conseil a réparti comme suit les fonds de la compensation solidaire des charges pour 2016 :

Argovie :	Evang.-ref. Landeskirche des Kantons Aargau		21'399.00
Appenzell :	Evang.-ref. Landeskirche beider Appenzell		12'056.00
Berne :	Églises réformées Berne-Jura-Soleure		21'766.00
Bâle-Campagne :	Reformierte Kirche Baselland		9'628.00
Bâle-Ville :	Evang.-ref. Kirche Basel-Stadt		48'825.00
Neuchâtel :	Église réformée évang. du canton de Neuchâtel		37'739.00
Obwald :	Verband Evang.-ref. Kirchgemeinden des Kantons Obwalden		27'030.00
Genève :	Église protestante de Genève		4'355.00
Saint-Gall :	Evang.-ref. Kirche St.Gallen		27'504.00
Thurgovie :	Evang. Zentralfonds des Kantons Thurgau		37'454.00
Tessin :	Chiesa Evangelica Riformata nel Ticino:	Chiasso	8'398.00
		Losone	12'188.00
		Chiasso + Losone	20'000.00
Vaud :	Église évangélique réformée du canton de Vaud :	Vallorbe	38'333.00
		Les Rochats	18'963.00
Zurich :	Evang.-ref. Landeskirche des Kantons Zürich:	Aéroport	2'277.00
		Altstetten	33'769.00
		TOTAL	**381'684.00**

L'aumônerie pour requérants d'asile est organisée et prise en charge par les Églises membres. Les autorités fédérales prévoient de continuer à augmenter nettement leurs capacités d'hébergement pour requérants d'asile dans les années à venir, dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile. C'est pourquoi il faut s'attendre à voir aussi s'ouvrir de nouveaux centres fédéraux dans les prochaines années.

Lors de l'AD d'automne 2015, nous avons décidé de soutenir l'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux par un montant de CHF 350 000 pour l'année 2016. Au total, CHF 381 684 ont été versés aux Églises membres. L'Église réformée du canton de Zoug a de nouveau renoncé à un soutien financier. Un montant de CHF 31 6840 a été puisé dans le fonds pour l'aumônerie dans les centres d'enregistrement et versé aux centres d'accueil. Ce fonds est désormais épuisé.

Charges de projets

Sur l'ensemble des charges de projets, 22 % relèvent des projets du jubilé de la Réforme. Les charges de ces projets ont dépassé le budget de CHF 580 000. Il était apparu au début de 2016 que le budget alloué au jubilé de la Réforme ne pourrait pas être respecté. Les budgets des autres projets avaient donc été passés au crible en vue d'économies potentielles et quelques projets avaient été reportés à 2018. C'est grâce à cela que des comptes annuels équilibrés ont pu être présentés en dépit des charges plus élevées entraînées par le Jubilé de la Réforme. En conséquence, les projets suivants seraient à traiter en priorité en 2018 : Agenda pastoral, site Internet, Église + économie.

Frais de personnel

À l'heure actuelle, la capacité des collaborateurs et collaboratrices est pleinement utilisée du fait des grandes exigences supplémentaires liées au Jubilé de la Réforme. Deux mesures seront importantes à l'issue du Jubilé : suppression des postes à durée limitée et maintien de l'organisation par projet, qui a fait ses preuves, afin d'avoir à nouveau plus de marge en matière de coûts.

Bilan, actif circulant, correction de valeur sur créances

À propos des contributions des Églises membres, l'une des bases importantes de la nouvelle clé de répartition, approuvée à l'unanimité à l'AD d'été 2016, a été pour plusieurs Églises (notamment celles qui étaient prêtes à voir augmenter leur participation), la promesse que l'Église protestante de Genève (EPG) règlerait l'intégralité des contributions dues pour les années écoulées. Cela n'a toujours pas été fait. Les CHF 47 580 de cotisations dues seront fournies pour moitié par l'EPG et pour moitié par la fondation Dünki d'ici au 30 septembre 2017.

Annexe aux comptes annuels

4.5 Réserve de cotisations d'employeur

En 2012, la FEPS a versé à la caisse de pension de la Paroisse générale de Berne une réserve de cotisations d'employeur d'un montant de CHF 377 000. Cette réserve n'a pas été entièrement absorbée lors du passage à la caisse de pension de la Fondation Abendrot, au 1er janvier 2013. C'est pourquoi la Fondation Abendrot gère pour la FEPS un compte « réserve de cotisations d'employeur », compte pourvu de CHF 235 000. Ce montant inclut l'intérêt annuel de 0,5 %.

5 Rémunération des organes dirigeants

Le total des frais de personnel pour les membres du Conseil, y compris son président, s'élèvent à CHF 520 000.

Proposition

La CEG propose à l'AD 1° d'approuver les comptes 2016 et 2° de porter l'excédent de recettes de CHF 7 327 au compte de la fortune.

La Commission d'examen de la gestion

Daniel Hehl
Jean-Michel Sordet
Thomas Grossenbacher
Johannes Roth
Iwan Schulthess

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

500 ans de la Réforme : Projets de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse : Rapport du Conseil

Proposition

L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport du Conseil sur « 500 ans de la Réforme : projets de la FEPS ».

Berne, le 5 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le président — Gottfried Locher
La directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

Table des matières

1 Le projet global « 500 ans de la Réforme » 3
1.1 La mi-temps de « 500 ans de la Réforme » 3
1.2 La communication : bilan intermédiaire 3
1.3 Le comité de patronage 3

2 Le comité du jubilé de la Réforme 3

3 Les progrès des 13 projets de la FEPS 4
3.1 Projet 1 : Une communication efficace du jubilé 4
3.2 Projet 2 : Nos thèses pour l'Évangile 4
3.3 Projet 3 : Débat sur les thèses et culte d'ouverture de l'AD d'automne 2016 4
3.4 Projet 4 : Une célébration œcuménique 5
3.5 Projet 5 : Manifestation nationale « La Suisse 500 ans après la Réforme » 5
3.6 Projet 6 : Célébrations nationales et locales en octobre et novembre 2017 6
3.7 Projet 7 : Festival de la jeunesse protestante 2017 7
3.8 Projet 8 : Cités suisses de la Réforme 7
3.9 Projet 9 : Exposition mondiale 7
3.10 Projet 10 : Rencontre des membres des synodes protestants d'Europe 8
3.11 Projet 11 : Un projet d'entraide – le Jubilé pour les autres 8
3.12 Projet 12 : Hôte de l'assemblée générale de la Communion d'Églises protestantes d'Europe 8
3.13 Projet 13 : Pièce de théâtre sur le thème « 500 ans de la Réforme »: « L'Espulsione – Die Vertreibung » 9

Ce rapport reflète l'avancée des projets en date du 21 mars 2017.

1 Le projet global « 500 ans de la Réforme »

1.1 La mi-temps de « 500 ans de la Réforme »

Au moment de prendre connaissance de ce rapport intermédiaire au sujet des « 500 ans de la Réforme », la moitié de l'année du jubilé au niveau national est déjà passée. Aux trois niveaux de la FEPS – local, cantonal et national – ont lieu de nombreux projets et manifestations variés en lien avec le jubilé de la Réforme. « 500 ans de la Réforme » touche également le large public via les médias.

Après l'ouverture très réussie à Genève le 3 novembre 2016 et à Zurich le 5 janvier 2017, il s'agit maintenant de nourrir la flamme jusqu'en novembre 2017, tant au niveau de la qualité que de la communication. Nous atteindrons ce but dans le mesure où pendant les mois à venir l'intérêt des médias restera éveillé, et cela au moyen de plusieurs manifestations, telles que : Célébration œcuménique à Zoug (1.4.2017), inauguration du pavillon suisse à l'Exposition mondiale de la Réforme à Wittenberg (20.5.2017), vernissage du « Rendez-vous Bundesplatz » (13.10.2017) et festival de la jeunesse protestante « Reformaction » à Genève (3-5.11.2017).

Ce rapport tire un bref bilan des projets arrivés à leur terme et informe au sujet du développement des manifestations à venir.

1.2 La communication : bilan intermédiaire

L'ouverture du jubilé, lancé avec succès à Genève le 3 novembre 2016, a été reprise à Zurich le 5 janvier 2017 en présence du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann par une conférence de presse et un événement festif. Les médias étaient présents et la revue de presse nous a appris que l'ensemble des médias – imprimés, en ligne, TV et radio – ont rapporté plus de 90 fois sur le sujet. Les visites sur le site web ref-500.ch ont augmenté de 50% entre novembre 2016 et février 2017. Les pages les plus consultées étaient la page principale, suivie du calendrier des manifestations.

1.3 Le comité de patronage

Durant l'année du jubilé le comité de patronage se porte garant de l'importance des festivités et assure une grande visibilité aux manifestations. Il est difficile d'estimer dans quelle mesure la composition éminente du comité de patronage soutient le jubilé de la Réforme. Cependant, sa composition témoigne de l'actualité du sujet dans l'opinion publique.

En juin 2017 aura lieu une soirée à la Grande Société de Berne à l'intention du comité de patronage. C'est une manière d'honorer son engagement et une occasion pour la FEPS de se mettre en réseau avec des parlementaires de tous les partis.

2 Le comité du jubilé de la Réforme

Dans la période concernée par ce rapport, le comité du jubilé de la Réforme s'est réuni lors de deux séances régulières, en décembre 2016 et en février 2017. Lors des deux rencontres il a fait le point sur l'avancement des projets et sur les événements qui ont déjà eu lieu. Mais le sujet principal de l'ordre du jour concernait chaque fois le projet 3 « Thèses nationales ». Après la discussion des thèses formulées par les Églises membres lors de l'AD d'automne 2016, le comité a participé de manière critique et constructive à la rédaction des thèses nationales (voir sous 3.3). Le comité du jubilé de la Réforme tiendra sa prochaine et dernière séance après la

fin des festivités pour en faire l'évaluation. Dès maintenant nous remercions chaleureusement les membres du comité pour leur engagement et leur collaboration, ainsi que les Églises membres qui ont accordé le temps de travail nécessaire à ce projet.

3 Les progrès des 13 projets de la FEPS

3.1 Projet 1 : Une communication efficace du jubilé

Pièce commémorative

Le 26 janvier 2017 Swissmint a édité une pièce commémorative à l'occasion de « 500 ans de la Réforme ». L'édition limitée de cette pièce de CHF 20.-, avec les portraits de Huldrych Zwingli et Jean Calvin, ainsi que le R du jubilé, est disponible en trois variantes différentes. Le numéro du magazine-clients de printemps de Swissmint, «Pile ou face», qui paraît en 40'000 exemplaires et en 4 langues, a consacré trois pages aux manifestations des « 500 ans de la Réforme ».

Campagne de communication

De mi-octobre à mi-novembre 2017 aura lieu la campagne de communication. Son contenu décline le slogan *oser penser – pouvoir agir – aimer croire.* En mai 2016 les Églises membres ont été informées par écrit au sujet de la campagne et invitées à l'intégrer à leur planification. Quatorze Églises participeront à la campagne, six autres la recommandent à leurs paroisses et deux ont renoncé à y participer. Le sujet de la campagne, ainsi que les outils de communication, ont été développés en collaboration avec les responsables de la communication des Églises membres. Les différents produits destinés à être utilisés dans les paroisses pouvaient être commandés en mars et avril par internet. Le matériel sera envoyé aux paroisses vers la mi-septembre. L'ensemble de la campagne se déroulera de mi-octobre à mi-novembre 2017, l'affichage aura lieu durant deux semaines, du 23 octobre au 6 novembre. Plusieurs Églises membres prévoient des actions de distribution dans les grandes gares le 31 octobre 2017. La création et la distribution du matériel publicitaire sont prises en charge par la FEPS. Les Églises membres qui participent à la campagne assument les frais des produits et de la distribution interne.

3.2 Projet 2 : Nos thèses pour l'Évangile

Le projet « Nos thèses pour l'Évangile » a pris fin en juin 2016. La brochure « 40 thèmes pour cheminer » continue cependant à être allègrement commandée pour être utilisée dans les paroisses. Le projet se poursuit dans le cadre du projet 3 « Débat sur les thèses et culte d'ouverture de l'AD d'automne 2016 ».

3.3 Projet 3 : Débat sur les thèses et culte d'ouverture de l'AD d'automne 2016

Le 7 novembre 2016, à l'occasion de l'AD d'automne, ont eu lieu un culte d'ouverture festif ainsi qu'une table ronde pour inaugurer les festivités des « 500 ans de la Réforme » de la FEPS. Laurent Schlumberger, président de l'Église Protestante Unie de France EPUdF, a assuré la prédication et a participé ensuite à la discussion animée par Simon Weber (EERV) avec Christina Aus der Au (présidente du Deutscher Evangelischer Kirchentag 2017 à Berlin), Esther Schläpfer (pasteure à la collégiale de Berne), Guy Morin (président du Conseil d'État de Bâle-Ville), Rudolf Wehrli (président du Conseil d'administration Clariant) et Isabelle

Chassot (directrice de l'Office fédéral de la culture) au sujet des thèses remises à la FEPS par les Églises membres. Ces thèses seront mises à disposition des Églises membres sous forme de brochure d'ici à l'été 2017.

Suite à cette table ronde, la FEPS, en collaboration avec le comité du jubilé de la Réforme, a élaboré une petite collection de 12 tweets concernant la foi, appelés dès fin septembre 2017 à inciter un large public à réfléchir sur la foi. Ces mini-messages concernant la foi feront l'objet d'une campagne sur les réseaux sociaux.

Cela représente une réorientation du projet initial, qui prévoyait simplement, à partir des thèses remises par les Églises membres, une rédaction de thèses nationales, qui devaient représenter le contenu de l'affichage des thèses prévu au 31 octobre 2017. Il y a plusieurs raisons à cette réorientation :

- Il n'a pas été possible de faire une synthèse à partir des thèses des Églises membres pour en tirer des thèses nationales.
- Le projet d'affichage des thèses se concrétise de manière inattendue, ce qui ne rend plus possible la publication de thèses nationales. (voir sous 3.6).
- L'attente des Églises membres n'a pas évolué vers une synthèse nationale, dont le public cible aurait plutôt été un public interne, mais bien en direction d'affirmations de foi destinées à un large public.

3.4 Projet 4 : Une célébration œcuménique

En collaboration avec la Conférence des Évêques Suisses (CES) et l'association « Mehr Ranft », la FEPS a organisé, le 1er avril 2017 à Zoug, une journée nationale et œcuménique de commémoration et de célébration. Cette journée était placée sous le thème « Ensemble vers le milieu ». Elle se voulait l'expression d'un véritable lien œcuménique, puisqu'en 2017 aura eu lieu une seule grande rencontre nationale et œcuménique en lieu et place de deux rencontres, dédiées l'une aux « 600 ans de Nicolas de Flue » et l'autre aux « 500 ans de la Réforme », une seule manifestation sous le signe de la réconciliation et en faveur de l'unité, à l'occasion de laquelle les deux traditions se sont rencontrées. Avec le soutien de l'Église réformée du canton de Zoug et de l'Église catholique du canton de Zoug ont eu lieu une célébration festive avec de nombreux invités représentatifs et de rang, avec un retentissement national, ainsi que d'autres manifestations, telles qu'une table ronde sur le thème « Comment nous (re)trouvons-nous ensemble en chemin vers le milieu ? » ou une conférence sur «Dorothea de Flue et Katharina von Bora». La liturgie a été publiée, dans le but d'être utilisée lors de célébrations œcuméniques dans les paroisses de toute la Suisse durant l'année 2017.

3.5 Projet 5 : Manifestation nationale « La Suisse 500 ans après la Réforme »

Culte national à l'AD d'été 2017

Le dimanche après-midi 18 juin, en ouverture de l'AD d'été 2017, aura lieu dans et autour de la collégiale de Berne un culte festif de portée nationale sur invitation du Conseil de la FEPS. Y sont invités les membres de l'Assemblée des délégués, tous les membres des conseils synodaux et des synodes des Églises membres, les responsables du jubilé de la Réforme, les anciens membres du Conseil, des représentants des facultés de théologie et des institutions de formation des Églises, des représentants des communautés, des ordres religieux, des médias religieux, des œuvres missionnaires et d'entraide et du monde politique, des Églises sœurs de Suisse et de l'étranger et du Conseil suisse des religions. Au centre du culte est placée la parole suivante de l'Évangile de Matthieu : « Où est ton trésor, là est ton cœur ».

Quatre invités œcuméniques participant à la célébration donneront un message relatif à cette parole. Il s'agit de Kurt Koch, Cardinal de la Curie romaine, Justin Welby, archevêque anglican, Jerry Pillay, secrétaire général de la Communion mondiale d'Églises réformées et Olav Fykse Tveit, secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises. Lors de l'apéritif festif qui suivra sur la place de la collégiale, le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et Margot Kässmann, chargée du jubilé de la Réforme de l'Evangelische Kirche in Deutschland EKD prononceront une allocution. Des contributions musicales des Églises membres des différentes régions linguistiques agrémenteront le tout.

Série de manifestations autour de « La Suisse 500 ans après la Réforme »

La planification de ce projet a été freinée de manière conséquente par l'incertitude régnant autour de la fermeture annoncée du Forum politique de la Confédération au Käfigturm. Malgré cela il a été possible d'organiser en peu de temps une série de trois événements thématiques pour un public intéressé en février et en mars 2017, et cela dans le cadre du Forum politique. Voici le titre de la série : « L'héritage de le Réforme en Suisse et en Allemagne ». Et voici les questions abordées : Quelles sont les conséquences des événements de la Réforme pour le présent ? Quelles influences dues à la Réforme agissent-elles encore dans la forme de l'État démocratique tel qu'il existe en Suisse et en Allemagne ? Est-ce que les expériences liées aux combats pour la tolérance confessionnelle représentent un potentiel en vue du règlement des conflits actuels nourris par la religion ? Cette série a été soutenue par l'Ambassade d'Allemagne en Suisse et par le Forum politique.

3.6 Projet 6 : Célébrations nationales et locales en octobre et novembre 2017

Affichage des thèses le 31 octobre 2017

Il était prévu, pour la clôture de l'année du jubilé, le 31 octobre 2017, une action largement médiatisée, afin d'attirer une fois encore l'attention d'un large public sur « 500 ans de la Réforme ». De manière inattendue s'est profilée la possibilité de lier le spectacle sons et lumières annuel du palais fédéral (« Rendez-vous Bundesplatz ») avec le thème « 500 ans de la Réforme ». « Rendez-vous Bundesplatz » attire chaque année plus de 600'000 personnes entre la mi-octobre et la fin novembre et atteint plus de 2 millions de personnes par le biais des médias.

En 2017 la FEPS et ses Églises membres seront présentes au « Rendez-vous Bundesplatz » en tant que *content partner*. Ce partenariat a un prix, qui sera cofinancé par plusieurs Églises membres et par la Fondation suisse de la Réformation. Ces dernières ont saisi la chance de toucher un large public par l'illumination du palais fédéral en clôture du jubilé de la Réforme, thématiquement mais aussi émotionnellement, et cela en parallèle avec la campagne de communication.

Célébrations régionales le Dimanche de la Réformation

Le 5 novembre, Dimanche de la Réformation, les Églises membres de la FEPS sont invitées à célébrer un culte unique dans chaque Église membre, ou, selon la taille de celle-ci, plusieurs cultes régionaux. Plusieurs Églises ont dès à présent planifié un tel culte. La FEPS a chargé un groupe d'experts issus des Églises membres d'élaborer une liturgie commune avec le titre « Car nous avons un fondement ». La liturgie est à disposition depuis mars 2017 dans les quatre langues nationales sur ref-500.ch.

3.7 Projet 7 : Festival de la jeunesse protestante 2017

Du 3 au 5 novembre 2017 aura lieu à Genève le festival de la jeunesse protestante « Reformaction ». L'association « Festival de la jeunesse protestante 2017 », chargée d'organiser la manifestation, est composée de 17 Églises membres de la FEPS ainsi que de 14 autres organisations protestantes et associations de jeunesse. Le festival est composé de cinq parties : une Nuit des Lumières le vendredi soir, des ateliers décentralisés au centre-ville de Genève, une manifestation plénière à l'Aréna et une nuit des rencontres le samedi, ainsi que le dimanche (Dimanche de la Réformation) un culte de jeunesse télédiffusé. Le comité de l'association (Thomas Alder, TG, Daniel de Roche, FEPS, président de l'association, Markus Giger, Bibellesebund Schweiz, Vanessa Trüb, GE, et Beat Urech, AG) travaille en collaboration étroite avec les deux responsables du projet : Markus Giger est responsable de la communication et de l'administration et Peter Bruderer supervise les responsables des cinq parties du programme. Le site internet http://reformaction.ch renseigne sur le programme et permet depuis janvier l'inscription en ligne. Il y a déjà 2'200 jeunes de plus de 14 ans qui se sont annoncés (état au 21.3.2017). La FEPS soutient ce projet non seulement financièrement, mais aussi administrativement (secrétariat et comptes de l'association).

3.8 Projet 8 : Cités suisses de la Réforme

Onze villes suisses se sont vues octroyer le label « Cité européenne de la Réforme ». Il s'agit de Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bâle, Berne, Zurich, Ilanz, St.Gall, Schaffhouse, Coire et – dernièrement – Locarno. Si on y ajoute la station de Wildhaus, cela fait douze localités suisses qui ont participé à ce projet. Actuellement 81 villes dans quinze pays européens portent déjà le label « Cité européenne de la Réforme » (état au 21.3.2017).

Le Parcours européen des cités de la Réforme a débuté à Genève le 3 novembre 2016, suivi par Lausanne, Neuchâtel et Bâle. Après un détour par l'étranger, le camion s'est arrêté à Wildhaus, Berne, Zurich et Coire. Une brochure, élaborée en collaboration avec les différentes stations, a été préparée pour produire, à travers le chemin du camion, un écho médiatique maximum à cet événement. À chaque arrêt, le camion a récolté un film de présentation et de brefs récits locaux concernant la Réforme, la plupart du temps par vidéo. Comme les stations suisses se trouvaient au début du parcours, il y avait encore peu de récits à disposition. Le camion et tous les récits des 67 stations seront présents à Wittenberg lors de l'Exposition mondiale durant tout l'été. Il est aussi possible de les trouver sous www.r2017.org. Le camion a été l'occasion d'organiser localement des programmes convaincants, bien accueillis par le public, ce qui a vraiment fait démarrer le jubilé de la Réforme dans les différentes Églises.

La FEPS a produit une application pour smartphones qui permet aux touristes de faire un petit tour de ville les conduisant vers les lieux clefs de la Réforme. Cette application a subi une première mise à jour en avril 2017, intégrant les films des stations suisses de même que la présentation de Schaffhouse.

3.9 Projet 9 : Exposition mondiale

Du 20 mai au 10 septembre 2017 la FEPS anime à Wittenberg un pavillon à l'Exposition mondiale de la Réforme intitulée « Portes de la liberté ». Le nom du pavillon : « Prophezey – La Réforme suisse ». Son concept a été validé par la FEPS et par la Conférence des Évêques Suisses CES. La présence à Wittenberg met l'accent sur les particularités de la Réforme suisse par rapport à la Réforme allemande, ainsi que sur la manière dont les autorités et la société de l'époque se sont situées par rapport à cette réalité. C'est la raison pour laquelle la première traduction originale en allemand de la Bible par Zwingli en 1531 forme le centre du pavillon,

de même que la « Prophezey », cette lecture et interprétation communautaire de la Bible, introduite par Zwingli, dont est d'ailleurs issue cette première traduction. Les visiteurs ont aussi la possibilité d'imprimer eux-mêmes une page de la Bible de Zurich sur une presse de Gutenberg et de l'emporter avec eux. Jusqu'à la fin de l'exposition le Nouveau Testament de la dernière édition de la Bible de Zurich sera imprimé dans le format de la Bible du Moyen Age. Pour cela on utilisera les nouveaux caractères Erasme, créés en 2016 à Bâle pour souligner et rappeler le lien étroit entre Zwingli et Erasme.

Les architectes bâlois Christ & Gantenbein ont construit le pavillon et en ont signé la scénographie. Gabriel de Montmollin a pris la responsabilité de l'aménagement des quatre pièces, conseillé par Juri Steiner.

Le 20 mai 2017 Christine Schraner Burgener, ambassadrice suisse à Berlin, a inauguré le pavillon en présence des présidences du Conseil de la FEPS et de la CES, ainsi que de nombreux invités venant de Suisse et d'Allemagne. Le pavillon se visite chaque jour sauf le mardi, de 10h à 18h, dans l'espace « Kultur » de l'Exposition mondiale.

3.10 Projet 10 : Rencontre des membres des synodes protestants d'Europe

Du 10 au 12 mars 2017, à l'invitation des Églises réformées Berne-Jura-Soleure et de la FEPS, des membres de tous les synodes des Églises de la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE se sont retrouvés à Berne. Toutes les Églises membres de la FEPS étaient invitées à y déléguer 1-2 personnes de leur synode. Le but de cette rencontre consistait à approfondir la collaboration protestante européenne au niveau synodal. Elle était placée sous le thème « Protestant dans la maison des religions ». La question de savoir comment la foi chrétienne se positionne face aux autres religions est un des sujets actuels de la CEPE, tout comme celui de trouver comment approfondir encore plus et rendre visible la communion entre les Églises protestantes d'Europe. Ces deux thèmes, avec quelques autres, ont été traités lors de cette rencontre. Une visite de la « Maison des religions » bernoise en a aussi fait partie. Le culte de clôture à la collégiale de Berne était ouvert au public.

3.11 Projet 11 : Un projet d'entraide – le Jubilé pour les autres

Le comité du jubilé de la Réforme a retenu plusieurs projets proposés par l'EPER, PPP, mission 21 et DM-échange et mission, pour lesquels il semble particulièrement indiqué de faire des collectes durant le jubilé de la Réforme. Depuis novembre 2015 il y a la possibilité, à l'aide de l'application-photo R-500, de prendre des photos sur smartphone au travers d'un chablon R et d'en faire don. Les photos sont téléchargées sur www.ref-500.ch et pour 1'000 photos offertes, la FEPS verse une somme pour les projets sélectionnés par les œuvres d'entraide. L'application a déjà été téléchargée plus de 600 fois, et près de 3'100 photos ont déjà été offertes (état au 21.3.17). Les Églises membres et les paroisses sont invitées à organiser de leur côté des offrandes spéciales tant en 2016 qu'en 2017 pour les programmes retenus.

3.12 Projet 12 : Hôte de l'assemblée générale de la Communion d'Églises protestantes d'Europe

Pour des raisons de délais et de ressources personnelles, ce projet a été supprimé (voir le rapport du Conseil sur « 500 ans de la Réforme » à l'AD d'été 2016). L'assemblée générale de la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE) aura cependant lieu comme prévu en septembre 2018 à Bâle.

3.13 Projet 13 : Pièce de théâtre sur le thème « 500 ans de la Réforme »: « L'Espulsione – Die Vertreibung »

Cette pièce au sous-titre « Ein Spiel über das Exil der reformierten Gemeinde von Locarno im Jahre 1555 » était portée par l'association tessinoise Associazione R500. Elle a été écrite par Paul Steinmann, le metteur en scène en était Remo Sangiorgio. La première a eu lieu le 21 avril 2017 à Locarno. Par la suite, la pièce est partie en tournée jusqu'en juin 2017.

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse : rapport complémentaire 2017

Proposition

L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport complémentaire « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse » 2017/1, conformément au mandat de l'AD d'automne 2016.

Berne, le 5 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — Gottfried Locher
La Directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

Sommaire

1 Contexte, opportunités et rôle de la FEPS 3
1.1 Les opportunités offertes par une communication coordonnée à tous les niveaux ... 3
1.2 Conséquences pour les niveaux supérieurs et pour le rôle de la FEPS 3
1.3 Autres acteurs nationaux 4

2 Aperçu des mesures 4
2.1 Les principales mesures 4
2.2 Autres mesures 5

3 Champ de communication 1 « définition des thématiques » 6
3.1 Opportunité 6
3.2 Coordination de la surveillance (monitorage) 6
3.3 Identification précoce de thèmes et développement rapide de positions 6
3.4 Mesures de coordination de la procédure 7
3.5 Taskforce pour la communication de crise 7

4 Champ de communication 2 « communication commune avec les collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux » 8
4.1 Publications pour collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux 9
4.2 Publications journalistiques pour collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux : mesures 10

5 Champ de communication 3 « identité visuelle commune » 10
5.1 Clarification terminologique – personnes et visages 10
5.2 Identité visuelle : se présenter ensemble pour être identifiables 11
5.3 Promouvoir une harmonisation judicieuse 11

6 Nouveau champ de communication 4 « événements et communauté » 13
6.1 Événements et communauté pour promouvoir l'identité protestante 13
6.2 Campagnes, actions et manifestations 13

7 Champ de communication 5 « membres et affiliation » 14
7.1 Modèle « rester membre sa vie durant » 14
7.2 Développement d'une gestion commune des membres 14

8 Champ de communication 6 « médias en ligne et médias sociaux » 16
8.1 Mesures dans le domaine des médias sociaux : stratégies pour les régions linguistiques 16

9 Champ de communication 5 « radio et télévision » 17
9.1 Radios et télévisions régionales : mesures 18

10 Champ de communication 8 « produits journalistiques pour les membres » 18

1 Contexte, opportunités et rôle de la FEPS

Après les rapports relatifs au mandat de l'Assemblée des délégués (AD) d'automne 2012 sur la « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse » soumis aux AD d'été 2015 et d'automne 2016, le Conseil présente maintenant un troisième rapport, qui élargit de manière ponctuelle les perspectives et donne les précisions souhaitées par l'AD concernant la mise en œuvre et les mesures.

1.1 Les opportunités offertes par une communication coordonnée à tous les niveaux

La communication de l'Église déploie une efficacité maximale lorsqu'elle est planifiée, coordonnée et mise en œuvre en commun aux trois principaux niveaux de la vie de l'Église en Suisse, à savoir : au niveau national (ou à celui des régions linguistiques pour certains thèmes), au niveau cantonal, et à l'échelle locale, dans les paroisses. La mutualisation de la communication signifie par exemple que la FEPS (ou les deux entreprises de médias « Reformierte Medien » et « Médias-pro » dans leur région linguistique) s'engage et prend au niveau national des initiatives bien coordonnées avec les Églises cantonales, qui seront reprises par ces dernières et dont les effets dans la vie des paroisses seront ressentis par chaque membre.

La synergie entre les trois niveaux est obtenue au travers d'une meilleure collaboration de la FEPS avec les entreprises de médias des régions linguistiques d'une part, et les Églises cantonales d'autre part. Ces dernières font office de multiplicateurs et transmettent des thématiques et des actions adéquates à l'échelon paroissial. Cette coordination profite à tous les acteurs, car les Églises cantonales sont confrontées aux mêmes défis de communication vis-à-vis de leurs paroisses et de leurs collaboratrices et collaborateurs, que la FEPS par rapport à ses Églises membres. Le meilleur outil pour donner plus de visibilité et d'efficacité à cette collaboration serait une publication commune pour les collaboratrices et collaborateurs et les membres intéressés dans laquelle les trois niveaux communiqueraient ensemble (voir mesure 2).

Cette collaboration entre le niveau national et cantonal jouera un rôle dans la plupart des thèmes et des mesures abordés ci-après. Elle peut renforcer la compréhension et l'expérience communes d'une Église qui œuvre de manière différenciée aux différents niveaux, mais poursuit une même mission en partageant une même représentation de soi. Ces aspects joueront aussi un rôle dans les discussions sur l'identité institutionnelle.

1.2 Conséquences pour les niveaux supérieurs et pour le rôle de la FEPS

Il en résulte trois conséquences en particulier pour la FEPS :

1. La FEPS entend mieux coordonner et harmoniser sa propre communication avec les autres acteurs, notamment avec les Églises cantonales. Cet objectif est précisé notamment dans le champ de communication 1 « Définition des thématiques ».
2. La FEPS assumera à l'avenir un rôle plus actif dans la communication et prendra plus d'initiatives dans ce domaine. Ce qui aura des conséquences pour les champs de communication 2 (Communication avec les collaboratrices et collaborateurs), 3 (Identité visuelle) et 4 (Événements et communauté).
3. La FEPS collaborera plus étroitement avec les entreprises de médias des régions linguistiques Médias-pro et Reformierte Medien (RM). Des discussions en ce sens sont actuellement engagées entre la FEPS et RM.

Dans cet ensemble d'acteurs, les tâches spéciales de la FEPS resteront le travail médiatique et la définition des thématiques au niveau national, les projets nationaux plurilingues (comme le jubilé de la Réforme), ainsi que la fonction de lien, visant à assurer la médiation et l'échange entre les différentes régions linguistiques. Jusqu'ici, la FEPS n'a généralement joué qu'un rôle d'accompagnement ou d'observateur dans l'interaction entre les différents acteurs. À l'avenir, elle entend assumer un rôle plus actif et lancer et réaliser elle-même des projets dans le domaine de la communication, en collaboration avec les autres acteurs.

Les différentes mesures proposées se fondent en grande partie sur le dernier rapport. Leur mise en œuvre est présentée de façon plus détaillée dans les domaines où la FEPS a la compétence d'assumer elle-même une tâche. Là où d'autres acteurs sont responsables, le rapport s'attache surtout à décrire le rôle de la FEPS et d'autres acteurs ainsi que les objectifs envisageables.

En complément du dernier rapport de l'automne 2016, celui-ci accorde plus d'attention aux situations, aux contextes et aux besoins particuliers des différentes régions linguistiques de Suisse. Celles-ci forment à divers égards des espaces de communication très spécifiques, influencés par leurs différences au niveau des thèmes, des acteurs, des styles de communication et des tonalités. C'est un aspect dont la « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse » doit aussi tenir compte.

1.3 Autres acteurs nationaux

Dans le cadre de la communication ecclésiale et de son impact sur le public, il est important de prendre aussi en considération les autres acteurs œuvrant aux différents niveaux de l'Église : la communication de l'Église catholique romaine à tous les niveaux, la communication des Églises libres et des associations évangéliques (ERF, Campus für Christus, Réseau évangélique suisse, FREE) au niveau des régions linguistiques. En outre, le choix des sujets et la communication des œuvres d'entraide de l'Église (EPER, PPP, mission 21) et des revues ecclésiales ou chrétiennes jouent également un rôle.

Cela est surtout valable pour les sujets politiques, sociaux et religieux au niveau national et cantonal.

2 Aperçu des mesures

2.1 Les principales mesures

Les huit champs de communication dans lesquels des mesures de mutualisation de la communication de l'Église devraient être prises ont déjà été présentés pour la plupart dans le dernier rapport présenté à l'AD d'automne 2016. Seul le champ de communication 4 « événements et communauté » est nouveau.

Quatre mesures sont actuellement prioritaires pour améliorer la coopération en matière de communication entre les différents niveaux ecclésiaux et contribuer à une meilleure compréhension de la mission et de l'identité communes :

1. la « définition des thématiques » coordonnée et harmonisée sur le long terme (champ de communication 1) ;
2. la « communication commune avec les collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux » au niveau national ou des régions linguistiques (champ de communication 2) ;
3. une « identité visuelle commune » avec une terminologie uniformisée (champ de communication 3) ;

4. la conception commune de la thématique « membres et affiliation » et l'enregistrement des membres dans un système de gestion commun au-delà des frontières paroissiales et cantonales (champ de communication 5).

La mesure 1 (définition des thématiques) consiste à définir les contenus et les thématiques, à élaborer des positions et des messages et à les diffuser à tous les niveaux de manière coordonnée. Ici, l'accent porte donc avant tout sur le contenu du message. Pour pouvoir définir et diffuser des thématiques et des contenus, ceux-ci doivent auparavant être retenus et mis en œuvre à l'interne, c'est-à-dire par les responsables et les collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux de l'Église. C'est dans ce but qu'est proposée la mesure 2, la communication commune avec les collaboratrices et collaborateurs au niveau national ou des régions linguistiques par les canaux en ligne (newsletter) et sous forme imprimée, en particulier au moyen d'un périodique intercantonal destiné aux collaboratrices et collaborateurs et aux personnes intéressées ; ce périodique intègrerait le plus grand nombre possible de journaux des Églises cantonales et des acteurs ecclésiaux.

L'action et la communication conjointes de tous les acteurs aux différents niveaux sont rendus visibles et identifiables de l'extérieur par une identité visuelle commune (mesure 4). Celle-ci implique par exemple que l'on ne parle plus que d'une « Église » à tous les niveaux (indépendamment des différentes formes d'organisation et de statut juridique), en tout cas dans les termes utilisés dans l'identité visuelle. Ce qui signifie que le logo ne comporte plus la mention d'« Eglise cantonale ou nationale », de « paroisse » ou de « Fédération des Églises », mais seulement d'« Église suisse », d'« Église du Valais », d'« Église de Montreux », avec chaque fois le complément « protestante » ou « réformée ».

Cette conception commune de l'Église se traduit aussi par une approche uniformisée des membres et de leur affiliation. Comme mesure concrète, une nouvelle gestion commune des membres est actuellement à l'étude. Celle-ci prévoit que chaque membre de l'Église soit enregistré dans une banque de données commune et conserve ensuite ses données indépendamment de la paroisse où il sera domicilié ou du canton dans lequel il déménagera (mesure 5).

2.2 Autres mesures

La réalité de l'être l'Église ensemble doit pouvoir être vue et vécue aussi bien par les collaboratrices et collaborateurs que par la société. Outre les mesures discutées ci-dessus, des événements spéciaux et des actions communes (mesures 4 « événements et communauté ») peuvent y contribuer. L'importance de ce genre d'actions est illustrée actuellement dans le contexte du jubilé de la Réforme par les manifestations communes suprarégionales, les cultes communs célébrés en de nombreux endroits et les actions et messages communs prévus dans la campagne de relations publiques de 2017.

Les événements et les actions sont des mesures efficaces dans le portefeuille de la communication. Après 2017, il conviendra donc de renforcer cet important champ de communication à tous les niveaux dans le cadre du développement de la mutualisation et de la collaboration.

Des mesures supplémentaires importantes concernent d'autres canaux de communication. Dans le domaine de la communication par les médias en ligne et les médias sociaux (mesure 6) et dans les radios et télévisions régionales (mesure 7), il s'agira surtout de mieux coordonner les contenus, d'encourager l'échange d'expériences et de renforcer les compétences et les synergies par la collaboration. Pour finir, le rapport aborde aussi les publications journalistiques destinées aux membres et les journaux d'Église (champ de communication 8), où aucune mesure n'est prévue pour l'instant.

3 Champ de communication 1 « définition des thématiques »

3.1 Opportunité

Opportunité : par rapport à la situation actuelle, la coordination entre la FEPS et les Églises cantonales ainsi qu'avec d'autres acteurs ecclésiaux dans le développement et la communication de positions sur des sujets éthiques, sociaux et religieux permet de mieux faire entendre la voix du protestantisme suisse auprès de la population. Cette mesure renforce aussi bien la FEPS, dont les prises de position sont ainsi mieux étayées et diffusées, que les Églises membres, qui peuvent appuyer leur communication sur des postions élaborées en commun.

La définition coordonnée des thématiques nécessite avant tout des concertations régulières et des instruments lors des trois phases et processus suivants : 1. identification et observation de thèmes (monitorage), 2. enregistrement de thèmes et élaboration de positions et de messages, 3. communication et diffusion des positions et de leur contenu thématique.

Outre la FEPS, les principaux acteurs sont les Églises membres, les entreprises de médias des régions linguistiques RM et Médias-pro, occasionnellement les œuvres d'entraide ecclésiales lors du lancement de leurs propres thématiques, et les journaux d'Église en tant que plus important canal de communication avec les membres (avec un tirage total de près d'un million d'exemplaires par mois).

En plus des thématiques lancées par l'Église (jubilés, questions théologiques) et des sujets politiques et sociaux prévisibles et planifiables d'après l'agenda public (votations, consultations, etc.), il existe des événements qui ne peuvent pas être planifiés. Les situations de crise surviennent soudainement et nécessitent dans de brefs délais la mobilisation de ressources et de compétences supplémentaires pour la communication. Ces ressources peuvent être mises à disposition plus rapidement et plus efficacement grâce à la collaboration des acteurs.

La définition coordonnée des thématiques permettra au Conseil de la FEPS d'intégrer mieux qu'aujourd'hui des thématiques pertinentes pour le protestantisme à l'agenda politique, en étroite collaboration avec les Églises membres et d'autres acteurs.

3.2 Coordination de la surveillance (monitorage)

La FEPS continue d'assumer la responsabilité du suivi de sujets politiques, sociaux et éthiques au niveau national et des prises de position ecclésiales, et dispose des ressources et compétences nécessaires à cette tâche. Cependant, certaines Églises cantonales pratiquent aussi une surveillance thématique qui intègre également des médias nationaux. Une collaboration structurée entre la FEPS, des Églises membres et des œuvres d'entraide dans ce domaine peut et doit permettre d'organiser plus efficacement ce travail dans toutes les régions linguistiques.

3.3 Identification précoce de thèmes et développement rapide de positions

Actuellement, les thèmes politiques ou sociaux identifiés sont traités de façon très variable et souvent non coordonnée au niveau national ou cantonal et font l'objet de diverses prises de positions élaborées en différents endroits. Les thèmes concernant l'Église et la société doivent pouvoir être identifiés rapidement et les positions et stratégies de communication y relatives développées en commun avec le concours de spécialistes et de services de la communication.

La FEPS planifie à cet effet une procédure appropriée. Celle-ci n'est pas abordée dans le présent rapport.

Les thèmes à traiter seront régulièrement présentés et discutés à la Conférence des présidentes et présidents d'Église (CPE).

3.4 Mesures de coordination de la procédure

Dans le cadre de la définition coordonnée des thématiques, la FEPS signalera désormais rapidement et régulièrement aux Églises cantonales et aux œuvres d'entraide les thèmes qui se dessinent et la procédure prévue par la FEPS. De même, les autres acteurs informeront la FEPS et se tiendront réciproquement informés des thèmes présentant une importance intercantonale. Ce qui implique des concertations sur le calendrier ainsi que des coopérations thématiques sur les sujets concernant plusieurs acteurs. À cet effet, la FEPS tiendra une liste de thèmes indiquant les échéances et la procédure prévue et intégrant également les thèmes cantonaux importants, et la mettra à la disposition des responsables dans les Églises cantonales. Cette liste commune permettra une meilleure planification de la communication et une coordination commune des contenus.

Par ailleurs, deux noyaux de spécialistes de communication (KeKom pour « Kerngruppe Kommunikation ») seront créés respectivement pour la Suisse romande et la Suisse alémanique (KeKom FEPS FR / DE), et un outil en ligne avec une liste des thèmes et des échéances sera mis en place. Les noyaux de spécialistes de communication seront constitués : 1. de la communication de la FEPS, 2. de la communication des grandes Églises membres 3. des agences Médias-pro et RM, 4. d'une représentation des œuvres d'entraide. Les groupes décideront eux-mêmes de la forme de l'échange et des contacts. La FEPS tiendra une liste des thèmes et des échéances qui pourra être consultée et complétée par tous les services de la communication des Églises membres.

Des échanges réguliers seront entretenus avec les rédactions des journaux d'Église « Réformés », « Interkantonale Kirchenbote », « reformiert. » et les magazines ecclésiaux de Suisse orientale.

3.5 Taskforce pour la communication de crise

Les situations exceptionnelles de crise ou les événements d'une importance particulière représentent toujours un important défi pour les Églises à tous les niveaux, que ce soit localement dans une paroisse ou à l'échelle cantonale et nationale. Il peut s'agir de crises imputables à une faute propre, ou d'événements ou catastrophes dramatiques qui nécessitent un accompagnement spirituel particulier des personnes touchées et de leurs proches. Ces situations offrent toujours l'opportunité de communiquer des messages importants et de traiter avec attention les personnes touchées, et sont perçues par un large public. En même temps, elles exigent l'engagement dans les heures qui suivent de ressources et de compétences spéciales pour les relations avec les médias. C'est pourquoi une collaboration très rapide et efficace de la communication ecclésiale tant au niveau local que cantonal et national, aide tous les acteurs de l'Église à bien gérer ces situations particulières. Et si la population perçoit qu'une crise a été bien gérée, l'ensemble de l'Église en bénéficie.

Il convient donc de déterminer pour chaque région linguistique, dans le cadre d'une stratégie suprarégionale, la composition potentielle d'une « taskforce pour la communication de crise » pouvant être très rapidement opérationnelle en cas de besoin. Les membres parmi les Églises cantonales seront consultés à chaque engagement et décideront eux-mêmes de leur intervention en fonction de leurs propres règlements et de leurs possibilités.

La taskforce sera engagée lorsque les capacités et les compétences d'une Église cantonale sont dépassées en raison d'un événement particulier, ou lorsqu'une situation risque de compromettre la réputation de toute l'Église. La composition de la taskforce dépendra de l'intervention. En principe, elle sera constituée des membres des noyaux de spécialistes susmentionnés (1 à 3) ainsi que des personnes possédant des compétences particulières pour la communication de crise et les interventions dans les médias (p. ex. spécialistes de RM et Médias-pro).

Mesures	**Responsabilité (participation)**	**Échéances**	**Ressources / canaux**	**Coûts / financement**
KeKom FEPS DE	Comm. FEPS (Églises D-CH, RM, œuvres d'entraide)	Création : automne 2017, contacts réguliers	Liste en ligne pour tous les services de la communication. Temps de travail	
KeKom FEPS FR	Comm. FEPS (Églises FR-CH, Médias-pro, œuvres d'entraide)	Création : automne 2017, contacts réguliers		
Répartition des tâches de monitorage médias	FEPS (direction), Églises, œuvres d'entraide, RM, Médias-pro	Création : fin 2017	En ligne, les travaux actuels seront coordonnés	Économie de coûts par une efficacité accrue, clarification des droits d'utilisation
Dialogue avec les journaux d'Église	Comm. FEPS (RM/ Médias-pro, rédacteurs/es en chef)	Dès l'automne 2017, contacts réguliers		
Liste de thèmes définis avec les échéances	FEPS (Églises cantonales, œuvres d'entraide)	Planifiée par le Conseil de la FEPS	Interne à la FEPS	
Taskforce pour la communication de crise	Comm. FEPS, Églises, RM/Médias, spécialistes	Création : automne 2017, engagement seulement selon les besoins	Convocation par les Églises concernées via la FEPS, participation selon les possibilités	Honoraires des spécialistes / Églises concernées

4 Champ de communication 2 « communication commune avec les collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux »

Opportunité : les Églises peuvent profiter à tous les niveaux d'une identification et d'un lien émotionnel plus forts des collaboratrices et collaborateurs, bénévoles ou exerçant une activité honorifique avec « leur » Église commune et bénéficier de leur motivation accrue et de leurs compétences élevées. Des informations de qualité et valorisantes sur la vie de l'Église, ses offres et ses projets à l'échelon local, cantonal et national jouent un rôle déterminant dans le développement du lien, de la motivation et de la compétence. Une communication commune avec les collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux dans les paroisses et les Églises cantonales permet ainsi d'améliorer ces trois aspects à tous les niveaux. Cette communication coordonnée atteint ses destinataires sous forme électronique et sous forme imprimée, avec des contenus adaptés aux canaux respectifs. Parallèlement à la communication en ligne, la publication en différentes éditions d'un périodique national pour les collaboratrices et collaborateurs comprenant des contenus locaux, régionaux et nationaux représente en l'occurrence la meilleure mesure pour renforcer l'Église à tous les niveaux. Sa valeur ajoutée réside pour les lectrices et les lecteurs dans une information élargie et dans l'attractivité du journal, et, pour

les Églises, dans un renforcement de l'identité protestante des collaboratrices et des collaborateurs à tous les niveaux.

Dans la cadre de la communication avec les collaboratrices et collaborateurs, les contenus, messages et offres élaborés dans le champ de communication 1 (définition des thématiques) doivent d'abord être diffusés à l'interne, avant de déployer leurs effets à l'extérieur. Cette procédure correspond au principe voulant que la communication interne précède toujours la communication externe. C'est pourquoi les mesures en faveur de la communication interne avec le personnel suivent directement les mesures concernant la définition des thèmes.

4.1 Publications pour collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux

Dans la majorité des Églises membres de Suisse alémanique, les magazines destinés aux collaboratrices et collaborateurs employés, bénévoles ou exerçant une activité honorifique occasionnent une charge de travail et des dépenses matérielles considérables pour un groupe-cible relativement restreint, mais d'une grande importance pour l'Église.

Comme le domaine des portails en ligne, celui des publications destinées aux membres du personnel souffre le plus souvent de l'absence d'un point de vue national. C'est donc là une opportunité manquée de renforcer l'identité supracantonale parmi les collaboratrices et collaborateurs des Églises et les personnes s'engageant à titre bénévole. En Suisse romande, les journaux et magazines destinés au personnel sont exclusivement régionaux et numériques. Il n'existe pas de produit imprimé.

En 2016, les RM ont lancé « bref », un magazine des réformés qui se veut un produit répondant à un intérêt spécifique et s'adressant à de nouveaux groupes-cibles dans la société. Bien qu'il ait remplacé « Reformierte Presse », il ne joue dans sa forme actuelle qu'un rôle secondaire pour la communication des Églises avec leurs collaboratrices et collaborateurs – on le constate par exemple aux traitement très occasionnel des nombreuses activités et thématiques en lien avec le jubilé de la Réforme.

Outre les besoins de communication pour le jubilé de la Réforme, de nombreux autres sujets intéressant l'ensemble de l'Église – l'évolution de l'Église et des paroisses (processus de fusion), les thèmes tels que le culte et la liturgie, le marketing auprès des membres, le développement du personnel, ou encore la révision de la constitution et les prises de position de la FEPS – font clairement ressortir la nécessité d'une publication éditée au niveau national ou des régions linguistiques. La partie suprarégionale pourrait aussi servir de plate-forme pour les œuvres d'entraide et d'autres organisations ecclésiales, comme la Société pastorale, oeco Église et environnement, les PFS ou Solidarité protestante. Cette partie suprarégionale pourrait être intégrée dans un magazine commun publié en différentes éditions où elle serait associée à la partie cantonale correspondante – un modèle qui avait déjà été envisagé en Suisse alémanique dans le cadre d'un projet commun très avancé. La complémentarité des contenus rend le journal plus varié et donc plus attrayant pour les destinataires. Les intérêts des Églises cantonales comme ceux de la FEPS et des autres organisations ecclésiales seront ainsi pris en compte et se complèteront mutuellement.

Un produit imprimé distribué automatiquement à l'ensemble du personnel sera encore nécessaire ces prochaines années pour la communication interne. Il devra être complété par des médias numériques, comme des newsletters, mais ne pourra pas encore être remplacé par eux. La motivation des collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux est très variable et leur intérêt pour des thèmes débordant le cadre de leur paroisse souvent limité. Comme pour les membres distancés qui reçoivent automatiquement leur journal de l'Église, ce moyen de contact déposé dans la boîte aux lettres personnelle représente un outil irremplaçable quand on veut communiquer sur des thèmes et des intérêts spécifiques.

4.2 Publications journalistiques pour collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux : mesures

La FEPS, en collaboration avec les entreprises de médias et les Églises membres, lance un projet de journal intercantonal au niveau national ou des régions linguistiques destiné aux collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux. La publication intercantonale sera constituée de pages cantonales où seront intégrés des journaux internes des Églises cantonales, et d'une partie nationale ou de la région linguistique. La partie nationale comprendra notamment le Bulletin de la FEPS, des sujets et manifestations concernant l'ensemble de l'Église, des nouvelles des œuvres d'entraide et des articles des entreprises de médias. Le journal sera produit en commun – ce qui permettra d'économiser des coûts – et gratuitement mis à disposition des collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux, en étant financé par les Églises cantonales pour leur public-cible respectif.

Mesures	**Responsabilité (participation)**	**Échéances**	**Ressources**	**Finances / réalisation**
Développement d'un journal intercantonal national ou des régions linguistiques pour les collaboratrices et collaborateurs	Direction : FEPS, avec Médias-pro, RM et des services de la communication (œuvres d'entraide, organisations ecclésiales)	Printemps 2018 - automne 2019	Temps de travail comm. FEPS, agences, participants, spécialistes externes. Coûts : env. 40 000	Ressources internes, honoraires : env. 40 000, budget FEPS, contributions des Églises cantonales

5 Champ de communication 3 « identité visuelle commune »

5.1 Clarification terminologique – personnes et visages

Comme pour toute organisation, l'identité institutionnelle, la façon dont l'Église/les Églises réformée(s)/ protestante(s) de Suisse est/sont perçue(s) par le public est influencée par différents facteurs et aspects, dont notamment un nom clair et compréhensible. Outre leur présence publique, le style de communication et de gestion et la culture organisationnelle jouent un rôle, de même que les personnes et les représentantes et représentants des Églises perçus par le public. Ces personnes donnent un visage à l'organisation. De par leurs rôles et leurs titres mais aussi par leur façon de se présenter et leurs compétences thématiques, elles revêtent une grande importance pour la perception dans l'opinion publique et pour l'intérêt des médias. Cela va du pasteur ou de la pasteure au niveau local, à la présidence du Conseil de la FEPS qui doit donner un visage à cette Église au niveau national, en passant par les présidences des conseils d'Église ou des conseils synodaux cantonaux et certaines personnalités très médiatiques. La clarification et le renforcement de ces rôles et des titres correspondants sont des tâches importantes du processus de révision de la constitution de la FEPS.

Indépendamment des hiérarchies et structures ecclésiales, il arrive régulièrement que des personnalités particulières au sein des Églises attirent soudain l'attention des médias. Ces apparitions non planifiées et difficilement contrôlables de figures médiatiques de l'Église offrent de bonnes opportunités de communication pour les protestants. Les personnalités qui se retrouvent subitement, de façon volontaire ou involontaire, sous le feu des projecteurs méritent le plein soutien de leur Église et des acteurs de la communication, même si les singularités et particularités propres à chaque personne ne plaisent pas forcément à tout le monde. Car ce sont en général ces singularités qui les rendent intéressants pour les médias. Dans la plupart des cas, ces personnes contribuent à créer l'image d'une Église diversifiée et vivante, et ne

devraient donc pas être trop critiquées au niveau interne pour éviter qu'elles ne se fondent à nouveau dans le consensus général.

5.2 Identité visuelle : se présenter ensemble pour être identifiables

Dans le cadre de ce rapport, l'accent est mis sur la composante de l'identité institutionnelle déterminée par l'identité visuelle. On constate là aussi qu'une démarche commune ou, dans le cas présent, qu'une identité visuelle commune de l'Église à tous les niveaux – local, cantonal et national – peut lui donner nettement plus d'impact et de visibilité. Cette identité commune renforce la compréhension de l'être Église ensemble, tout en permettant d'économiser des coûts par des synergies.

Opportunité : l'Église protestante en Suisse est reconnaissable dans sa globalité à tous les niveaux, dans les paroisses, les cantons et à l'échelle nationale et avec tous ses acteurs, contenus, services et prestations. Dans une société de l'information marquée par une surabondance de sollicitations, cette visibilité accrue d'une Église mieux identifiable permet aussi aux membres distancés et à la population de remarquer immédiatement tout ce qui appartient à l'« Église protestante » et est proposé par elle, que ce soit au niveau local, cantonal ou national. Chaque membre reconnaît ainsi d'emblée « son » Église protestante et se sent chez soi lorsqu'il déménage ou qu'il change de canton.

Les membres, en particulier ceux qui se sont éloignés de l'Église, ne font pas de distinction entre les divers niveaux et formes d'organisation. Ils ne font pas de différence entre « paroisse » et « Église cantonale », et savent encore moins ce que signifie « Fédération des Églises ». Ils appartiennent simplement « à l'Église ».

Un projet de planification d'une « identité visuelle commune » en tant que composante importante de l'« identité protestante » a recueilli une majorité à l'AD. Différents thèmes ont été soulevés lors des discussions : 1. le souhait de disposer d'une identité visuelle commune pour la FEPS et ses Églises membres, 2. l'élément visuel commun « R » développé pour le jubilé de la Réforme en tant qu'élément possible d'une identité visuelle commune au-delà de l'année du jubilé, 3. le nom utilisé ou la structure linguistique et les qualificatifs tels que protestant / réformé / Église / Fédération des Églises.

Il conviendra de vérifier dans le cadre du processus de révision de la constitution si la FEPS doit se voir attribuer la compétence de proposer des directives pour une identité visuelle globale et commune au niveau national et cantonal. Actuellement, les décisions relatives à l'identité visuelle et aux processus de modification de celle-ci sont généralement prises au niveau local, dans quelques Églises membres au niveau cantonal (Lucerne, Vaud, Zoug, Zurich).

Au niveau national, il s'agit donc pour le moment d'encourager et soutenir les démarches visant à uniformiser les nouvelles identités visuelles et les rendre mieux reconnaissables.

5.3 Promouvoir une harmonisation judicieuse

Un processus devant permettre de mieux reconnaître les identités visuelles des Églises au niveau local et cantonal et même au-delà des frontières cantonales a été engagé ces dernières années dans les cantons de Lucerne, Zoug, Zurich, Argovie et Vaud. Les Églises cantonales de Suisse alémanique qui développent de nouvelles identités visuelles s'inspirent des modèles existants pour faire en sorte que l'« Église protestante » soit mieux reconnaissable. Le processus se fonde sur un projet des RM destiné à développer une marque verbale commune « Reformierte Kirche XY ». Il en résultera de fait dans plusieurs cantons un standard régissant une identité visuelle qui, à défaut d'être uniforme, sera bien reconnaissable. Ce processus commun d'harmonisation et de développement corrélé aboutit à un résultat semblable, comme

dans une démarche dirigée d'en haut, mais ne se traduit pas encore par une identité visuelle commune. Il existe toujours le risque que certaines Églises cantonales ne soient pas convaincues par les modèles existants.

La FEPS peut soutenir et faire avancer ce processus et essayer de faire en sorte que les Églises qui réexaminent leur identité visuelle s'inspirent des exemples existants. Il s'ensuit qu'au niveau national, la FEPS devra aussi se fonder sur les modèles existants pour déterminer son nom dans le cadre du processus de révision de la constitution, puis pour développer sa nouvelle identité visuelle.

Le processus d'élaboration d'une identité visuelle recouvre deux parties ou aspects : 1. la discussion de fond de politique ecclésiale sur la question de savoir pourquoi une présentation commune avec une identité visuelle reconnaissable est pertinente ou nécessaire, et sous quel nom l'Église/les Églises et les paroisses doivent se présenter, 2. les concepts et modèles graphiques destinés à la conception et à l'utilisation d'éléments visuels ou de logos. Parallèlement au « nom usuel » réduit et uniformisé figurant dans l'identité visuelle, les anciennes désignations juridiques et théologiques et les termes consacrés par l'usage pourront continuer d'être utilisés sans problème.

Le mandat relatif à une « identité visuelle commune »

Au stade actuel, la FEPS comprend le mandat du postulat de la CER relatif à la « création d'une identité visuelle commune » dans le sens qu'elle doit réunir la documentation nécessaire au processus de décision politique et au développement graphique et la mettre à disposition des Églises. C'est dans cette optique que la FEPS participe au processus de création d'une nouvelle identité visuelle de l'Église réformée d'Argovie. Pour soutenir le développement d'identités visuelles uniformisées et mieux reconnaissables, la FEPS réunit des bases de discussion, lance de thèmes dans différentes canaux, et prend contact avec les Églises qui envisagent ce processus.

Mesures	**Responsabilité (participation)**	**Échéances**	**Ressources**	**Finances /réalisation**
Informations et documentation	Comm. FEPS (comm. Églises)	Dès l'été 2017	Interne à la FEPS	
Colloque sur l'identité visuelle au niveau national ou des régions linguistiques	Comm. FEPS, RM, Médias-pro	Printemps 2018		3 000
Participation à un processus cantonal	Comm. FEPS (comm. Argovie)	Mars 2017 – nov. 2017	Interne à la FEPS	
Prise de contact active avec des Églises	Comm. FEPS	Selon les besoins	Interne à la FEPS	Monitorage de la thématique

6 Nouveau champ de communication 4 « événements et communauté »

6.1 Événements et communauté pour promouvoir l'identité protestante

Jusqu'à présent, la thématique « événements et actions communes » n'a été mentionnée dans aucun rapport. Elle est étroitement liée à celle de l'« identité institutionnelle », car elle soulève la question : comment « les protestants » se perçoivent-ils en tant qu'Église, en tant que communauté vivante au niveau suprarégional, au-delà des frontières cantonales ? Si une « Église protestante » s'affirme à tous les niveaux en se déclinant dans des identités visuelles de plus en plus nombreuses, cette Église doit aussi pouvoir être vécue ou ressentie. Là aussi, la FEPS et ses Églises membres se trouvent confrontées aux mêmes défis et ne peuvent que profiter de stratégies et d'actions communes. Les Églises cantonales doivent sensibiliser les responsables et les collaboratrices et collaborateurs des paroisses au fait qu'ils font partie d'une Église qui s'étend au-delà de leur paroisse et au service de laquelle ils sont engagés tous ensemble. Les paroisses ont tendance à se considérer comme une Église complète, nécessitant toute leur attention et toutes leurs ressources. Aussi les Églises cantonales invitent-elles les collaboratrices et collaborateurs paroissiaux avec plus ou moins d'intensité et de succès à des manifestations cantonales dont l'objectif est l'information et la création d'expériences qui renforcent le sentiment d'une identité protestante. Il en va de même de la FEPS par rapport aux responsables et aux collaboratrices et collaborateurs des Églises cantonales. C'est pourquoi les événements et les actions au niveau national devraient être harmonisés avec ces efforts des cantons.

C'est ici que les mesures relatives aux événements et aux activités ou actions qui n'ont pas encore été évoquées interviennent dans le portefeuille des moyens de communication. De nombreuses entreprises utilisent des manifestations et des événements pour faire connaître au public leur profil, leurs prestations et leurs messages. Cette approche fonctionne très bien au niveau paroissial. Le jubilé de la Réforme démontre par ailleurs que ces possibilités devraient aussi être utilisées au niveau national, et ce sous différentes formes : 1. actions communes à tous les niveaux, 2. célébrations communes en différents lieux avec des éléments communs, 3. événements et manifestations rassemblant le public dans un lieu ou dans une région linguistique.

6.2 Campagnes, actions et manifestations

La campagne de relations publiques pour le jubilé de la Réforme, ou de précédentes campagnes comme celle pour la diaconie, sont de bons exemples d'actions communes menées aux trois niveaux – national, cantonal et local – et qui développent ainsi le maximum d'efficacité. La distribution prévue le 31 octobre dans de nombreuses gares à l'occasion du jubilé de la Réforme peut communiquer un sentiment d'appartenance particulier. Ce genre d'actions communes à tous les niveaux pourrait être planifié et réalisé chaque année, les campagnes de plus grande envergure tous les deux à trois ans. Les thèmes des actions annuelles pourraient être fixés par exemple en fonction des fêtes chrétiennes.

Des cérémonies communes au niveau national sont prévues en divers endroits à l'occasion du Dimanche de la Réformation de 2017, avec utilisation de la même liturgie lors des cultes. Depuis quelques années, des cultes de la campagne d'Un temps pour Création sont célébrés en de nombreux endroits selon les modèles fournis par oeco. Au niveau cantonal, les dimanches des paroisses ont déjà fait leurs preuves : chaque année, plusieurs cantons publient à cette occasion des cahiers de liturgie et de matériel.

Les cultes et cérémonies du 1e avril à Zoug et du 18 juin à Berne représentent d'importants éléments du jubilé de la Réforme car ils permettent de communiquer une expérience et une identité en même temps que des messages et des contenus thématiques.

Bien qu'elles ne touchent en général que les collaboratrices et collaborateurs bénévoles et employés très liés aux Églises, ces manifestations nationales sont perçues par les médias, et à travers ceux-ci par la population en général et les membres qui se sont éloignés de l'Église.

La description et le choix d'événements appropriés au niveau suprarégional ou national sont des aspects traités notamment dans le cadre de la révision de la constitution de la FEPS. Il appartient à la communication des Églises de se servir de ces événements pour véhiculer des messages et une identité.

Il ne faut cependant pas sous-estimer les ressources qui devront être engagées pour l'organisation et la publicité en faveur de ce genre de manifestations suprarégionales si l'on veut qu'elles atteignent un certain nombre de participants, comme le montrent les Kirchentage (journées de l'Église) en Allemagne. C'est pourquoi il faudrait toujours avoir au départ une décision des Églises membres et de l'AD prévoyant également les ressources nécessaires.

7 Champ de communication 5 « membres et affiliation »

7.1 Modèle « rester membre sa vie durant »

Opportunité : par une stratégie et une série de mesures fondées sur une communication personnelle et pertinente, chaque paroisse peut entretenir même à distance ses relations avec ses membres à tous les stades de leur existence, et renforcer leur loyauté envers l'Église.

Élaboré de 2014 à 2016 par les Églises de Zurich et d'Argovie en vue de renforcer les liens avec les membres et leur loyauté envers l'Église – en particulier avec ceux qui s'en sont distancés –, le modèle « Rester membre sa vie durant » est désormais achevé et présenté sur le site internet www.mitgliedbleiben.ch. Ce dernier sera développé par la suite par les Églises participantes. Le modèle « Rester membre sa vie durant » conduit à une nouvelle approche valorisante des membres éloignés de l'Église. Il comprend des recommandations de planification ainsi qu'un éventail de mesures montrant comment les paroisses peuvent entretenir avec leurs membres des contacts réguliers, individuels et basés sur les événements de leur vie. Chaque Église possédant une licence correspondante peut utiliser l'offre pour ses paroisses. Les Églises de Berne-Jura-Soleure, de Bâle-Campagne et de Saint-Gall ont déjà adopté le modèle. L'Église bernoise se chargera de la traduction française des mesures entrant en ligne de compte. La FEPS a rendu accessibles certains canaux pour la présentation du modèle. Il appartient aux Églises cantonales de décider si elles veulent le mettre en œuvre.

7.2 Développement d'une gestion commune des membres

Opportunité : les responsables ecclésiaux à tous les niveaux conçoivent l'affiliation et la bonne gestion des membres comme une démarche concernant l'ensemble de l'Église à tous ses niveaux et l'abordent d'après des normes de qualité élevées et uniformisées. Ils considèrent les membres comme faisant partie d'une Église globale et pas seulement d'une unité locale. Une gestion commune des membres dans une banque de données cantonale ou suprarégionale structurée de façon uniforme permet d'améliorer la qualité des données, de respecter des exigences élevées en matière de sécurité et d'entretenir les contacts personnels même avec les membres qui se sont éloignés de l'Église. Elle réduit le travail et les coûts dans les paroisses. Chaque membre n'est enregistré qu'une seule fois (à sa naissance ou à son entrée

dans l'Église) et conserve en principe la même base de données, qui est utilisée et administrée par la paroisse compétente. La banque de données est accessible en ligne selon des normes de sécurité élevées.

Une gestion commune et uniformisée des membres constitue une base technologique essentielle pour de très nombreux projets de l'Église et de la communication. Elle améliorerait sensiblement la qualité des données des membres par rapport à celles collectées actuellement par les communes politiques, et permettrait de faire des économies considérables en ressources humaines et financières dans les paroisses.

Une gestion commune des membres est particulièrement importante au regard des différentes formes juridiques de l'affiliation dans les cantons suisses. Cela joue un rôle important en particulier lorsque des membres passent d'une Église cantonale jouissant d'un statut de droit ecclésiastique public où l'affiliation et l'assujettissement à l'impôt sont réglementés par la loi, à une Église où l'affiliation et les contributions sont volontaires. Une gestion uniformisée des membres soutient en particulier les Églises cantonales connaissant une affiliation volontaire. Par exemple, si un membre quitte Zurich pour un canton romand, ses données – pour autant que les exigences juridiques nécessaires soient clarifiées – pourraient être transmises à la nouvelle Église cantonale, et cette dernière ainsi que la paroisse prendraient ainsi connaissance de l'arrivée de cette personne.

Les Églises cantonales de Zurich et d'Argovie développent actuellement un projet de gestion commune uniformisée des membres sous la forme d'une banque de données en ligne prévoyant des mises à jour automatisées par les plateformes cantonales du contrôle des habitants. La banque de données est conçue de manière à permettre une gestion des membres dans l'ensemble du pays et à pouvoir être reprise par d'autres Églises cantonales.

Pour l'instant, le projet n'est mené que par les deux Églises réformées d'Argovie et de Zurich et par l'Église catholique romaine d'Argovie. Mais, selon une enquête réalisée à fin 2016 auprès des conseils d'Église et des conseils synodaux, il est accueilli favorablement et suivi avec intérêt par la plupart des autres Églises cantonales. D'autres partenaires qui pourraient participer financièrement au développement sont encore recherchés.

En 2017, il est prévu d'élaborer le cahier des charges pour la banque de données et de lancer l'appel d'offres pour le mandat relatif au développement de la banque de données selon les normes de l'OMC. Le plus grand nombre possible d'Églises membres peuvent et devraient participer de façon purement juridique (sans encourir de frais) à la procédure d'appel d'offres dans le cadre d'une « communauté d'acquisition », de manière à pouvoir utiliser elles-mêmes par la suite les résultats. Elles éviteront ainsi de devoir réaliser leur propre appel d'offres, sans pour autant être engagées par le résultat de la procédure. Cette « communauté d'acquisition » sera réglée par un contrat de collaboration.

La FEPS examine la possibilité de soutenir l'élaboration des bases légales pour la communauté d'acquisition et pour la collaboration. Elle pourrait ainsi participer au processus sous une forme qui profiterait en principe à toutes les Églises membres.

Si les crédits nécessaires sont approuvés en 2018 par les Églises participantes, le système de gestion des membres pourrait être développé entre 2018 et 2019 et mis en service probablement en 2020.

Mesures	**Responsabilité (participation)**	**Échéance**	**Ressources**	**Finances / réalisation**
Création et direction d'une communauté d'acquisition pour un système de gestion des membres des Églises	FEPS (service juridique)	Automne 2017	Conseil juridique, administration	20 000 pour le travail juridique externe

8 Champ de communication 6 « médias en ligne et médias sociaux »

Opportunité : les Églises communiquent en ligne à tous les niveaux selon une stratégie commune et sous des formes adéquates. Les contenus et l'utilisation des différents canaux sont coordonnés. Des recommandations et des stratégies claires sont disponibles y compris pour l'utilisation des médias sociaux, afin que cette présence ait un profil clairement identifiable. Toutes les présentations sont adaptées à leurs publics cibles, coordonnées au niveau du contenu et liées entre elles.

Pratiquement tous les acteurs ecclésiaux à tous les niveaux utilisent des canaux en ligne pour leur communication, et une partie recourt aussi aux médias sociaux. Face aux nombreux sites internet et canaux des Églises et à leurs divers contenus, les utilisateurs ont de la peine à s'y retrouver. Les Églises de Suisse alémanique disposent d'un portail web www.ref.ch, mais ses contenus ne sont pas harmonisés avec d'autres sites Internet. Il n'existe pas de règles uniques pour l'application et l'utilisation des différents canaux des médias sociaux. Il manque une approche globale qui précise les rôles.

De par leurs mandats de prestations, les agences Médias-pro et RM sont les centres de compétence des régions linguistiques pour les médias en ligne et les médias sociaux. Elles gèrent les canaux d'informations en ligne les plus performants de leur région linguistique. Elles échangent régulièrement des informations entre les régions linguistiques et entre les différents acteurs ecclésiaux, et assurent la diffusion numérique de nouvelles, notamment par la newsletter quotidienne ref.ch et par les dépêches de ProtestInfo. En Suisse alémanique, des modèles de collaboration plus efficaces entre les journaux ecclésiaux et RM sont en cours d'élaboration pour les informations en ligne. Les contenus produits peuvent être utilisés par tous les acteurs ecclésiaux.

Les agences médias devraient aussi développer des stratégies et des indications utiles pour l'utilisation des canaux en ligne et des médias sociaux dans l'Église et les mettre à disposition des acteurs. En Suisse alémanique, ce type de documentation a été élaboré en particulier par l'Église zurichoise.

8.1 Mesures dans le domaine des médias sociaux : stratégies pour les régions linguistiques

La FEPS, en concertation avec Médias-pro, RM et les Églises cantonales, développe des stratégies pour les médias en ligne et les médias sociaux au niveau des régions linguistiques, avec un catalogue de mesures coordonnées entre elles. La première étape pourrait être la tenue d'un « atelier de médias en ligne et de médias sociaux » au niveau national ou des régions linguistiques avec les rédactions et les services de communication des Églises pour entreprendre une analyse de la situation (état actuel) et développer les principes d'une stratégie pour les médias en ligne et les médias sociaux (objectifs à atteindre).

Mesures	Responsabilité (participation)	Échéances	Ressources	Finances / réalisation
Stratégies pour les médias en ligne et les médias sociaux au niveau des régions linguistiques avec catalogue de mesures	Comm. FEPS en concertation avec Médias-pro et RM (services de communication des Églises)	Printemps 2018 (ateliers) - début 2019	Temps de travail de la FEPS et agences, conseil externe	Env. 20 000
Atelier de stratégie pour médias en ligne et médias sociaux au niveau national ou des régions linguistiques	Médias-pro, RM, comm. FEPS (organes de communication des Églises)	Début 2018	Temps de travail des agences	Env. 3 000 par atelier / budget FEPS et RM / Médias-pro

9 Champ de communication 5 « radio et télévision »

Opportunité : au niveau national, la question de l'interlocuteur des Églises protestantes pour les journalistes et des rapports de la FEPS et des RM avec la SRG SSR en Suisse alémanique est clarifiée. Les fournisseurs régionaux et locaux de contenus et de formats d'émission ecclésiaux aux radios et télévisions locales sont mis en réseau, échangent des émissions et travaillent avec davantage de synergies.

Médias-pro et RM sont actuellement les fournisseurs de prestations reconnus de leur région linguistique pour les Églises protestantes de Suisse auprès de la SSR. Médias-pro est financé par la Conférence des Églises réformées (CER) et est un partenaire reconnu de la RTS. Les RM sont quant à elles un partenaire reconnu de SRF pour des émissions ecclésiales à la radio et à la télévision. Cependant, ils sont dirigés et financés par leur propre association, dont les Églises de Suisse alémanique ne sont pas toutes membres. Les agences concluent des contrats de prestations limités à cinq ans avec la SSR. La qualité de ces prestations est incontestée. Il peut toutefois arriver que les journalistes de la radio et de la télévision au niveau national ne sachent pas très bien à quel interlocuteur s'adresser auprès des Églises protestantes : aux « chargés des médias à la radio et à la télévision » des RM, ou à la communication de la FEPS. Or, une règle importante dans le travail médiatique est d'avoir des interlocuteurs clairement définis et compétents. En cas de doute, on s'adresse à celui que l'on connaît déjà et qui est le plus facile à joindre.

S'agissant des prestations et des tâches des RM et de Médias-pro, il convient de faire une distinction entre les canaux de médias diffusant des contenus journalistiques indépendants d'une part, et les intérêts de la communication institutionnelle et des directions ecclésiales de l'autre. Les contenus et les canaux journalistiques (émissions et journaux) doivent être élaborés avec un maximum de liberté rédactionnelle afin que leur qualité journalistique soit reconnue et ainsi acceptée par les journalistes et les destinataires.

Il convient de réexaminer les relations des RM et de la FEPS avec la SSR et les journalistes de SRF. Le rapport sur la mutualisation de la communication de l'été 2015 soulevait déjà ce problème à propos des RM : « La question est de savoir si, à moyen terme, il est optimal de maintenir deux institutions indépendantes l'une de l'autre. »

Au niveau régional, la situation est différente : diverses Églises soutiennent déjà le travail-médias ecclésial sur un plan local auprès d'émetteurs privés par de l'argent et des prestations de travail. Les projets des radios et télévisions cantonales et régionales, qui sont souvent sous la responsabilité de petites équipes et souffrent de moyens financiers limités, devraient être mieux mis en réseau afin de pouvoir exploiter des synergies et améliorer la qualité. Jusqu'ici,

les RM n'ont pas pris d'initiative dans ce domaine hormis des soutiens ponctuels à certains projets.

9.1 Radios et télévisions régionales : mesures

Médias-pro et RM effectuent une analyse de la situation actuelle et des besoins pour le travail-médias ecclésial au niveau local dans leur région linguistique, dans le but d'identifier et d'exploiter à l'interne les synergies (échanges de formats d'émission, formations communes, assurance qualité, etc.), d'améliorer la qualité des émissions et de commercialiser au niveau de la région linguistique des formats d'émission se prêtant à une diffusion plus large.

Une formation aux médias destinée aux organes de direction des Églises, et des ateliers pour le travail média au niveau local (sur demande), font partie de l'offre de formation initiale et continue des entreprises de médias.

Mesures	**Responsabilité (participation)**	**Échéances**	**Ressources**	**Finances / réalisation**
Analyse de la situation actuelle et des besoins pour le travail-médias ecclésial au niveau local	Médias-pro, RM (services de communication des Églises)	Été 2017 (prép. des ateliers) - été 2018	Temps de travail des agences OU : mandat de la FEPS, coûts : 6 000.-	Mandat de la FEPS (payé) / ou : mandat de l'organisation responsable (partie du mandat de prestations)

10 Champ de communication 8 « produits journalistiques pour les membres »

Les fusions déjà opérées dans le domaine des produits journalistiques pour les membres montrent qu'il est possible de regrouper divers périodiques cantonaux sous différentes formes d'organisation et de les réaliser et les éditer en commun. En Suisse romande, trois journaux régionaux ont été réunis en une nouvelle publication appelée « Réformés », qui est parue pour la première fois à fin 2016. En Suisse alémanique, ces processus d'intégration ont débouché il y a plusieurs années sur la création du « Kirchenbote » intercantonal (huit Églises cantonales, une fusion, tirage : 155 000), et en 2008 sur le journal « reformiert. » (quatre Églises cantonales : AG, BE-JU-SO, GR, Zurich, une coopération, tirage : 700 000). Par ailleurs, les quatre périodiques ecclésiastiques indépendants de Suisse orientale (AI/AR, GL, SG, TG, tirage total : 140 000) et l'Église cantonale de Zoug suivent une voie individuelle, mais se mettent en réseau dans le domaine en ligne. Ces journaux coopèrent en ligne avec les RM pour les nouvelles d'actualité, et une réunion de tous les éditeurs de Suisse alémanique est organisée annuellement.

Les éditeurs des diverses publications et donc les compétences quant aux négociations sur les développements, l'intégration et les projets communs varient d'un titre à l'autre : le Kirchenbote intercantonal et « reformiert. » Schweiz sont organisés sous forme de société de droit privé. Au niveau des cantons, les éditeurs sont en partie des Églises cantonales (AG, GR), en partie des sociétés de droit privé (BE-JU-SO, ZH). Dans certains cantons, les journaux sont obligatoirement envoyés à tous les membres, dans d'autres, chaque paroisse décide de son abonnement.

À l'occasion du jubilé de la Réforme, les Églises cantonales et les éditeurs prévoient pour la première fois de mener une action commune réunissant presque toutes les publications destinées aux membres : il s'agira d'un encart ou d'un dossier commun consacré au jubilé de la

Réforme et élaboré dans le cadre d'une coopération rédactionnelle ; cet encart paraîtra en principe à fin septembre 2017.

La poursuite des efforts d'intégration des publications destinées aux membres devra d'abord porter sur les périodiques cantonaux encore publiés de façon indépendante, pour faire en sorte qu'ils s'associent à l'un de deux grands groupements de journaux. Le processus orienté vers la création d'un journal pour la Suisse alémanique pourra ensuite se poursuivre afin de concentrer les forces et la visibilité dans un seul produit. Dans ces deux processus, le facteur déterminant sera de savoir si les éditeurs concernés et les deux groupements de journaux intercantonaux sont intéressés par une coopération. Cela relève de la compétence des éditeurs cantonaux.

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Solidarité protestante suisse SPS : création d'une Conférence de la Fédération des Églises protestantes de Suisse

Propositions

1. L'Assemblée des délégués décide de créer la Conférence SPS.
2. L'Assemblée des délégués charge le Conseil de créer le fonds SPS.

Berne, le 5 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — Gottfried Locher
La Directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

1 Situation initiale

L'association Solidarité protestante suisse(SPS) – *association faîtière* des sociétés cantonales de secours aux protestants disséminés – s'est adressée au Conseil de la FEPS pour clarifier leurs relations et, le cas échéant, les négocier et les régler ensemble. Les négociations ont pu aboutir avec la proposition que l'association procède à sa dissolution et remette ses tâches à la FEPS. Cette dernière reprendrait alors la traditionnelle collecte de la Réformation, qui soutient depuis plus de 100 ans, à titre de soutien entre Églises, des projets de construction de temples en régions de diaspora. Par ailleurs, la FEPS se verrait aussi confier l'Offrande des catéchumènes et les dons « coup de cœur ».

Les membres actuels de SPS – c'est-à-dire, outre les sociétés de secours, les Églises réformées qui pratiquent aussi l'aide à la diaspora – doivent, après la dissolution de leur association faîtière, continuer à participer à la collecte de la Réformation. Comme indiqué ci-après, une conférence FEPS doit être créée pour cette nouvelle coopération.

2 Conférence Solidarité protestante suisse

Les tâches suivantes sont liées au transfert de la responsabilité de la Collecte de la Réformation, de l'Offrande des catéchumènes et des dons « coup de cœur » :

– préparation de la collecte et gestion des fonds récoltés ;
– relations publiques, notamment publicité pour la collecte ;
– évaluation des projets qui méritent d'être soutenus, notamment sélection ;
– préparation des prises de décision relatives aux projets méritant d'être soutenus, notamment formulation des propositions et compilation des documents ;
– prises de décision concernant les projets méritant d'être soutenus.

Les tâches se répartissent en deux chapitres : d'une part, organiser les collectes et de préparer la décision relative au projet à soutenir et, d'autre part, décider quel projet concret est finalement retenu.

Le premier ensemble de tâches regroupe typiquement les tâches opérationnelles (préparation et réalisation) qui peuvent être déléguées à une instance restreinte. La décision relative au choix du projet pour lequel la collecte est réalisée est prise par la Conférence. Cette décision collective confère ainsi à la collecte, dont le montant avoisine 300 000 francs par année une plus grande légitimité.

Il est judicieux de confier la prise en charge de la SPS à une Conférence, si la FEPS souhaite respecter cette séparation des tâches.

Ladite Conférence regroupe tous les représentants des sociétés de secours et des Églises, ce qui légitime fortement leur décision collective relative au projet à primer (cf. l'article 5 du Règlement des Conférences du 10 novembre 2003, stipulant que les Églises membres de la FEPS ainsi que les œuvres et organisations qui lui sont proches sont membres de la Conférence).

Les membres de la Conférence élisent en leur sein cinq à neuf personnes qui formeront le Conseil. Ce dernier est responsable de gérer les affaires de la Conférence, dont notamment l'évaluation des projets à proposer pour la Collecte de la Réformation, la compilation des documents nécessaires à la décision et les relations publiques. Le Conseil prépare en détail la prise de décision et propose à l'Assemblée plénière de voter sur le projet concret à soutenir.

L’existence de deux organes – Assemblée plénière et Conseil – garantit une procédure en deux étapes avec un *système de propositions*, ce qui permet d’assurer un degré élevé de contrôle démocratique.

3 Fonds

Un fonds est créé sous le nom de « Fonds SPS » pour gérer les sommes recueillies. La fortune de l’actuelle association SPS doit être versée dans le fonds SPS et continuer à servir le but de l’aide interecclésiale.

De par sa fonction dans l’association, le Conseil est habilité à disposer du fonds et rend compte de son utilisation à l’Assemblée plénière annuelle. Il agit sur mandat du Conseil et dans le cadre des tâches décrites à l’art. 1 du Règlement.

4 Création de la Conférence par décision de l’AD

L’Assemblée des délégués de la FEPS (AD) est compétente pour créer une nouvelle Conférence (art. 1 du Règlement des Conférences du 10 novembre 2003). Cette compétence découle aussi de l’article 11 des statuts de la FEPS, qui dispose que toutes les tâches non expressément attribuées au Conseil incombent à l’AD (cf. tâches du Conseil en vertu de l'art. 14 des statuts de la FEPS). La participation à la collecte de la Réformation constituant une nouvelle tâche, elle relève du domaine de compétence de l’AD. Il résulte par ailleurs de l’article 16 des statuts de la FEPS que l’AD est en principe compétente pour décider d’ordonner ou non une collecte.

L’AD doit donc voter sur l’attribution de la nouvelle tâche à une Conférence à créer. Cette dernière s’appuiera sur les dispositions réglementaires formulées ci-après.

L’information suivante a été rajoutée après coup en guise de réponse à la demande de la CEG concernant la relation entre la décision de l’AD selon la proposition 1 (création d’une Conférence SPS) et le Règlement de la Conférence : le Règlement donne corps à la décision de l’AD de créer la Conférence SPS. Le règlement de la Conférence est donc partie intégrante de la décision selon la proposition 1. En d’autres termes :

En créant la Conférence, l’AD en adopte aussi le Règlement.

Règlement de la Conférence Solidarité protestante suisse (SPS) de la FEPS

L'Assemblée des délégués créée sur la base de l'art. 11 let. i des statuts (Constitution) le Règlement suivant :

Art. 1 Tâches

[1] La Conférence s'engage en faveur de l'aide interecclésiale.

[2] Les Églises membres de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) soutiennent avec les sociétés cantonales de secours aux protestants disséminés (sociétés de secours) des projets durables d'Églises protestantes de la diaspora ou en situation minoritaire en Suisse et à l'étranger.

[3] La Conférence organise en particulier la collecte de la Réformation et l'offrande des catéchumènes dans toute la Suisse. Elle est compétente pour les dons « coup de cœur ».

Art. 2 Membres

[1] Sont membres de la Conférence :

- les sociétés de secours (« Solidarité protestante » cantonales). Elles délèguent chacune un membre de leur Conseil à la Conférence.

- les Églises réformées membres de la FEPS qui pratiquent elles-mêmes l'aide à la diaspora. Elles délèguent chacune une personne compétente en la matière.

- la FEPS. Le Conseil de la FEPS délègue l'un de ses membres ou le ou la spécialiste du dossier.

[2] La Conférence décide sur proposition de son Conseil de l'admission de nouveaux membres.

Art. 3 Organisation

[1] La Conférence est constituée de l'Assemblée plénière et du Conseil.

[2] L'Assemblée plénière élit le Conseil et son président ou sa présidente. L'élection a lieu au début du mandat des organes de la FEPS. L'Assemblée plénière prend les décisions relatives aux propositions de soutien présentées chaque année par le Conseil pour la collecte de la Réformation et l'offrande des catéchumènes. L'assemblée se compose des membres de la Conférence. Elle se réunit au premier semestre de chaque année sur convocation du Conseil.

[3] Le Conseil est responsable de la gestion des affaires de la Conférence. Il délibère sur les propositions de soutien pour la collecte de la Réformation et l'offrande des catéchumènes et

les soumet à l'Assemblée plénière. Il a en outre la compétence exclusive de décider de la répartition des dons « coup de cœur ». Les membres de la Conférence sont éligibles à son Conseil. Le Conseil de la FEPS y délègue l'un de ses membres ou le ou la spécialiste du dossier. Le Conseil compte cinq à neuf membres.

Art. 4 Participation à l'Assemblée des délégués

[1] La Conférence peut désigner en son sein deux personnes déléguées à l'Assemblée des délégués de la FEPS.

[2] Les délégués ont droit de parole et de proposition à l'Assemblée des délégués de la FEPS et y représentent les intérêts de la Conférence.

[3] Les délégués sont élus tous les quatre ans au début de la législature de l'Assemblée des délégués.

Art. 5 Traitement des demandes de soutien

Sur proposition du Conseil de la Conférence, le Conseil de la FEPS promulgue la directive relative aux exigences concernant les demandes de soutien et leur traitement. Cette directive règle aussi les détails relatifs à la collecte de la Réformation, à l'offrande des catéchumènes et aux dons « coup de cœur ».

Art. 6 Finances

[1] Le financement de la Conférence figure au budget de la FEPS.

[2] Le secrétariat de la FEPS tient les comptes de la Conférence, gère la collecte de la Réformation et l'offrande des catéchumènes et veille en particulier à ce que les sommes dues soient encaissées.

[3] Les frais publicitaires pour la collecte de la Réformation et l'offrande des catéchumènes sont financés par les sommes encaissées grâce à ces opérations.

[4] Les membres du Conseil travaillent bénévolement.

Art. 7 Lien avec la FEPS

[1] Le Conseil de la FEPS met à disposition le secrétariat de la Conférence. Le secrétariat peut prévoir un formulaire pour soumettre les propositions de soutien.

[2] Le Conseil de la FEPS désigne l'unité compétente du Conseil, qui décide de l'attribution des capacités administratives du secrétariat à la Conférence.

Art. 8 Fonds Solidarité protestante suisse de la FEPS (Fonds SPS)

[1] La fortune de l'association Solidarité protestante suisse est transférée au fonds SPS. La présente disposition concerne le solde du legs Stehli, d'un montant de … francs, celui de la

caisse de secours, d'un montant de … francs, ainsi que la fortune disponible en cas de dissolution de l'association SPS, d'un montant de … francs.

[2] Le Secrétariat de la FEPS gère le fonds SPS.

[3] Le droit de disposer des moyens financiers du fonds est exercé par le Conseil de la FEPS. Celui-ci agit sur proposition du Conseil SPS et dans le cadre des tâches mentionnées à l'art. 1.

Art. 9 Autres dispositions

Pour le reste, les dispositions du Règlement des Conférences de la FEPS s'appliquent, en particulier pour l'organisation détaillée du Conseil SPS (art. 10), la collaboration avec le Conseil de la FEPS (art. 12) et les relations publiques (art. 14).

Directive sur les demandes de soutien à la Conférence Solidarité protestante suisse (SPS)

I. Collecte de la Réformation

Art. 1 Généralités

[1] Sous le nom de « collecte de la Réformation », une collecte est organisée depuis 1897 le dimanche de la Réformation au sein des Églises membres de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), le cas échéant en lien avec d'autres collectes.

[2] La collecte de la Réformation vise à promouvoir la solidarité interecclésiale et à conduire à une prise de conscience de la situation difficile des Églises et des communautés ecclésiales en diaspora.

[3] Les fonds rassemblés servent à soutenir des projets durables en Suisse et à l'étranger, notamment en matière de construction et de rénovation.

[4] L'Assemblée plénière de la Conférence SPS (Assemblée plénière) décide tous les ans de la collecte de la Réformation de l'année en cours et prend, le cas échéant, la décision préliminaire concernant les collectes des années suivantes.

[5] Un cinquième du résultat net de la collecte de la Réformation est transmis à la Fondation suisse de la Réformation pour un usage conforme à ses statuts. Cette Fondation soutient des projets contribuant à la promotion de la foi et de l'action protestantes, principalement en Suisse. L'Assemblée plénière prend connaissance du rapport annuel et des projets soutenus.

Art. 2 Demandes de soutien

[1] Les demandes de soutien doivent être adressées aux sociétés cantonales de secours aux protestants disséminés, aux Églises membres de la Fédération de la FEPS ou à un membre de l'Assemblée plénière.

[2] Les demandes sont transmises au Conseil de la Conférence Solidarité protestante suisse (Conseil).

Art. 3 Évaluation des projets

La collecte de la Réformation doit en premier lieu servir à soutenir les projets suivants :

– *construction et rénovation de temples ;*

– *construction et rénovation de bâtiments paroissiaux ;*

– *rénovation de presbytères et cures appartenant à l'Église.*

[2] Le Conseil évalue les projets sur la base de leur description, du budget, du plan de financement et du calendrier des travaux.

Art. 4 Conditions préalables à la soumission de propositions

Le Conseil soumet à l'Assemblée plénière ses propositions concernant les projets à soutenir.

Lesdites propositions ne peuvent être émises que, notamment, si les conditions préalables suivantes sont réunies :

- le projet tient compte du principe de durabilité et contribue au renforcement de la vie spirituelle ;
- les instances juridiques et/ou économiques responsables du projet ont approuvé sa planification et, le cas échéant, l'octroi de crédits ;
- (si requis), le service supérieur compétent (p. ex. Église nationale) l'a approuvé ;
- (si requis), la commune politique l'a approuvé ;
- le calendrier des travaux, notamment de leur début, fait l'objet d'un engagement précis ;

[2] Exceptionnellement, le Conseil peut aussi proposer à l'Assemblée plénière un projet déjà réalisé, mais qui présente un déficit.

Art. 5 Pouvoir de décision

Le pouvoir de décision concernant la collecte de la Réformation appartient à l'Assemblée plénière.

Art. 6 Devoirs des demandeurs

Les Églises ou paroisses qui présentent une demande de soutien ne peuvent organiser pour le même projet aucune récolte de fonds supplémentaire hors de leur propre paroisse pendant l'année qui précède et celle qui suit la soumission de la demande de soutien à l'Assemblée plénière.

Les demandeurs s'engagent à informer immédiatement le Conseil de toute modification du projet ou de son financement ou de tout report du début des travaux (devoir d'information).

Art. 7 Non-versement ou restitution des fonds

La Collecte de la Réformation peut n'être que partiellement versée à une Église ou paroisse bénéficiaire, ne pas lui être versée ou faire l'objet d'une demande de restitution si le projet n'aboutit pas ou si la bénéficiaire le modifie de façon importante ou encore ne respecte pas les accords passés. Le pouvoir de décision appartient au Conseil. Celui-ci prend notamment en compte le fait que l'Église ou la paroisse a ou non communiqué la modification dans les délais et si les circonstances ayant conduit à la modification existaient déjà au moment où la demande de soutien avait été faite ou soumise à l'approbation de l'Assemblée plénière.

Art. 8 Versement des fonds

[1] En règle générale, le versement du montant net de la collecte de la Réformation à l'Église ou la paroisse bénéficiaire se fait au début des travaux.

Art. 9 Transmission des collectes

Les sociétés de secours aux protestants disséminés ou les Églises membres transfèrent les fonds récoltés au plus tard le 31 mars.

Art. 10 Intérêts bancaires

Le Conseil est seul compétent pour décider l'affectation des intérêts résultant d'une collecte non encore transmise.

II. Offrande des catéchumènes

Art. 11 Généralités

[1] Les Églises réformées membres organisent tous les ans (sous le nom d'offrande des catéchumènes) une collecte d'argent pour soutenir des projets de paroisses et d'Églises de la diaspora en faveur de la jeunesse réformée. En règle générale, les projets soutenus se trouvent en Europe.

[2] L'offrande des catéchumènes doit éveiller l'attention et la compréhension envers les nécessités d'Églises et de paroisses qui, avec des moyens extrêmement limités, assument un grand nombre de tâches, notamment auprès de la jeunesse.

Art. 12 Demandes de soutien

Les demandes de soutien doivent être adressées aux sociétés cantonales de secours aux protestants disséminés, aux Églises membres de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) ou à un membre de l'Assemblée plénière.

[2] Les demandes sont transmises au Conseil.

Art. 13 Évaluation

L'offrande des catéchumènes doit soutenir en premier lieu les projets suivants :

- construction et rénovation de centres d'accueil qui servent à l'animation de jeunesse ou qui sont utilisés par des jeunes ;
- construction et rénovation de bâtiments paroissiaux qui servent à l'animation de jeunesse ou qui sont utilisés par des jeunes ;
- construction et rénovation de bâtiments scolaires appartenant à l'Église.

[2] Le Conseil évalue les projets sur la base de leur description, du budget, du plan de financement et du calendrier des travaux.

Art. 14 Conditions préalables à la soumission de propositions

[1] Le Conseil soumet à l'Assemblée plénière ses propositions concernant les projets à soutenir l'année suivante.

Lesdites propositions ne peuvent être émises que, notamment, si les conditions préalables suivantes sont réunies :

- le projet tient compte du principe de la durabilité et sert à renforcer la vie spirituelle des jeunes ;
- le projet peut intéresser les catéchumènes et les motiver à s'engager dans la collecte de fonds ; dans la mesure du possible, le projet déploiera ses effets en priorité à l'étranger ;
- les services juridiques et/ou économiques responsables du projet ont approuvé sa planification et, le cas échéant, l'octroi de crédit/ la planification du projet est achevée ;
- (si requis), le service supérieur compétent (p. ex. Église de la région concernée) l'a approuvé ;
- (si requis), la commune politique l'a approuvé ;
- (si requis), l'instance compétente a octroyé le crédit/le financement est assuré ;
- le calendrier des travaux, notamment de leur début, fait l'objet d'un engagement précis ;
- (si possible) le suivi/la surveillance du projet est assuré/e par une œuvre suisse d'entraide active dans la région.

Art. 15 Prise de décisions

Le pouvoir de décision pour l'offrande des catéchumènes appartient à l'Assemblée plénière.

Art. 16 Versement des fonds

Le versement à l'Église ou la paroisse bénéficiaire du montant net de l'Offrande des catéchumènes s'effectue en règle générale en trois tranches : la première au début des travaux, la deuxième pendant les travaux et la troisième à la réception des dernières collectes de l'Offrande des catéchumènes.

Art. 17 Non-versement ou restitution du soutien

[1] L'Offrande des catéchumènes peut n'être que partiellement versée à une Église ou paroisse bénéficiaire, ne pas lui être versée ou faire l'objet d'une demande de restitution si le projet n'aboutit pas ou si la bénéficiaire le modifie de façon importante ou encore ne respecte pas les accords passés.

Le pouvoir de décision appartient au Conseil. Celui-ci prend notamment en compte le fait que l'Église ou la paroisse a ou non communiqué la modification dans les délais et si les circonstances ayant conduit à la modification existaient déjà au moment où la demande de soutien a été faite ou soumise à l'approbation de l'Assemblée plénière.

Art. 18 Intérêts bancaires

Le Conseil est seul compétent pour décider l'affectation des intérêts résultant d'offrandes non encore transmises.

Art. 19 Transmission des collectes

La transmission de l'Offrande des catéchumènes se fait au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle elle a été collectée.

III. Dons « coups de cœur »

Art. 20 Généralités

[1] Les dons « coups de cœur » sont récoltés chaque année par les membres de la FEPS et des sociétés de secours.

[2] L'attribution des dons « coups de cœur » est de la compétence du Conseil.

[3] Les dons « coups de cœur » sont destinés à soutenir des projets durables des Églises et paroisses protestantes de la diaspora, notamment en matière de construction et de rénovation.

[4] Les dons sont attribués en principe chaque année.

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Rapport d'activité 2016

Proposition

L'Assemblée des délégués adopte le Rapport d'activité 2016.

Berne, le 5 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le président — Gottfried Locher
La directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

Table des matières

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL 5

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS 7

ZUSAMMENFASSUNG DEUTSCH 10

RIASSUNTO ITALIANO 13

CONSEIL ET SECRÉTARIAT 16

1 Conseil 16

2 Secrétariat 17

PROJETS 17

1 L'enracinement protestant 17
1.1 La FEPS célèbre les 500 ans de la Réforme 17
1.1.1 De la phase de planification à la mise en œuvre 17
1.1.2 Communication stratégique de la FEPS sur le 500e anniversaire de la Réforme 21
1.2 La Fédération des Églises fait connaître la foi chrétienne protestante 22
1.2.1 Cycle de conférences « CREDO » 22
1.2.2 Quatre cent cinquante ans de la Confession helvétique postérieure 22
1.2.3 Institut de théologie et d'éthique ITE 23
1.3 La FEPS s'engage pour la paix religieuse 24
1.3.1 Conseil suisse des religions SCR 24
1.3.2 Fédération suisse des communautés israélites FSCI 25
1.3.3 Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP 25
1.3.4 Rencontre des délégués pour les questions concernant l'islam 25
1.3.5 IRAS COTIS : Semaine des religions et projet « Dialogue en Route » 25

2 La communauté protestante 26
2.1 La FEPS soutient les femmes et les hommes qui occupent une fonction dirigeante dans l'Église 26
2.1.1 Aumônerie de l'armée 26
2.1.2 Ministères pastoraux dans les cathédrales ou collégiales 26
2.1.3 Mandat d'expertise pour l'Église protestante de Brême 26
2.2 La FEPS achève la révision de sa constitution 27
2.3 La FEPS est Église pour la Suisse 28
2.3.1 Conférence des présidentes et présidents d'Église CPE 28
2.3.2 Mise en œuvre de la motion Diaconie 29
2.3.3 Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse 30
2.3.4 Conférence Femmes et Conférence de diaconie 31
2.3.5 Commission Église et tourisme 31
2.3.6 Œuvres d'entraide EPER et PPP 32
2.3.7 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS (KMS) 32
2.3.8 Présence sur place : participation à des rencontres et manifestations ecclésiales 32
2.3.9 Fonds pour le travail des femmes 33
2.3.10 Réunion des chancelières et chanceliers d'Église 33
2.3.11 Commission pour les Églises suisses à l'étranger CESE 33
2.3.12 Droits d'auteur 34

3 L'inspiration protestante 34
3.1 La FEPS encourage l'art d'annoncer l'Évangile 34
3.2 La FEPS encourage la réflexion autour de la tradition liturgique réformée 35
3.3 La FEPS s'exprime à l'occasion de fêtes religieuses 35

3.4 Activités générales de communication de la FEPS 36

4 L'œcuménisme protestant 36
4.1 La FEPS s'engage en faveur de l'unité des chrétiens en Suisse 36
4.1.1 Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH 36
4.1.2 Rencontres de délégations intraprotestantes 37
4.1.3 Conférence des évêques suisses CES 37
4.1.4 Commission de dialogue protestants / catholiques romains CDPC 38
4.1.5 Églises de migrants 38
4.1.6 Commission « Nouveaux mouvements religieux » de la FEPS (NMR/FEPS) 38
4.2 La FEPS s'engage dans la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE 38
4.3 Les FEPS soutient l'œcuménisme au niveau mondial 39
4.3.1 Conseil œcuménique des Églises COE 39
4.3.2 Communion mondiale d'Églises réformées CMER 40
4.3.3 Conférence des Églises européennes CEC 41
4.3.4 Engagement pour les chrétiens menacés et persécutés 41
4.3.5 Relations bilatérales 41

5 La présence protestante 42
5.1 La FEPS influence les évolutions de la société 42
5.1.1 Coordination avec les autorités fédérales 42
5.1.2 Consultations et prises de position 43
5.1.3 Groupe de travail « Forum éducatif » 43
5.2 La FEPS aide chacun à prendre sa vie en main de manière responsable 44
5.2.1 Soins palliatifs et publication « Le secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel » 44
5.2.2 Début de vie – fin de vie 44
5.2.3 Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE 45
5.2.4 Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain CENH 45
5.3 La FEPS défend le bon usage des biens terrestres 46
5.3.1 La réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) 46
5.3.2 Un Temps pour la Création 2016 et FEST 46

6 La vigilance protestante 47
6.1 La FEPS rappelle à l'État ses responsabilités 47
6.1.1 Victimes de mesures de coercition 47
6.1.2 Article sur les religions/sur les valeurs au niveau fédéral 47
6.1.3 Asile ecclésiastique 47
6.2 La FEPS fait entendre sa voix pour défendre les faibles 48
6.2.1 Journée internationale des droits humains et Dimanche des réfugiés 48
6.2.2 Fonds en faveur des droits humains 48
6.2.3 Commission fédérale contre le racisme CFR 48
6.2.4 Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT 49
6.3 La FEPS s'engage pour celles et ceux qui fuient la violence, la détresse et les persécutions 49
6.3.1 Migration 49
6.3.2 Commission fédérale pour les questions de migration CFM 50
6.3.3 L'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux 50
6.3.4 Churches' Commission for Migrants in Europe CCME 51
6.3.5 Engagement dans le domaine de l'asile 51

ANNEXES 52

1 Délégations du Conseil 52

2 Les publications de la FEPS 54
2.1 Appels, prises de position 54

2.2 Études, rapports, textes....54
2.3 Produits....55
2.4 Productions vidéo....55
2.5 Motions et postulats en cours d'examen....55
2.5.1 Motion relative au thème Famille – mariage – partenariat - sexualité dans une approche protestante....55
2.5.2 Motion demandant le respect de la Constitution et du droit international....55

3 Membres du Conseil ainsi que collaboratrices et collaborateurs du secrétariat....56

4 Engagement dans des commissions fédérales....57

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Au sein de la FEPS, deux grands projets ont jalonné l'année 2016 : les « Cinq cents ans de la Réforme » et la nouvelle constitution pour le protestantisme suisse. L'un et l'autre ont exigé beaucoup de ressources, de professionnalisme et d'engagement, mais il est réjouissant de constater que les résultats obtenus à ce jour sont à la hauteur des efforts fournis.

Le cinq centième anniversaire de la Réforme a connu un départ réussi avec des *cérémonies officielles nationales à Genève et à Zurich*. Il a en outre été possible d'obtenir de l'administration fédérale des finances (Swissmint) l'édition d'une *monnaie commémorative officielle pour les 500 ans de la Réforme*. L'*itinéraire européen des Cités de la Réforme*, partant de Genève, se poursuit à travers toute l'Europe. Un *pavillon suisse* a été créé en collaboration avec un bureau d'architecture renommé, Christ & Gantenbein, pour l'*Exposition mondiale de 2017 à Wittenberg (Allemagne)*. Cette année de commémoration a été l'occasion d'intensifier les contacts avec des *représentants des milieux politiques au niveau fédéral* et de renforcer l'intérêt pour l'Église protestante. Il faut notamment relever l'*engagement personnel du président de la Confédération, Johann Schneider-Ammann*, qui a favorisé l'intérêt du public pour la commémoration et donc aussi pour notre Église. Le cinq centième, loin d'être seulement fêté au niveau national, est relayé par les Églises cantonales, et il y a lieu de s'en réjouir tout particulièrement. Dans les paroisses et les Églises cantonales, un grand nombre de célébrations, de cultes, de cycles de conférences et de publications attestent que nous sommes une « Église à trois niveaux » et que nous fêtons ensemble, comme paroisses, comme Églises et comme fédération.

En 2016, un pas important a été franchi dans les travaux de révision de la constitution, comme prévu. Au printemps, sur la base des résultats des délibérations tenues dans la conférence des présidentes et présidents d'Église, le Conseil a examiné et approuvé le projet de nouvelle constitution. Durant la période de consultation, tout au long du deuxième semestre de l'année, des délégations de la FEPS sont allées à la rencontre de nombreux conseils synodaux et d'Église pour discuter de l'orientation future de la Fédération. Ces discussions ont fait apparaître une large adhésion au projet de constitution. Les positions exprimées par les Églises membres ont été résumées dans un volumineux rapport de consultation qui sert de base pour la suite du travail.

D'autres projets importants ont pu être menés à terme en 2016. Il y a lieu d'en mentionner deux ici : avec des partenaires des Églises membres, comme le voulait la « motion diaconie », nous avons simplifié les structures diaconales ; à partir du début 2017, le travail diaconal est centralisé au niveau national dans la *conférence « Diaconie Suisse »*. Nous avons également élaboré, avec des spécialistes de nos Églises membres, un *manuel* intitulé « Le secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel », qui fournit des réponses théologiques et juridiques, à la fois de fond et concrètes, sur la manière d'observer le secret professionnel dans l'assistance spirituelle.

En plus de ces grands projets, la FEPS fournit un appui constant dans les tâches de longue durée, sur lesquelles le présent rapport donne des informations détaillées. Est mentionnée ici, à titre exemplaire, l'*accompagnement spirituel des demandeurs d'asile dans les centres fédéraux*, dont le financement est assuré par nos Églises, la FEPS ayant à nouveau veillé, en 2016, à ce que les charges soient équitablement réparties et les moyens judicieusement employés.

Les projets engagés n'ont pas tous connu le développement attendu. En 2016, nous n'avons pas réussi à regrouper au niveau national la communication de l'Église. La tâche est difficile, et il s'agit notamment de tenir compte des différences entre les régions linguistiques. La Suisse romande n'a pas les mêmes besoins que la Suisse alémanique, les voies et les organes de

décision sont différents. Il n'a pas encore été possible non plus de renforcer l'intégration verticale du travail de communication : qu'est-ce qui doit être communiqué et à quel niveau de notre Église ? Comment communiquons-nous entre paroisse, Église et FEPS ? D'une Église à l'autre, les besoins ne sont pas les mêmes, particulièrement entre les grandes et les petites Églises. Le protestantisme suisse ne dispose pas encore d'une structure qui lui permette de couvrir de manière adéquate les besoins actuels en matière de communication. Le Conseil a reconnu la nécessité d'agir et engagé des mesures en conséquence.

Unité dans la diversité : en 2016 aussi, nous avons mis ce principe en application, dans la mesure de nos moyens. Nous soutenons le travail de nos Églises dans de nombreux domaines et projets ; mais leurs compétences sont un enrichissement dont nous profitons pour nos propres tâches. Le Conseil et le secrétariat attachent une grande importance à la coordination avec les directions des Églises. Ensemble pour être plus efficaces : la consultation sur le projet de nouvelle constitution a montré que tel est notre but commun. Sur la voie de la consolidation du protestantisme suisse, 2016 a donc été une année importante. Au nom du Conseil de la FEPS, je vous souhaite de trouver dans la lecture de notre rapport annuel matière à réflexions stimulantes.

Gottfried Locher
Président du Conseil
Fédération des Églises protestantes de Suisse

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

1. Au cours de l'année écoulée, le Conseil s'est réuni en neuf séances ordinaires, une séance extraordinaire, et pour une retraite. L'Assemblée des délégués a élu deux nouveaux membres du Conseil : Ulrich Knoepfel, qui succède à Lini Sutter-Ambühl, et Sabine Brändlin, qui succède à Regula Kummer.

2. Les présidents et présidentes des Églises membres se sont réunis régulièrement en conférence (CPE) à l'invitation de la FEPS. Les entretiens ont porté sur des sujets importants comme la révision de la constitution, la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et le 500e anniversaire de la Réforme.

3. En 2016, le projet de révision de la constitution de la FEPS a atteint le stade de la rédaction d'un premier texte, de sa mise en consultation et de la discussion avec les Églises membres. La conception des grandes lignes du contenu au cours de l'année 2015 a été suivie au début 2016 par la formulation concrète d'une première ébauche.

4. L'année 2016 a été décisive pour les « 500 ans de la Réforme ». Les projets adoptés par l'Assemblée des délégués en automne 2014 ont passé de la phase de planification à la phase de mise en œuvre. La cérémonie d'ouverture a eu lieu en novembre à Genève, à l'occasion du lancement du « Parcours européen des cités de la Réforme ». Il a été possible de constituer un comité de patronage composé de nombreuses personnalités et présidé conjointement par Gottfried Locher, président du Conseil de la FEPS, et Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral. Une devise a été trouvée : « oser penser – pouvoir agir – aimer croire », et une campagne publique mise sur pied à l'échelle nationale. Les cinq cents ans de la Réforme ont été traités dans des numéros thématiques du bulletin.

5. La FEPS intervient en faveur des hommes et des femmes que la violence, la misère et les persécutions contraignent à prendre la fuite. Une tâche essentielle des Églises est l'aumônerie dans les centres fédéraux. C'est la FEPS qui dirige l'organisation de ce travail au niveau national. La FEPS a également intensifié sa participation au projet de dialogue sur la foi et la protection des réfugiés, mené de concert avec le bureau pour la Suisse et le Liechtenstein du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

6. En 2016, dans le projet « Motion Diaconie », la mise en œuvre, commencée en 2015, s'est approchée de son terme, afin de permettre à la nouvelle conférence « Diaconie Suisse » de se mettre au travail dès le début 2017. La FEPS a également favorisé la communion des Églises au niveau suisse en poursuivant sa contribution au projet « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse » et en organisant la Conférence Femmes et la Conférence de diaconie.

7. L'Assemblée des délégués a pris connaissance du rapport « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse », qui prévoit des mesures pour approfondir les sept champs thématiques définis dans le rapport intermédiaire. Le Conseil a été chargé de formuler concrètement les objectifs et les modalités de mise en œuvre. Les délégués ont également demandé à être régulièrement informés du calendrier et de l'état du projet.

8. Dans le domaine de la liturgie, la FEPS fournit une contribution liturgique en lien avec les principes de la Réforme, soutient les travaux par-delà les régions linguistiques et encourage la vie cultuelle. Un groupe de travail a élaboré une liturgie pour le Dimanche de la Réformation 2017. La commission de liturgie a fait le point sur les instances liturgiques en Suisse.

9. Deux projets parmi d'autres, menés en collaboration avec des Églises membres, ont favorisé la perception des spécificités protestantes de la foi chrétienne. Un cycle de conférences a été organisé à Berne sous le titre « ‹Credo› ! Le Symbole des apôtres du point de vue réformé avec des accents œcuméniques », et à Zurich, un symposium s'est tenu à l'occasion du 450e anniversaire de la seconde Confession helvétique. En automne, l'Institut de théologie et d'éthique ITE a présenté sa première étude sur les défis actuels de la lecture du point de vue protestant. Avec une contribution consacrée au débat sur la mutation de la lecture à l'ère des bouleversements médiatiques, cette étude a été un apport enrichissant à l'ouverture des festivités pour les 500 ans de la Réforme.

10. La FEPS a témoigné activement de son attachement à l'unité des chrétiens en Suisse. Elle l'a fait par sa participation au sein de divers organes comme la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC et par des réunions de délégations intra-protestantes. Les rencontres régulières de la Conférence des évêques suisses CES et de la FEPS ont amené à des engagements mutuels plus forts.

11. La FEPS a soutenu la cause de la paix religieuse en Suisse par sa participation à plusieurs groupes de travail et commissions, et notamment par la présidence du Conseil suisse des religions SCR, qui a fêté en mai ses dix ans d'existence par un voyage dans un « train de la paix » à travers diverses villes de Suisse.

12. En 2016, le travail fourni par la FEPS au sein de la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE a considérablement augmenté. Cela s'explique par la nomination de Gottfried Locher à la présidence de la CEPE, avec effet en janvier, et par les travaux préparatoires (en collaboration avec les Églises réformées de Berne-Jura-Soleure) en vue de la troisième rencontre des Synodes d'Europe, qui se tiendra à Berne en mars 2017, et de l'assemblée générale de 2018 à Bâle.

13. La FEPS a contribué diversement à la consolidation de la communion œcuménique. Un groupe de travail a notamment pris position sur le document du Conseil œcuménique des Églises COE « L'Église – vers une vision commune ».

14. À l'invitation de la FEPS et de l'Église réformée du canton de Zurich, les membres européens de la Communion mondiale d'Églises réformées CMER ont tenu leur assemblée annuelle à Kappel. Les entretiens ont porté principalement sur la ratification de la « Déclaration commune sur la justification par la foi ». La FEPS fut aussi représenté à l'assemblée générale de la fédération sud-américaine de la CMER, l'AIPRAL, à São Paulo, et à la conférence qui a suivi sur le thème « L'eau et le changement climatique ».

15. La FEPS continue à se préoccuper des chrétiens menacés. Elle a régulièrement invité des spécialistes des Églises membres, des œuvres missionnaires et d'autres organisations protestantes à des réunions de discussion. La FEPS fut par ailleurs également représentée à la conférence du « Fellowship of Middle East Evangelical Churches FMEEC » à Beyrouth.

16. En raison des travaux préparatoires du 500e de la Réforme, les relations bilatérales pour la mise en œuvre de la stratégie « Œcuménisme international » ont été moins régulières que d'habitude. La FEPS a néanmoins été présente à des conférences internationales au Japon et en Allemagne.

17. La FEPS représente les intérêts des Églises protestantes de Suisse auprès des autorités fédérales et entretient des relations personnelles régulières avec des personnalités

des milieux politiques. Dans le contexte du 500e anniversaire de la Réforme, la composition du comité de patronage et la participation de deux conseillers fédéraux aux cérémonies de Genève et de Zurich ont permis d'intensifié les relations. Une rencontre a eu lieu avec le PDC dans le cadre des entretiens avec les présidents de partis.

18. En 2016 également, la FEPS a soutenu l'idée de responsabilité individuelle dans les décisions à prendre concernant la vie. Elle a fourni son expertise théologique sur des questions de bioéthique concernant le début et la fin de vie, notamment au sein de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE et pour une étude de TA-Swiss. Elle a en outre été représentée dans la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain CENH. Une étude a été publiée sur « Le secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel », et la FEPS a intégré son groupe d'experts sur la question des soins palliatifs sous l'égide de Diaconie Suisse.

19. La FEPS a publié un document qui permet une meilleure prise de position sur la question de l'asile ecclésiastique. Ce document traite essentiellement des règles à suivre pour une décision prise au sein de la paroisse dans un esprit d'ouverture et de dialogue respectueux.

20. À la demande du Conseil synodal des Églises réformées de Berne-Jura-Soleure, la FEPS s'est penchée sur la 3e réforme de l'imposition des entreprises et a préparé à l'intention des Églises membres un document présentant des considérations sur le projet du point de vue de l'éthique sociale et de l'équité.

21. La FEPS lutte pour la protection de l'environnement et de la nature. Cet engagement se concrétise notamment par sa participation au « Temps pour la Création », lancé de concert avec la Conférence des évêques suisses CES et l'Église catholique-chrétienne en Suisse.

22. Pour faire la lumière sur la responsabilité des réformés dans les placements forcés, la FEPS a organisé un colloque intitulé « Le rôle des Églises réformées dans les placements forcés d'enfants ».

ZUSAMMENFASSUNG DEUTSCH

1. Im Berichtsjahr traf sich der Rat zu neun ordentlichen und einer ausserordentlichen Sitzung sowie einer Retraite. Die Abgeordnetenversammlung hat zwei neue Ratsmitglieder gewählt: Ulrich Knoepfel als Nachfolger für Lini Sutter-Ambühl und Sabine Brändlin als Nachfolgerin für Regula Kummer.

2. Auf Einladung des Kirchenbundes trafen sich die Präsidien der Mitgliedkirchen regelmässig zur Konferenz der Kirchenpräsidien KKP. Es fanden Diskussionen über wichtige Themen wie die Verfassungsrevision, die Unternehmenssteuerreform III und das Reformationsjubiläum statt.

3. Das Projekt «Revision der Verfassung SEK» stand im Jahr 2016 im Zeichen der Erarbeitung des Verfassungsentwurfs sowie der Vernehmlassung in bzw. der Diskussion mit den Mitgliedkirchen. Während 2015 die inhaltliche Ausgestaltung der Verfassungsrevision in Grundzügen erarbeitet wurde, erfolgte zu Beginn des Jahres 2016 die konkrete Konzeption und Formulierung des Verfassungsentwurfs.

4. 2016 war für «500 Jahre Reformation» ein entscheidendes Jahr. Die im Herbst 2014 von der Abgeordnetenversammlung beschlossenen Projekte gingen von der Planungs- in die Umsetzungsphase über. Im November fand anlässlich der Eröffnung des Europäischen Stationenwegs der Reformationsstädte die Auftaktveranstaltung des Jubiläums in Genf statt. Es konnte ein Patronatskomitee unter dem Co-Präsidium von Ratspräsident Gottfried Locher und Bundesrat Johann Schneider-Ammann zusammengestellt werden. Der Slogan «quer denken – frei handeln – neu glauben» wurde kreiert und die nationale Öffentlichkeitskampagne aufgegleist. Das «bulletin» flankierte das Reformationsjubiläum mit entsprechenden Schwerpunktheften.

5. Der Kirchenbund engagiert sich für Menschen, die aus Gewalt, Not und Verfolgung flüchten. Zentrale operative Aufgabe der Kirchen ist die Seelsorge in den Bundeszentren, die der Kirchenbund auf nationaler Ebene leitet. Zudem intensivierte der Kirchenbund seine Arbeit an dem Projekt zum Dialog zu Glaube und Flüchtlingsschutz, das in gemeinsamer Trägerschaft mit dem UNHCR Büro für die Schweiz und Liechtenstein bearbeitet wird.

6. 2016 stand im Projekt «Motion Diakonie» der Abschluss der seit 2015 laufenden Umsetzungsarbeiten an, damit die neue Konferenz «Diakonie Schweiz» auf Anfang 2017 ihre Arbeit aufnehmen kann. Der Kirchenbund förderte die Kirchengemeinschaft auf gesamtschweizerischer Ebene zudem durch seine Weiterarbeit am Projekt «Bündelung kirchliche Kommunikation Schweiz» und die Durchführung der Frauen- und Diakoniekonferenzen.

7. Der Bericht «Bündelung kirchliche Kommunikation Schweiz» wurde von der Abgeordnetenversammlung zur Kenntnis genommen. Dieser sieht Massnahmen vor, um die sieben Kommunikationsfelder des Zwischenberichts zu vertiefen. Der Rat erhielt den Auftrag, die Ziele und Umsetzungsmodalitäten konkret zu formulieren. Ferner baten die Abgeordneten um regelmässige Informationen über den Zeitplan und das Voranschreiten des Projekts.

8. Die Liturgiearbeit des Kirchenbundes leistet einen liturgischen Beitrag zum Reformationsgedenken, unterstützt die Arbeit über die Sprachgrenzen hinaus und fördert das gottesdienstliche Leben. Eine Arbeitsgruppe erarbeitete eine Liturgie zum Reformationssonntag 2017. Die Liturgiekommission verschaffte sich einen Überblick über die liturgische Landschaft der Schweiz.

9. Der christliche Glaube in evangelischer Prägung wurde u. a. durch zwei Kooperationsprojekte mit Mitgliedkirchen gefördert. In Bern fand eine Ringvorlesung statt zum Thema «‹Credo›! Das Apostolikum in reformierter Perspektive mit ökumenischen Akzenten» und in Zürich eine Tagung zum 450. Jahrestag des Zweiten Helvetischen Bekenntnisses. Im Herbst legte das Institut für Theologie und Ethik ITE seine erste Studie zu aktuellen Herausforderungen des Lesens aus protestantischer Sicht vor. Die Studie bereicherte die Eröffnung des Reformationsjubiläums mit einem Beitrag zur aktuellen Diskussion über Veränderungen der Lesekultur in einer Zeit des Medienwandels.

10. Der Kirchenbund engagierte sich für christliche Einheit in der Schweiz in verschiedenen Gremien. Dazu gehört die Mitarbeit in der Arbeitsgemeinschaft Christlicher Kirchen in der Schweiz AGCK.CH und beim innerprotestantischen Delegationentreffen. Die regelmässigen Treffen der Delegationen von Schweizer Bischofskonferenz SBK und Kirchenbund haben 2016 erneut an Verbindlichkeit gewonnen.

11. In zahlreichen interreligiösen Arbeitsgruppen und Kommissionen setzte sich der Kirchenbund aktiv für die Sicherung des religiösen Friedens in der Schweiz ein. Dazu gehörte auch die Präsidentschaft des Schweizerischen Rates der Religionen SCR, der im Mai sein 10-Jahr-Jubiläum mit einem Friedenszug durch verschiedene Schweizer Städte feierte.

12. Im Jahr 2016 nahm die Arbeitsleistung des SEK im Rahmen der Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa GEKE markant zu. Grund dafür waren die Übernahme des geschäftsführenden Präsidiums durch Gottfried Locher im Januar, die Vorbereitung (zusammen mit den Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn) der dritten Begegnungstagung Europäischer Synodaler in Bern vom März 2017 und die Arbeit im Vorfeld der 2018 in Basel stattfindenden Vollversammlung.

13. Die weltweite Ökumene wurde vom Kirchenbund auf verschiedenen Ebenen gestärkt. So verfasste eine Arbeitsgruppe eine Stellungnahme zum Studientext «Die Kirche: Auf dem Weg zu einer gemeinsamen Vision» des Ökumenischen Rates der Kirchen ÖRK.

14. Auf Einladung des SEK und der Evangelisch-reformierten Landeskirche des Kantons Zürich hielten die europäischen Mitglieder der Weltgemeinschaft Reformierter Kirchen WGRK ihre Jahresversammlung in Kappel ab. Dort stand die Frage der Unterzeichnung der «Gemeinsamen Erklärung zur Rechtfertigungslehre» im Zentrum der Gespräche. Der Kirchenbund war auch an der Generalversammlung des südamerikanischen Verbands der WGRK, AIPRAL, in São Paulo und an der angeschlossenen Konferenz zum Thema «Das Wasser und der Klimawandel» vertreten.

15. Der Einsatz für bedrohte Christen beschäftigte den Kirchenbund weiterhin in hohem Masse. Er lud in regelmässigen Abständen Fachleute der Mitgliedkirchen, Missionsorganisationen und weiterer evangelischer Organisationen zu Austauschsitzungen ein. Zudem war der Kirchenbund an einer Konferenz der Fellowship of Middle East Evangelical Churches FMEEC in Beirut vertreten.

16. Die bilateralen Beziehungen in Umsetzung der Strategie Ökumene international waren aufgrund der Vorbereitungen für das Reformationsjubiläum weniger regelmässig als gewohnt. Präsenz wurde jedoch an internationalen Konferenzen in Japan und Deutschland gezeigt.

17. Der Kirchenbund vertritt die Anliegen der evangelischen Kirchen auf gesamtschweizerischer Ebene gegenüber den Bundesbehörden und pflegt und vertieft die persönlichen Beziehungen zu Exponenten aus der Politik. Im Zusammenhang mit dem Reformationsjubiläum waren 2016 die Zusammensetzung des Patronatskomitees und die Teilnahme

von zwei Bundesräten bei den Auftaktveranstaltungen in Genf und Zürich wichtige Ergebnisse. Im Rahmen der Parteiengespräche auf präsidialer Ebene hat ein Treffen mit der CVP stattgefunden.

18. Der Kirchenbund hat auch 2016 die eigenverantwortliche Gestaltung des Lebens unterstützt. Theologische Fachkompetenz wurde zu bioethischen Fragen am Lebensanfang und Lebensende insbesondere in der Nationalen Ethikkommission im Bereich der Humanmedizin NEK sowie in einer TA-Swiss-Studie eingebracht. Der Kirchenbund war zudem in der Eidgenössischen Ethikkommission für die Biotechnologie im Ausserhumanbereich EKAH vertreten. Die Studie «Dem Anvertrauten Sorge tragen. Das Berufsgeheimnis in der Seelsorge» wurde publiziert und die Fachgruppe SEK Palliative Care unter dem Dach von Diakonie Schweiz aufgegleist.

19. Der Kirchenbund veröffentlichte eine Entscheidungshilfe zur Diskussion um Kirchenasyl. In ihr rückt er die Frage ins Zentrum, woran sich eine Entscheidung über die Gewährung von Kirchenasyl in einem offenen und respektvollen Dialog der Gemeinde orientieren kann.

20. Auf Anfrage des Synodalrats der Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn hat sich der Kirchenbund eingehend mit der Unternehmenssteuerreform III befasst und ein Thesenpapier zu sozialethischen und gerechtigkeitstheoretischen Aspekten zuhanden seiner Mitgliedkirchen vorgelegt.

21. Der Kirchenbund engagiert sich für den Schutz von Umwelt und Natur. Dazu gehört seine Mitarbeit in der Schöpfungszeit, zu der er gemeinsam mit der Schweizer Bischofskonferenz SBK und der Christkatholischen Kirche der Schweiz jährlich aufruft.

22. Zur Erörterung der Frage nach der reformierten Beteiligung an der Fremdplatzierungspraxis führte der Kirchenbund eine Tagung mit dem Titel «Die Rolle der reformierten Kirchen in der damaligen Heim- und Verdingkinderpraxis» durch.

RIASSUNTO ITALIANO

1. Nel corso dell'anno preso in considerazione nel rapporto, il Consiglio ha tenuto nove riunioni ordinarie, una seduta straordinaria e una seduta di clausura. L'assemblea dei delegati ha eletto due nuovi membri del Consiglio: Ulrich Knoepfel sostituisce Lini Sutter-Ambühl e Sabine Brändlin sostituisce Regula Kummer.

2. Su invito della Federazione, i direttivi delle chiese membro della FCES si sono riuniti con regolarità nella Conferenza dei presidi ecclesiastici CPE. In occasione delle riunioni sono state discusse ad esempio la revisione della costituzione della FCES, la Riforma III dell'imposizione delle imprese e il Giubileo della Riforma protestante.

3. Nel corso del 2016, la «Revisione della costituzione della FCES» ha affrontato le tappe della formulazione di un progetto di costituzione, della procedura di consultazione e della discussione con le chiese membro della Federazione. Mentre nel 2015 erano stati elaborati, nelle loro linee principali, i contenuti della revisione della costituzione, all'inizio del 2016 è stato concretamente redatto e formulato un progetto di costituzione.

4. Il 2016 è stato, per il progetto «500 anni di Riforma protestante», un anno decisivo. I progetti approvati nell'autunno del 2014 dall'assemblea dei delegati sono passati dalla fase di pianificazione a quella di realizzazione. A novembre, a Ginevra, nell'ambito dell'apertura del Tour europeo delle città della Riforma, si è svolta l'inaugurazione del Giubileo. Il comitato patrocinatore dell'iniziativa è presieduto congiuntamente dal presidente del Consiglio della FCES Gottfried Locher e dal consigliere federale Johann Schneider-Ammann. È stato creato lo slogan «riflessione libera – azione concreta – fede gioiosa» ed è stata avviata la relativa campagna nazionale d'informazione. Il «bulletin» accompagna il Giubileo dedicando al tema dei numeri speciali.

5. La Federazione delle chiese evangeliche si impegna a favore di persone che fuggono dalla violenza, dal pericolo e dalla persecuzione. Il principale compito operativo delle chiese è costituito dalla cura d'anime nei centri federali. Tale compito è coordinato a livello nazionale dalla FCES. La Federazione ha inoltre dato il proprio contributo al progetto per un dialogo sulla fede e la protezione dei rifugiati, elaborato in collaborazione con l'ufficio svizzero dell'UNHCR.

6. Il progetto «Mozione Diaconia» prevedeva di raggiungere il proprio obiettivo entro la fine del 2016, in modo tale da permettere alla nuova conferenza «Diaconia Svizzera» di iniziare il proprio lavoro all'inizio del 2017. La Federazione ha inoltre promosso l'avvicinamento delle chiese a livello nazionale tramite il progetto «Concentrare e integrare la comunicazione ecclesiastica in Svizzera» e ha sostenuto lo svolgimento della conferenza delle donne e della diaconia.

7. Il rapporto «Concentrare e integrare la comunicazione ecclesiastica in Svizzera» è stato ricevuto dall'assemblea dei delegati FCES. Il rapporto prevede un ulteriore approfondimento dei sette ambiti della comunicazione individuati finora. Il Consiglio della FCES è stato incaricato di formulare in modo preciso gli obiettivi e le modalità di applicazione. I delegati hanno chiesto di essere informati con regolarità sulla tempistica e gli sviluppi del progetto.

8. L'attività svolta dalla Federazione nel campo della liturgia costituisce un apporto, dal punto di vista liturgico, alla commemorazione della Riforma protestante. Tale attività sostiene il lavoro al di là delle barriere linguistiche e promuove la vita cultuale delle chiese. Un gruppo di lavoro ha elaborato una liturgia per la domenica della Riforma 2017. La Commissione liturgia ha potuto acquisire una visione d'insieme del panorama liturgico svizzero.

9. La fede cristiana, nella sua variante evangelica, è stata al centro di due progetti realizzati in cooperazione con alcune chiese membro della FCES. A Berna è stato organizzato un ciclo di conferenze dal titolo «‹Credo›! La confessione di fede apostolica in prospettiva riformata e con accenti ecumenici». A Zurigo è stata invece organizzata una giornata di studi in occasione del 450.esimo anniversario della Seconda Confessione di fede Elvetica. In autunno, l'Istituto per la Teologia e l'Etica ITE ha pubblicato il suo primo studio sulle sfide attuali poste dalla lettura in una prospettiva protestante. Lo studio ha arricchito l'inaugurazione del Giubileo della Riforma contribuendo all'attuale discussione sulla trasformazione della cultura della lettura in un'epoca di profondi cambiamenti degli strumenti di comunicazione di massa.

10. La Federazione delle chiese evangeliche si è impegnata, a diversi livelli, a favore dell'unità cristiana in Svizzera. La FCES collabora con la Comunità di lavoro delle chiese cristiane in Svizzera CLCCS e ha partecipato a incontri tra delegazioni protestanti. Gli incontri regolari tra delegazioni della Conferenza dei vescovi svizzeri CVS e della Federazione hanno portato, nel 2016, a un ulteriore approfondimento dei legami tra le due istituzioni.

11. La Federazione si è impegnata attivamente, in seno a diversi gruppi di lavoro interreligiosi e commissioni, a favore del mantenimento della pace religiosa in Svizzera. In questo contesto si pone anche l'assunzione della presidenza del Consiglio svizzero delle religioni CSR, il quale ha celebrato, nel mese di maggio, con un «treno della pace» che ha attraversato la Svizzera da est a ovest, il decimo anniversario della sua fondazione.

12. Nel 2016 la FCES ha notevolmente aumentato il volume del proprio lavoro nell'ambito della Comunione delle chiese protestanti in Europa CCPE. A gennaio Gottfried Locher ha assunto la presidenza della CCPE, successivamente sono iniziati i lavori di preparazione (in collaborazione con la chiesa riformata di Berna-Soletta-Giura) della terza Giornata europea dei sinodali che si svolgerà a Berna nel marzo del 2017 e infine sono cominciati i lavori in vista dell'assemblea generale della CCPE che si terrà nel 2018 a Basilea.

13. La FCES ha contribuito in vari modi al rafforzamento dell'ecumene mondiale. Un apposito gruppo di lavoro ha elaborato una presa di posizione in merito al documento «La chiesa: in cammino verso una visione comune» prodotto dal Consiglio ecumenico delle Chiese CEC.

14. Su invito della FCES e della Chiesa evangelica riformata cantonale di Zurigo, i membri europei della Comunione mondiale delle chiese riformate CMCR hanno tenuto la loro assemblea annuale a Kappel. Al centro dei dibattiti, la questione della firma della «Dichiarazione comune sulla dottrina della giustificazione per fede». La Federazione ha partecipato anche all'assemblea generale del ramo sudamericano della CMCR, l'AIPRAL, a São Paulo e alla successiva conferenza dedicata al tema «L'acqua e il cambiamento climatico».

15. L'impegno a favore dei cristiani perseguitati ha continuato a occupare intensamente la Federazione delle chiese evangeliche. La FCES ha organizzato a più riprese degli incontri di informazione con esperti delle chiese membro, delle organizzazioni missionarie e di altri organismi evangelici. La FCES ha pure partecipato a una conferenza della Fellowship of Middle East Evangelical Churches FMEEC a Beirut.

16. I rapporti bilaterali volti all'applicazione della Strategia ecumenica internazionale sono stati, a motivo dei preparativi in vista del Giubileo della Riforma, meno regolari rispetto al passato. La FCES ha tuttavia partecipato a conferenze internazionali in Giappone e in Germania.

17. La Federazione rappresenta gli interessi delle chiese evangeliche, a livello nazionale, di fronte alle autorità federali e cura e approfondisce i contatti personali con diversi esponenti politici. Risultati importanti sono stati raggiunti, in tal senso, nel 2016, con l'adesione di un consigliere federale al comitato patrocinatore del Giubileo e con la presenza di due consiglieri federali in occasione delle cerimonie inaugurali a Ginevra e a Zurigo. Nel quadro dei colloqui del presidente con esponenti dei partiti c'è stato un incontro con il Partito Popolare Democratico.

18. Anche nel corso del 2016, la Federazione ha sostenuto iniziative volte a promuovere l'assunzione di scelte responsabili. La FCES ha messo a disposizione le proprie competenze teologiche in occasione dei dibattiti bioetici relativi alle fasi iniziali e terminali della vita condotti in seno alla Commissione nazionale d'etica per la medicina umana CNE e nel quadro di uno studio TA-Swiss. La Federazione ha inoltre inviato un proprio rappresentante nella Commissione federale d'etica per la biotecnologia nel settore non umano CENU. La FCES ha pubblicato lo studio «Trattare con riguardo ciò che ci è stato affidato. Il segreto professionale nella cura d'anime» mentre il gruppo di esperti FCES Palliative Care è stato integrato nella struttura di Diaconia Svizzera.

19. La FCES ha pubblicato un documento d'aiuto alla decisione sulla questione dell'asilo ecclesiastico. La domanda centrale è quella relativa ai criteri in base ai quali operare una scelta riguardante l'asilo ecclesiastico nel quadro di un dialogo aperto e rispettoso all'interno di una comunità.

20. Su richiesta del consiglio sinodale della Chiesa evangelica riformata di Berna-Soletta-Giura, la Federazione si è occupata della Riforma III dell'imposizione delle imprese pubblicando un documento, destinato alle chiese membro della FCES, contenente delle tesi relative ad aspetti etico-sociali e agli aspetti teorici della giustizia sociale.

21. La Federazione si impegna a favore della protezione dell'ambiente e della natura. Fa parte di questo impegno la partecipazione alla campagna «Tempo del creato» che sostiene annualmente insieme alla Conferenza dei vescovi svizzeri CVS e alla Chiesa cristiana cattolica in Svizzera.

22. Per chiarire il ruolo delle chiese riformate nel quadro della politica di collocamenti coatti, la Federazione ha organizzato un convegno di studi dal titolo «Il ruolo delle chiese riformate nella prassi dei collocamenti coatti».

CONSEIL ET SECRÉTARIAT

1 Conseil

Au cours de l'année écoulée, le Conseil s'est réuni en neuf séances ordinaires, une séance extraordinaire et pour une retraite. Les séances ont eu lieu comme d'habitude au secrétariat à Berne, Sulgenauweg. La retraite s'est déroulée au château de Bossey à Bogis-Bossey.

Cinq membres du Conseil se sont répartis les nombreuses tâches et obligations de représentation. Lini-Sutter a démissionné du Conseil à fin 2016, après six années intenses au service de la FEPS, dont deux comme vice-présidente. Regula Kummer s'est retirée du Conseil en septembre 2016 pour cause de maladie. L'Assemblée des délégués (AD) a nommé deux nouveaux membres du Conseil : Ulrich Knoepfel, élu à l'AD d'été pour succéder à Lini Sutter-Ambühl et Sabine Brändlin, élue à l'assemblée d'automne pour succéder à Regula Kummer. Le Conseil aura ainsi de nouveau son plein effectif à partir de 2017.

Au cours de l'année écoulée, comme durant l'année précédente, le Conseil a notamment traité les trois dossiers « Révision de la constitution de la FEPS », « Cinq cents ans de la Réforme » et « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse ».

Après les dernières discussions dans le cadre de la Conférence des présidentes et présidents d'Église (CPE), le Conseil a réexaminé le projet de nouvelle constitution dans le détail, puis engagé une consultation auprès des Églises membres jusqu'à la fin de l'année. Selon le calendrier de travail, il est prévu de soumettre le projet pour une première lecture à l'Assemblée des délégués en automne 2017.

Pour le projet « Cinq cents ans de la Réforme », l'accent a été mis sur le renforcement de la communication stratégique et sur l'exposition mondiale sur la Réforme à Wittenberg. Le renforcement de la communication s'est fait à la demande de l'Assemblée des délégués. Il a consisté à créer un poste à 80% de durée limitée, à partir du début 2016, et à recourir aux services d'une agence de conseil.

Pour le projet « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse », le Conseil a recherché la collaboration avec le directeur des « Reformierte Medien ». Étant donné que le dossier ne peut pas encore être considéré comme clos, l'Assemblée des délégués, en automne, a approuvé un rapport transitoire et a chargé le Conseil de l'informer périodiquement de l'état du projet relatif à la communication de l'Église.

Après la publication de la première étude de l'Institut de théologie et d'éthique (ITE), « *Sola lectura ?* – Enjeux actuels de la lecture dans une perspective protestante », le Conseil a examiné deux propositions pour de nouveaux thèmes. Compte tenu de la motion présentée à l'Assemblée des délégués, en été, par l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall, il a choisi le thème « Mariage et partenariat ».

Durant l'année 2016, le Conseil a également examiné le nouveau règlement sur le mode de répartition des contributions, élaboré par le groupe de travail ad hoc et adopté par les délégués à l'AD d'été. Dans le même contexte, le Conseil s'est penché sur la manière de résoudre le problème des arriérés de contributions de l'Église protestante de Genève.

Le Conseil a présenté en automne à l'AD une proposition pour l'affectation future du Fonds pour les Églises suisses à l'étranger.

Des premiers entretiens ont eu lieu concernant un éventuel rapprochement de l'association Solidarité Protestante Suisse avec la FEPS.

Autres questions traitées par le Conseil : « Réforme de l'imposition des entreprises III » et « Asile ecclésiastique ».

Le président du Conseil a assumé la plupart des tâches de représentation du Conseil. Les autres membres du Conseil ont cependant aussi été délégués à de nombreuses manifestations. La liste des délégations figure en annexe.

2 Secrétariat

Le Conseil a nommé Hella Hoppe directrice du secrétariat avec effet au 1er juin 2016. Elle occupait déjà ce poste par intérim depuis mi-février 2016, après le départ de Philippe Woodtli. Le directeur adjoint est Serge Fornerod. Bettina Beer-Aebi est responsable générale du projet « 500 ans de la Réforme ».

Au 31 décembre 2016, le secrétariat comptait 35 collaboratrices et collaborateurs pour 25,1 équivalents plein temps, y compris le président, engagé à plein temps.

En 2016, le secrétariat a engagé trois personnes, dont deux en vertu d'un contrat de durée limitée pour des tâches en rapport avec le 500e de la Réforme. Durant l'année, deux personnes ont quitté le service de la FEPS.

Six collaboratrices ou collaborateurs ont fêté un jubilé, notamment dix ans de service pour Thomas Flügge, Martin Hirzel, Simon Röthlisberger, Otto Schäfer et Eva Wernly et quinze ans pour Beatrice Bienz.

PROJETS

1 L'enracinement protestant

1.1 La FEPS célèbre les 500 ans de la Réforme

1.1.1 De la phase de planification à la mise en œuvre

L'année 2016 a été cruciale pour les « Cinq cents ans de la Réforme ». Les projets décidés par l'Assemblée des délégués en automne 2014 ont tous passé de la phase de planification à celle de la mise en œuvre. Les festivités ont été officiellement inaugurées en novembre.

Bases thématiques

En 2016, le Conseil a pris connaissance de deux documents de base sur les cinq cents ans de la Réforme : « Messages théologiques de la FEPS pour les 500 ans de la Réforme » et « Messages culturels et historiques centraux de la FEPS concernant l'impact de la Réforme ». Ces documents ont été établis en collaboration avec le comité du 500e et d'autres spécialistes. Ils peuvent être consultés sur le site www.ref-500.ch.

Compilation de l'histoire de la Réforme

En Suisse, la Réforme représente, contrairement à son extension géographique, une phase historique extrêmement diversifiée. C'est ce que montre en détail le livre publié en automne 2016 par Amy Nelson Burnett et Emidio Campi, en anglais, sous le titre *« A Companion to the Swiss Reformation »*. La FEPS a décidé de rendre l'ouvrage également accessible au public

de langue allemande. Avec des contributions de spécialistes internationaux, il présente le dernier état de la recherche sur l'histoire de la Réforme en Suisse et explique ses conséquences et ses prolongements actuels. Ce projet ambitieux sera achevé et publié dans le courant de l'année du 500e.

Comité « 500 ans de la Réforme »

En 2016, le comité du 500e de la Réforme s'est réuni en quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire. Il a principalement traité des questions de fond et donné à la direction du projet son avis sur les décisions à prendre. Le comité a ainsi encore renforcé son rôle de « caisse de résonance » et de trait d'union avec les Églises membres.

Comité de patronage

Avec l'appui d'une agence privée, il a été possible de réunir d'éminentes personnalités pour former un comité de patronage « 500 ans de la Réforme ». Sous la présidence conjointe de Gottfried Locher, président du Conseil, et de Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral, le comité de patronage regroupe tous les présidents de partis, d'autres parlementaires et des personnalités des milieux culturels, scientifiques et économiques. Le comité de patronage est garant de la qualité du programme en même temps qu'il témoigne de l'ouverture et de l'intérêt de ces milieux pour le Jubilé de la Réforme.

Cérémonie d'ouverture à Genève

Le 3 novembre 2016, à l'occasion du départ du « Parcours européen des cités de la Réforme » (cités ayant reçu le label de la CEPE), a eu lieu à Genève la cérémonie d'ouverture des festivités. La conférence de presse, tenue au Musée international de la Réforme devant une assistance nombreuse, a été suivie par la cérémonie officielle sur la plaine de Plainpalais, sous un soleil rayonnant. À la tribune des orateurs se sont succédé Gottfried Locher, Guillaume Barazzone, maire de Genève, François Longchamp, président du Conseil d'État, et Alain Berset, conseiller fédéral, qui tous ont souligné l'importance de la Réforme pour la Suisse. L'événement a été relaté de manière positive dans la presse.

La cérémonie avait été organisée conjointement par la FEPS, l'Église protestante de Genève, le Musée international de la Réforme et le Conseil œcuménique des Églises. Pour les aspects médiatiques, la FEPS a pu s'appuyer sur l'agence furrerhugi.

Étapes suisses du « Parcours européen des cités de la Réforme »

Après son étape genevoise, le « camion à histoires » s'est arrêté dans quatre endroits de Suisse. À Lausanne, les 5 et 6 novembre 2016, l'étape a été aussi l'occasion d'un culte télévisé retransmis en direct dans 50 paroisses de Suisse romande. À Neuchâtel, les 8 et 9 novembre, l'étape était agrémentée d'un riche programme. À Bâle, les 11 et 12 novembre, un débat a été organisé à la cathédrale sur le thème « *Ad fontes* – Retour aux sources ». Au lieu qui vit naître Zwingli, Wildhaus, les 21 et 22 décembre, il a été justement question de naissance. En 2017, le camion s'arrêtera à Berne, Zurich et Coire. L'application « R-City-Guide » propose une découverte de toutes ces villes suisses de la Réforme.

Débat public « Thèses sur les 500 ans de la Réforme »

Depuis l'automne 2014, la brochure « 40 thèmes pour cheminer » suscite des discussions, et des thèses ont été formulées par les Églises membres. À la fin juin 2016, quinze Églises membres ont présenté leurs thèses à la FEPS. En parallèle, des paroisses et des groupements ecclésiaux ont déposé des thèses sur la plateforme en ligne du site « ref-500.ch ».

Les propositions énoncées par les Églises membres ont été intégrées dans le débat public tenu le 7 novembre 2016 à Berne, dans le cadre de l'Assemblée des délégués, en automne. Pour animer les débats, trois théologiens avaient été invités : Laurent Schlumberger, président

de l'Église protestante unie de France, Christina Aus der Au, présidente du Deutscher Evangelischer Kirchentag 2017 à Berlin, Esther Schläpfer, pasteure à la collégiale de Berne, et trois personnalités des milieux politiques, culturels et économiques : Guy Morin, président du Conseil d'État de Bâle-Ville, Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture, Rudolf Wehrli, président du conseil d'administration de Clariant.

Le « processus des thèses » se poursuit au sein de la FEPS. Il aboutira en 2017 à la formulation de « tweets » transportant un bref message de foi.

État des autres projets

- Programme de rencontres « La Suisse après 500 ans de Réforme » : les incertitudes provoquées par l'annonce de la fermeture du Polit-Forum du Käfigturm ont perturbé la planification du projet. La situation a été tirée au clair, de sorte qu'il sera possible d'organiser trois rencontres thématiques ouvertes à un public intéressé au cours du printemps 2017 (27 février, 15 mars et 27 mars) dans le cadre du Polit-Forum du Käfigturm. Ce programme est proposé conjointement avec l'ambassade d'Allemagne en Suisse.
- Réunion des Synodes protestants d'Europe : du 10 au 12 mars 2017 aura lieu à Berne, sur l'invitation des Églises réformées de Berne-Jura-Soleure, la réunion des délégués des synodes de toutes les Églises membres de la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE. Cette réunion a pour but d'approfondir la collaboration européenne entre synodes protestants. Elle aura pour thème « Être protestant dans la Maison des religions ». La question du positionnement de la foi chrétienne par rapport aux autres religions est tout autant d'actualité que celle de l'approfondissement de la communion entre les Églises protestantes d'Europe et la manière de la rendre plus visible.
- Célébration œcuménique : la FEPS se joint à la Conférence des évêques suisses CES et à l'association « Retour au Ranft » pour organiser une journée œcuménique de commémoration et de célébration, le 1er avril 2017 à Zoug. Cette célébration sera placée sous la devise « Ensemble vers le milieu », exprimant ainsi un lien authentique, puisqu'en 2017, « 600 ans de Nicolas de Flue » et « 500 ans de la Réforme » seront fêtés en une seule grande cérémonie œcuménique nationale, et non séparément. Les deux traditions s'y rencontreront dans un esprit de réconciliation et d'unité. Les Églises réformée et catholique du canton de Zoug participent aussi à la préparation de cette célébration, qui fera venir des invités officiels de haut rang, aura une audience nationale et sera enrichie d'un programme annexe. La liturgie sera publiée en 2017 pour qu'elle puisse être reprise pour des célébrations religieuses œcuméniques dans toute la Suisse.
- Pièce de théâtre sur le thème des « 500 ans de la Réforme » : « *L'Espulsione – Die Vertreibung* », avec pour sous-titre « Une œuvre dramatique sur l'exil de la communauté réformée de Locarno en 1555 ». L'œuvre est produite par l'association tessinoise « Associazione R500 ». Le texte est de Paul Steinmann, la mise en scène de Remo Sangiorgio. La première aura lieu le 21 avril 2017 à Locarno, puis une tournée suivra jusqu'au mois de juin.
- Exposition mondiale de la Réforme à Wittenberg : du 20 mai au 10 septembre 2017, la FEPS tiendra un pavillon à l'exposition de Wittenberg. La conception artistique en a été décidée conjointement par la FEPS et la Conférence des évêques suisses CES. La Conférence centrale catholique romaine de Suisse RKZ participe à la réalisation par le versement d'un montant de 70 000 francs. La présence à Wittenberg est un soutien à l'œcuménisme en Suisse et va dans le sens de la stratégie internationale de la FEPS. Le pavillon et la scénographie sont l'œuvre des architectes Christ & Gantenbein de Bâle. Juri Steiner et Gabriel de Montmollin sont les concepteurs des quatre espaces intérieurs. L'accent est mis sur la Réforme à Zurich. Le 20 mai 2017, Christine Schraner Burgener, ambassadrice de Suisse en Allemagne, inaugurera le pavillon en présence d'une délégation du Conseil et de la présidence de la CES.

– Pour marquer l'ouverture de l'Assemblée des délégués d'été, un culte festif national aura lieu durant l'après-midi du dimanche 18 juin 2017, dans la collégiale de Berne et à ses alentours. Les invités seront d'abord les délégués des synodes des Églises membres. Il y aura aussi des invités de l'étranger : Margot Kässmann, ambassadrice de l'Église protestante en Allemagne EKD pour le 500e de la Réforme, le cardinal Kurt Koch, président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, Olav Fykse Tveit, secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises COE, Jerry Pillay, président de la Communion mondiale d'Églises réformées CMER, Justin Welby, archevêque de Cantorbéry.
– Célébrations régionales du Dimanche de la Réformation 2017 : les Églises membres de la FEPS ont été invitées à organiser un culte central le 5 novembre (dimanche de la Réformation), dans leur territoire. Diverses Églises ont déjà planifié ce culte. La FEPS a chargé un groupe de travail formé de représentants des Églises membres d'élaborer une liturgie, dans le cadre de la commission de liturgie (voir 3.2, Liturgie). Cette dernière sera disponible à l'intention des Églises membres en mars 2017.
– Festival de la jeunesse protestante : du 3 au 5 novembre aura lieu à Genève le festival de la jeunesse protestante. L'association « Festival de la jeunesse protestante 2017 », responsable de cette rencontre, comprend 17 Églises membres de la FEPS et 14 autres organisations protestantes. Le comité de l'association a approuvé le projet détaillé au printemps 2016. Le comité collabore étroitement avec les deux responsables du projet : Markus Giger, chargé de la communication et de l'administration, et Peter Bruderer, coordinateur des responsables opérationnels des cinq sous-projets. Depuis l'été 2016, le festival a aussi un nom : ReformAction, et un site Internet (http://reformaction.ch), par lequel les participants peuvent s'inscrire.
– « Le 500e anniversaire de la Réforme pour les autres », un projet des œuvres d'entraide : le comité « 500 ans de la Réforme » a sélectionné diverses propositions présentées par l'EPER, PPP, mission 21 et DM-échange et mission, pour lesquelles il est particulièrement indiqué de procéder à des collectes lors des festivités en lien avec le jubilé. L'application R-500-Photo offre depuis novembre 2015 la possibilité de prendre des photos à travers un pochoir en forme de R et de les offrir. L'application a été chargée quatre cents fois, et quelque 2600 images ont été offertes.

« Cinq cents ans de la Réforme » et équilibre des genres

Conformément à la décision prise par l'Assemblée des délégués en été 2014, le thème « La Réforme et les femmes » a été pris en compte dans les travaux préparatoires, et les organisateurs veillent à ce que les deux sexes soient équitablement représentés. Ils veillent également à un équilibre des genres dans les images et les textes : dans la composition du comité de patronage, par exemple, lors de la cérémonie d'ouverture à Zurich pour la Suisse alémanique, lors des rencontres du Polit-Forum, dans le choix des photos pour la presse ou lors du débat public durant l'Assemblée des délégués, en automne 2016. Il est vrai qu'il est parfois difficile de garantir une représentation équitable quand tous les orateurs, de par leur fonction, sont des hommes, comme cela a été le cas dans la cérémonie d'ouverture à Genève. La Conférence Femmes du 9 mai 2017 sera consacrée à la question « Les femmes et la Réforme ». Dans la phase préparatoire, la recherche d'une étroite collaboration avec la direction du projet « 500 ans de la Réforme » a eu pour but d'intégrer plus largement le thème des femmes et d'attirer davantage l'attention des médias sur la Conférence Femmes. Le bulletin 2017/1 a pour thème principal « La Réforme et les femmes ».

1.1.2 Communication stratégique de la FEPS sur le 500e anniversaire de la Réforme

En mars 2016, le slogan des cinq cents ans de la Réforme a été choisi : « oser penser – pouvoir agir – aimer croire », sous la direction de la FEPS et en collaboration avec le groupe de Wislikofen. Ce slogan est devenu le message de la campagne nationale de communication prévue en 2017. La majorité des Églises membres soutiendront la campagne entre la mi-octobre et la mi-novembre 2017 jusqu'au niveau paroissial, et elles participeront même à son financement. La FEPS est responsable de la création, de la mise en œuvre, de la logistique et de l'information. Les coûts de production et de diffusion sont à la charge des Églises membres.

En décembre 2016, le groupe de Wislikofen a approuvé le programme de la campagne d'affichage du 23 octobre au 6 novembre 2017, tant pour le fond que pour la conception graphique, et l'a présenté en même temps aux responsables de la communication de toutes les Églises membres et au Conseil de la FEPS. Les Églises peuvent informer la FEPS jusqu'à la fin février 2017 de quelle manière elles veulent s'associer à la campagne, par un affichage ou la distribution de matériel. Suivant le vœu de quelques Églises membres, il est aussi prévu d'organiser le 31 octobre 2017 une action de distribution d'un gadget dans des gares du pays. La FEPS soutient cette partie de la campagne par des propositions, par la production de matériel publicitaire et par la diffusion de l'information. Pour des raisons de personnel et de ressources, ce sont les Églises membres qui se chargeront de l'organisation et de la distribution sur place.

La communication stratégique a été axée sur les festivités d'ouverture des cinq cents ans de la Réforme le 3 novembre 2016 à Genève, en présence du conseiller fédéral Alain Berset. Ce coup d'envoi a été célébré avec de nombreuses personnalités ecclésiales et politiques de Suisse et de l'étranger, et cela d'autant plus que la cérémonie d'ouverture à Genève coïncidait avec le départ du « camion à histoires » pour un itinéraire reliant 67 cités de la Réforme dans 19 pays.

En 2016, les préparatifs de la cérémonie d'ouverture du 5 janvier 2017 à Zurich se sont terminés. La partie officielle, avec la participation du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, de l'Église réformée du canton de Zurich et de personnalités politiques zurichoises, a été enrichie d'une installation lumineuse de l'artiste Gerry Hofstetter, « Schattenwurf Zwingli ». Les deux événements ont connu un grand écho dans la presse et suscité une augmentation de 64 pour cent des accès mesurables au site Internet ref-500.ch. La FEPS en a profité pour compléter sa liste de médias avec les rédacteurs du domaine de la culture.

Le programme figurant sur le site ref-500.ch a la fonction de plateforme électronique nationale où il est possible de communiquer les événements organisés à l'échelle locale. Ce site Internet a été remanié dans la perspective de la cérémonie d'ouverture, de manière à être à la fois plus tourné vers les médias et plus facile d'emploi. Il est mis à jour en permanence et son existence est communiquée par divers canaux médiatiques. Pour le rendre plus animé, la FEPS y fait figurer des vidéos des principaux événements, qu'elle a elle-même produites ou reprises d'autres producteurs. La boutique en ligne propose des articles cadeaux et des publications. Elle ne sert pas seulement au public intéressé, mais aussi aux paroisses, qui ont ainsi la possibilité de commander du matériel pour les événements qu'elles organisent.

La FEPS a créé une boutique montée principalement dans les manifestations officielles afin de signaler sa présence également par des publications et des articles publicitaires. Cette boutique s'inscrit dans les activités de marketing intégré.

Une application gratuite pour iOS et Androïd a été créée à l'occasion du 500e de la Réforme. Elle offre une découverte électronique des cités de la Réforme en Suisse. Des visites guidées par GPS conduisent aux lieux importants de dix villes suisses, avec des explications sous forme de textes, d'images et de son. L'application contient encore un calendrier national des

commémorations. La première version comprend les villes de Bâle, Berne, Coire, Genève, Ilanz, Lausanne, Neuchâtel, Saint-Gall, Wildhaus et Zurich. Schaffhouse devrait suivre en 2017.

En 2017, les activités de communication pour les cinq cents ans de la Réforme porteront principalement sur les manifestations publiques, en particulier la Journée œcuménique nationale de commémoration et de célébration à Zoug, la Conférence Femmes à Berne, l'exposition mondiale de la Réforme à Wittenberg, le festival de jeunesse à Genève. Les responsables de la communication s'efforceront d'insérer des articles dans des journaux à grande diffusion afin d'élever le niveau de connaissance et la notoriété surtout auprès des personnes qui ont pris leurs distances avec l'Église.

1.2 La Fédération des Églises fait connaître la foi chrétienne protestante

1.2.1 Cycle de conférences « CREDO »

Au semestre de printemps s'est tenu pour la quatrième fois un cycle de conférences à la faculté de théologie de l'Université de Berne, fruit d'une collaboration entre la chaire de théologie systématique et de philosophie de la religion, les Églises réformées de Berne-Jura-Soleure et la FEPS. Il était placé sous le thème, passionnant du point de vue protestant, mais aussi objet de divergences : « ‹Credo› ! Le Symbole des apôtres du point de vue réformé avec des accents œcuméniques ». Au cours de treize conférences, des spécialistes suisses et étrangers ont disséqué le Symbole des apôtres ligne par ligne. Le cœur de la réflexion n'était pas seulement la question de la signification actuelle, pour l'Église et pour la théologie, de cette confession de foi de l'Église ancienne, mais aussi celle de la manière dont il convient d'aborder le credo d'un point de vue spécifiquement réformé deux bons siècles après le début de la querelle sur le Symbole des apôtres en Suisse. Les discussions qui se tiennent actuellement au sein de l'Église confirment non seulement l'urgence d'une réflexion nouvelle et d'une réévaluation des événements et des décisions de l'époque, mais confirment aussi que la question du rapport des réformés aux textes des confessions de foi et aux traditions de l'Église reste explosive. Les conférences ont été suivies par un public attentif et dont, comme les années précédentes, la composition présentait une hétérogénéité réjouissante. Le cycle a aussi permis d'établir, d'approfondir et de maintenir les échanges entre les conférenciers invités, venus de Berne, d'ailleurs en Suisse et d'Allemagne. Cette collaboration entre l'Université, l'Église cantonale et la FEPS a quelque chose d'unique qui en fait une réalisation pionnière. Les textes des conférences seront publiés par le « Theologischer Verlag » à Zurich, dans la collection « reformiert ! ».

1.2.2 Quatre cent cinquante ans de la Confession helvétique postérieure

Suivant une longue tradition, un symposium s'est tenu en octobre à l'initiative de la FEPS et en collaboration avec la faculté de théologie de l'Université de Zurich (Pr Christiane Tietz) et l'Église réformée du canton de Zurich, à l'occasion du 450e anniversaire de la Confession helvétique postérieure. Le titre de la rencontre était : « ‹… appelés à cette Réforme durable›. 450e anniversaire de la Confession helvétique postérieure ». Durant deux jours, des spécialistes suisses et étrangers se sont réunis en un lieu historique, l'ancienne maison du diaconat (Helferei), pour débattre de l'histoire, de l'actualité et des perspectives de cette importante confession de foi rédigée par Heinrich Bullinger. En raison du faible écho auprès du public, le symposium a pris la forme d'une discussion très instructive entre spécialistes, dans une atmosphère collégiale et constructive. Le programme comprenait aussi une conférence publique, le soir, donnée par le professeur Bruce Gordon (Yale, New Haven). Cette rencontre a montré une nouvelle fois la richesse et la valeur durable de la tradition réformée et réformatrice de la

Suisse. Elle a rappelé également qu'il est important de se remémorer ses propres trésors théologiques et ecclésiologiques et de les mettre en valeur. Les contributions à cette journée seront publiées par le « Theologischer Verlag » TVZ.

1.2.3 Institut de théologie et d'éthique ITE

Au terme d'un processus d'élaboration qui a duré deux ans, l'ITE a présenté en novembre 2016 sa première étude intitulée : « *Sola lectura ?* – Enjeux actuels de la lecture dans une perspective protestante ».

Cette étude a apporté un enrichissement à l'ouverture des festivités du 500e anniversaire de la Réforme en contribuant au débat actuel sur la mutation de la lecture en une époque de bouleversement médiatique. Y a-t-il dans la lecture des médias électroniques un potentiel d'inspiration protestante, comparable au lien qui unissait jadis la Réforme et l'imprimerie ? L'ITE défend un point de vue encourageant : le christianisme n'est pas une religion du livre, mais une religion de la lecture qui peut s'accommoder de divers médias. La révolution médiatique fait aussi partie de l'histoire de la foi, et cela depuis toujours, même au sein du canon biblique. Avec les médias sociaux, le « sacerdoce universel de tous les lecteurs » prend une dimension nouvelle. De nos jours aussi, la lecture, et précisément celle d'un « grand texte » comme la Bible, crée des ressources inépuisables pour le renouvellement de la conception de soi-même et du monde. Certes, chaque génération doit réapprendre à lire, et ici se posent des questions éthiques sur l'équité de qualification. L'ouvrage traite aussi de l'ancienne idée du « livre de la nature » : la lecture de la nature comme Création fait-elle encore partie, aujourd'hui, de la culture protestante de la lecture ? À cet égard, l'étude pose une triple affirmation : le rapport avec les réalités naturelles passe toujours par une réflexion et ne peut être immédiat ; l'apprentissage des sciences naturelles – le « livre de la nature » dans son expression mathématique – fait inconditionnellement partie de l'expérience chrétienne de la réalité ; il existe une lecture symbolique de la nature et elle est encore productive aujourd'hui.

L'étude a été présentée au public, notamment le 7 novembre 2016 à Berne (Assemblée d'automne des délégués) et le 11 novembre à Bâle (passage de l'année Érasme au 500e de la Réforme). Elle est très demandée. Il faut pour la lire une familiarité avec certaines questions de la théologie et de l'histoire de la culture, mais le texte, rédigé par quatorze auteures et auteurs, pour la plupart enseignants ou chercheurs, est manifestement à même de susciter des discussions aussi en dehors des milieux académiques. Elle est regardée comme une contribution originale de la Suisse à l'affermissement de la conscience protestante.

Le travail interdisciplinaire au sein de l'ITE est exigeant. Il faut avoir le courage de sortir des certitudes de sa discipline et de se laisser imprégner par le langage et les méthodes des autres. L'ITE, de par sa constitution, est une entreprise passionnante, mais aussi difficile. Son président, Peter Schmid, membre du Conseil de la FEPS, a réussi à créer une atmosphère constructive dans un esprit de curiosité et de respect mutuels.

L'ITE s'est réuni en séances plénières d'une journée les 22 février, 23 mai et 19 septembre 2016 à Berne. Les quatre groupes de travail se sont organisés de manière indépendante. Une bonne partie des échanges et de la coordination se sont faits par voie électronique (surtout dans la phase rédactionnelle de l'étude). Il y a eu des changements dans les représentants des facultés de théologie. En cours d'année, Samuel Vollenweider (Zurich) et Torsten Meireis (Berne) ont mis fin à leur collaboration, et à la fin de l'année 2016 Martin Wallraff (Bâle), en raison de leur nomination à Berlin et Munich respectivement. La Faculté de Zurich est maintenant représentée par Dörte Gebhard, et celle de Bâle par Andrea Bieler (enseignant l'une et l'autre la théologie pratique). En 2017, l'ITE se penchera sur le thème général décidé par le Conseil, « mariage et partenariat ».

1.3 La FEPS s'engage pour la paix religieuse

1.3.1 Conseil suisse des religions SCR

En 2016, le Conseil suisse des religions s'est réuni en cinq séances ordinaires pour discuter de thèmes dans un champ de tension entre religion et société sécularisée.

Attentats terroristes en Europe – Hostilité envers l'islam et islamophobie

Le Conseil suisse des religions a condamné les attentats perpétrés dans divers pays d'Europe contre des institutions et des êtres humains. Dans ses prises de position et ses communiqués de presse, il a exprimé sa profonde sympathie, en pensées et en prières, avec les proches des victimes innocentes. Mais il a également constaté avec préoccupation que dans le contexte des atrocités commises par la milice terroriste dite « État islamique », l'hostilité envers l'islam grandit en Suisse comme en Europe. Il s'est exprimé sans aucune ambiguïté contre toute forme de discrimination et d'islamophobie et a invité au dialogue et à la collaboration dans un esprit constructif entre toutes les religions, afin de développer la compréhension et la confiance réciproques dans un dialogue avec la population suisse et de désamorcer les préjugés, les informations mensongères et les craintes.

Initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »

La question divise, mais elle a été débattue dans un état d'esprit serein et constructif.

Réception du reis-ul-Ulema Husein Kavazovic à Berne

Le 19 mai 2016, le président et quelques membres du SCR ont accueilli pour la première fois à Berne le grand mufti de Bosnie-Herzégovine Husein Kavazovic avec sa délégation. La rencontre avait pour but de faire connaissance et de discuter du thème « préservation de la liberté et de la paix religieuse ».

Dixième anniversaire du Conseil suisse des religions

Un point fort de l'année a été la célébration des dix ans du SCR. À cette occasion, faisant preuve d'une cohésion inédite, il a donné une démonstration convaincante, en célébration et en action, du mandat qui est le sien, à savoir de contribuer à la paix religieuse. Le 22 mai, un « train de la paix », avec deux voitures-salons des CFF, a fait le trajet de Saint-Gall à Genève. Les voyageurs ont ainsi pu rencontrer des personnalités chrétiennes, juives ou musulmanes. Des débats publics ont eu lieu pendant le voyage, mais aussi des dialogues spontanés. Des personnalités ont brièvement pris la parole pour exprimer leurs idées sur la foi et le rôle des religions dans la société. À l'avenir, le SCR a l'intention de prendre plus rapidement position sur des sujets d'actualité et de se faire plus présent en public en apportant un témoignage commun pertinent.

Symposium interreligieux 2017

Le Conseil des religions a pris la décision d'organiser en 2017 un symposium interreligieux sur des questions intéressant la société. À cette occasion, il entend informer sur les valeurs communes aux trois religions révélées, le judaïsme, le christianisme et l'islam, en dépit de toutes les différences culturelles. La tâche de tous les responsables de ces communautés religieuses est de faire prendre conscience aux êtres humains de ces valeurs unificatrices, afin qu'ils puissent, dans leur vie quotidienne, témoigner cette foi commune dans le Dieu miséricordieux, Dieu d'amour, de justice et de paix.

Contacts avec les partenaires et les institutions interreligieuses

Cette année aussi, la FEPS a entretenu des relations régulières avec le secrétariat de la Communauté de travail interreligieuse en Suisse IRAS COTIS, avec l'Institut de Zurich pour le dialogue interreligieux ZIID et avec la Conférence des évêques suisses CES.

1.3.2 Fédération suisse des communautés israélites FSCI

La réunion annuelle de la FSCI est chaque fois l'occasion de remettre le rapport sur les travaux de la Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP. Que la CDJP, dans la perspective de 2017, se soit penchée sur le thème « La Réforme et le judaïsme » a été particulièrement bien accueilli. Le Programme d'accompagnement œcuménique en Palestine et Israël *(Ecumenical Accompaniment Programme in Palestine and Israel, EAPPI)* est un thème récurrent, qui provoque des réactions irritées au sein de la FSCI. À propos de ce dossier, la FEPS a, de son côté, présenté les mesures prises par l'EPER et évoqué le renforcement de la collaboration entre l'EPER et la FEPS. Le projet « Foi et protection des réfugiés », du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a également fait l'objet d'une présentation, et diverses questions actuelles de politique religieuse ont été débattues. Pour la première fois, une déléguée de la Plateforme des juifs libéraux de Suisse PJLS a participé à la réunion.

1.3.3 Commission de dialogue entre juifs et protestants CDJP

Lors de ses deux réunions régulières, la CDJP s'est principalement intéressée au thème « La Réforme et le judaïsme ». Elle a décidé de préparer pour l'année 2017, à l'intention d'un large public, des feuilles d'information sur divers aspects (Luther et les juifs, les réformés et le judaïsme, les chrétiens hébraïsants, les prolongements historiques, etc.). La CDJP a aussi poursuivi ses travaux sur le thème « Terre d'Israël – Terre sainte – État d'Israël », qui se termineront en 2017. Elle a encore débattu diverses questions actuelles de politique religieuse.

1.3.4 Rencontre des délégués pour les questions concernant l'islam

La réunion annuelle des délégués des Églises membres pour les questions concernant l'islam est un instrument de formation et d'échanges. En novembre 2016, le groupe a visité pour la première fois la Maison des religions, à Berne. Dans son introduction, Brigitta Rotach a surtout abordé les projets et les formes de dialogue qui commencent à s'établir, quelque temps après l'ouverture, entre les communautés religieuses qui y sont représentées : entre la communauté hindouiste et la communauté bouddhiste par exemple, avec, face à face, des Tamouls hindouistes et des Cinghalais bouddhistes du Sri Lanka, qui envisagent de créer conjointement une maison semblable à Colombo. Au cours du débat, les participants ont émis le vœu de pouvoir mieux faire profiter les Églises de la compétence d'experte de Brigitta Rotach.

1.3.5 IRAS COTIS : Semaine des religions et projet « Dialogue en Route »

La Semaine des religions est un projet par lequel la Communauté de travail interreligieuse en Suisse IRAS COTIS s'est fait largement connaître. À l'occasion de la dixième édition de la Semaine des religions en novembre 2016, une cérémonie a eu lieu en présence de la présidente du Conseil national, Christa Markwalder. La Semaine des religions est devenue dans toute la Suisse un instrument important de promotion de l'entente entre les communautés religieuses « sur le terrain ». La FEPS est représentée dans le comité de pilotage, avec la Conférence des évêques suisses et des délégués d'autres organisations. IRAS COTIS met aussi sur pied un ambitieux projet pour la jeunesse, « Dialogue en Route », soutenu par une plateforme Internet. Ce projet comprend d'une part des offres locales et itinérantes de rencontres, de dialogues et de découverte du paysage religieux de la Suisse, et d'autre part diverses ressources numériques montrant des lieux importants sur le plan religieux et culturel dans

toutes les régions du pays (couvents, églises, communautés, etc.). La FEPS est une des organisations représentées dans le comité de pilotage (avec notamment la CES et la Confédération). Le comité de pilotage s'est réuni deux fois au cours de l'année 2016.

2 La communauté protestante

2.1 La FEPS soutient les femmes et les hommes qui occupent une fonction dirigeante dans l'Église

2.1.1 Aumônerie de l'armée

Au cours de l'année 2016, il y a eu deux occasions de contact entre la FEPS et l'Aumônerie de l'armée. Le 9 mai 2016 a eu lieu une rencontre avec Stefan Junger, chef de l'Aumônerie de l'armée. Enfin, le 11 novembre 2016, Esther Gaillard, membre du Conseil de la FEPS, a participé à la cérémonie d'installation des nouveaux aumôniers de l'armée. Il apparaît ainsi que les Églises restent des partenaires importants pour l'Aumônerie de l'armée, ne serait-ce que parce que les aumôniers militaires protestants en fonction sont tous des pasteurs des Églises cantonales. Les pasteurs sont cependant de moins en moins attirés par cette tâche, et du côté des autorités paroissiales, on constate aussi des réticences à mettre des pasteurs à disposition. La question se pose donc de savoir s'il est envisageable d'engager également d'autres personnes dans la fonction d'aumônier militaire.

L'article 31 de la loi sur l'armée accorde à tous les militaires le droit à un accompagnement spirituel. Si, jadis, il ne faisait aucun doute que les Églises étaient les seules interlocutrices possibles en matière d'aumônerie militaire, la situation est aujourd'hui très différente. L'évolution sociale a maintenant légitimé d'autres interlocuteurs. La pluralité de la Suisse est aussi religieuse, et c'est une réalité dont il faudra tenir compte à l'avenir.

2.1.2 Ministères pastoraux dans les cathédrales ou collégiales

Les pasteures et pasteurs exerçant leur ministère dans une cathédrale ou une collégiale se sont réunis à deux reprises sous la direction du pasteur Christoph Sigrist. Les échanges relatifs aux liturgies respectives ont fait naître le souhait de présenter les différentes liturgies pour la Cène lors de prochaines rencontres.

2.1.3 Mandat d'expertise pour l'Église protestante de Brême

Le secrétariat de la FEPS a reçu de l'Église protestante de Brême (Bremische Evangelische Kirche BEK) le mandat d'expertiser son actuelle constitution. Il s'agissait d'examiner les thèmes que l'Église du Land de Brême et ses paroisses doivent traiter dans la constitution pour formuler dans un langage contemporain leur mission et leur action. La BEK avait déjà une expertise de l'Institut de droit ecclésiastique de l'Église protestante en Allemagne EKD et en souhaitait une deuxième, donnant un point de vue spécifiquement réformé. Dans un premier temps, le secrétariat a étudié les principes communs des constitutions de six Églises de Länder d'Allemagne qui s'orientent selon une confession de foi réformée. La constitution de Brême a ensuite été examinée sur la base de ces principes de droit ecclésiastique. Il est ressorti de cette expertise que l'essence de l'être-Église pourrait être formulée d'une manière qui implique un engagement plus fort, et que le principe de communauté de service est encore peu accentué. Le secrétariat a fourni son rapport d'expertise en avril 2016, puis a été invité à le présenter à un groupe intéressé de membres de l'Église. Le mandat d'expertise de la FEPS a été honoré d'un montant, en chiffres ronds, de 43 000 francs.

2.2 La FEPS achève la révision de sa constitution

En 2016, le projet de révision de la constitution a passé au stade de la rédaction du texte, de sa mise en consultation et de la discussion avec les Églises membres.

Après la définition, en 2015, de concert avec la Conférence des présidentes et présidents d'Église CPE, des grandes lignes du contenu de la révision suivant des blocs thématiques (« pondération des voix », « délimitation et nom de la communion d'Églises », « direction de l'Église »), les travaux au début de l'année 2016 ont porté sur la conception concrète et la formulation du projet de texte. Il s'est agi, dans cette phase d'élaboration, d'intégrer avec concision les recommandations de la CPE relatives aux blocs thématiques et de rédiger un texte cohérent. Un groupe de juristes des Églises membres, spécialistes de droit ecclésiastique, a collaboré avec les responsables au secrétariat de la FEPS et contribué, par un travail soutenu, à l'amélioration du projet de constitution.

Le Conseil a délibéré sur le texte de la constitution lors de sa retraite du 10 au 12 mai 2016 (première lecture) et de sa séance du 16 juin (seconde lecture). Suivant le projet décidé, la Fédération des Églises protestantes devrait devenir l'« Église protestante suisse EPS » ; contrairement à l'avant-projet de 2013, ce texte se fonde entièrement sur le droit des associations. Sa structure est la suivante :

Les deux premiers chapitres traitent des fondements (I) et des tâches (II) de l'EPS. Ces dispositions sont intentionnellement plus développées que dans le texte de la constitution actuelle.

Le chapitre le plus long est celui qui concerne l'organisation (III). Il contient d'une part les dispositions sur la qualité de membre de la communion d'Églises, en précisant que les 26 membres actuels pourront le rester. D'autre part, la section C (direction de l'Église) présente les organes de l'EPS, leur position, leur composition et leurs attributions. Les résultats des consultations sur différents blocs thématiques ont été intégrés ici (pondération des voix au Synode, définition des champs d'action, institutionnalisation de la CPE).

Le chapitre IV contient, ce qui est une nouveauté, des dispositions sur le statut de membre associé proposé aux Églises et communautés évangéliques.

Les derniers chapitres (V, Finances ; VI, Révision de la constitution ; VII, Dispositions transitoires) reprennent pour une bonne part les dispositions actuelles.

Le 6 juillet 2016, le projet de nouvelle constitution a été mis en consultation durant six mois auprès des Églises membres. Le Conseil de la FEPS s'est donné pour but, durant la phase de consultation, de rendre visite au plus grand nombre possible de membres des conseils synodaux, respectivement d'Église, afin de leur présenter le projet, de leur donner des explications si nécessaires et d'être à l'écoute des attentes des directions d'Église. De la mi-août à la fin novembre, il a ainsi eu l'occasion de se rendre auprès d'une vingtaine d'Églises membres pour y discuter du projet de nouvelle constitution.

Ces entretiens ont montré que, dans ses grandes lignes, le projet serait largement soutenu. Les aspects suivants ont notamment été discutés lors de ces rencontres :

– le Conseil de la FEPS, dans son projet, a délibérément choisi l'appellation « Église protestante suisse EPS ». Cette proposition a été diversement accueillie, allant de l'approbation sans réserves à une critique de fond ;
– sur le principe, les représentantes et les représentants des Églises membres adhèrent à l'idée d'institutionnaliser la CPE, mais il n'y avait pas unanimité sur la forme concrète que cela devrait prendre. Certaines Églises étaient favorables à un renforcement de la

CPE par une plus grande autonomie à l'égard du Conseil ; pour d'autres en revanche, les compétences de la CPE devaient être limitées ;
– l'idée de créer un statut de membre associé pour les Églises et communautés évangéliques a été dans la plupart des cas très bien accueillie. Dans les discussions a néanmoins été soulevée la question du choix des Églises et communautés qui entreraient en considération en fonction des critères énoncés ;
– la création de champs d'action et l'adaptation de la répartition des voix entre les Églises membres ont rencontré une large adhésion.

La plupart des Églises membres ont communiqué leur position dans le délai fixé au 31 décembre 2016. Quelques-unes d'entre elles, conformément à leurs dispositions légales ou par volonté d'associer leur parlement à la réflexion, ont soumis le texte à leur synode pour discussion ou prise de position.

Au début 2017, les prises de position des Églises membres seront réunies dans un rapport de consultation. Le Conseil élaborera une version définitive du projet sur la base de ce rapport et le soumettra à l'AD en première lecture à l'automne 2017. La procédure se poursuivra de telle sorte qu'il soit possible de clore les travaux de révision de la constitution durant la législature en cours.

2.3 La FEPS est Église pour la Suisse

2.3.1 Conférence des présidentes et présidents d'Église CPE

En 2016, les présidentes et présidents des Églises membres se sont réunis à quatre reprises en conférence.

Un point fort de l'année 2016 a été l'achèvement des délibérations sur la révision de la constitution. La CPE a eu à examiner plusieurs formulations pour le remaniement de l'article exposant les buts. Elle s'est aussi occupée de clarifier la nature du statut proposé de membre associé.

La CPE s'est fait présenter la proposition de nouvelle clé de répartition des contributions à la FEPS, préparée par un groupe de travail jouissant d'une très large représentativité. Cette proposition permet de soulager les petites Églises, moyennant une légère augmentation de contribution pour les Églises de grande et de moyenne taille.

La séance du 13 mai 2016 a été consacrée en grande partie à la présentation d'ensemble des projets du 500e anniversaire de la Réforme. Les présidentes et présidents des Églises ont exprimé leur satisfaction au vu de l'état des projets.

À la suite d'un exposé de Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse RKZ, les présidentes et présidents se sont entretenus de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et de ses répercussions possibles pour les Églises réformées.

Deux projets de communication ont constitué le point fort de la réunion du 26 août 2016. Pour le premier, Thomas Gehrig, des « Reformierte Medien », et Michel Kocher, de Médias-pro, ont présenté la « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse », projet arrivé à un stade intermédiaire et qui allait ensuite être soumis à l'Assemblée des délégués en automne. Quant au second, il s'agit d'une « base de données centrale des membres » : Christoph Weber-Berg, président, et Frank Worbs, responsable de la communication, tous deux de l'Église réformée du canton d'Argovie, ont expliqué comment une telle base de données permettrait d'améliorer les contacts avec les membres de l'Église, en évitant les pertes de données lorsqu'un membre élit domicile dans un autre canton.

À la séance du 21 octobre 2016, il a été question à nouveau du 500e de la Réforme, avec la présentation de l'état du projet « Présence à l'Exposition mondiale de la Réforme à Wittenberg ». En outre, le professeur Ralph Kunz a présenté le projet d'étude « Le métier de pasteure, de pasteur aujourd'hui ».

À chacune des réunions, les présidentes et présidents se sont réservé du temps pour des échanges sur les travaux et les projets en cours dans leurs Églises, et les enjeux auxquels elles se voient confrontées.

2.3.2 Mise en œuvre de la motion Diaconie

Au début 2015, le Conseil avait défini trois sous-projets successifs pour la mise en œuvre de la motion. Le premier – définition du cadre juridique de la nouvelle structure faîtière – a pu être mené à son terme en 2015 déjà. En 2016 restaient donc les sous-projets 2 (« Regroupement sous une même organisation faîtière ») et 3 (« Composition des instances »).

Pour ces travaux de mise en œuvre, le Conseil a constitué un groupe de pilotage.

Sous-projet 2 « Regroupement sous une même organisation »

Conformément au mandat du Conseil, l'objectif de cette deuxième étape était de regrouper, sous une même institution faîtière, la conférence « Diaconie Suisse », les trois organisations et projets diaconaux. Dans le détail, les choses se sont déroulées ainsi :

a. Conférence de diaconie de la FEPS

La conversion de la Conférence de diaconie en conférence « Diaconie Suisse » s'est faite par l'adoption de l'ordonnance correspondante par le Conseil. Une attention toute particulière a été accordée au suivi du projet dans la phase transitoire. Pendant toute la durée du projet, les délégués ont été régulièrement informés de l'état des travaux lors des conférences de diaconie. Le 15 novembre 2016 s'est tenue la dernière conférence.

b. Conférence du diaconat de Suisse alémanique (« Deutschschweizerische Diakonatskonferenz », DDK)

L'intégration de la DDK a été une entreprise complexe, comprenant un aspect technique et un aspect financier. Techniquement, quant au fond, la nouvelle conférence « Diaconie Suisse » devait reprendre les tâches de la DDK dans le domaine de la définition des normes de formation à la diaconie sociale (y compris le contrôle) ; l'ordonnance du Conseil de la FEPS est formulée dans ce sens.

Pour l'aspect financier, il s'agissait, selon la décision prise par l'Assemblée des délégués, de parvenir à un accord au terme duquel la charge du financement actuel de la DDK, qui se fonde sur la « convention sur les services diaconaux », passerait à la nouvelle conférence « Diaconie Suisse ». Lors de son assemblée du 24 novembre 2016, la DDK a adopté à l'unanimité la révision totale de la « convention sur les services diaconaux », nécessaire à la réalisation du projet. Jusqu'au milieu de l'année 2017, il faudra encore obtenir la ratification par les Églises membres de la DDK ; il sera ensuite possible d'affecter les moyens financiers de la DDK à la conférence « Diaconie Suisse ».

Les personnes associées au projet du côté de la FEPS ont travaillé en étroite collaboration avec le Conseil de diaconie (comité de la Conférence de diaconie).

c. Diakonie.ch

Le groupe de pilotage a intégré le projet « diakonie.ch », jusqu'alors mené par la KIKO au concept global « Diaconie Suisse », dans le but de créer avec ce portail spécialisé une plateforme largement reconnue, contenant des documents de base et des informations d'actualité,

et permettant aux personnes engagées dans la diaconie paroissiale de trouver rapidement les renseignements dont elles ont besoin.

Une proposition de projet et de financement a été soumise à la KIKO. Le 31 mai 2016, l'assemblée de la KIKO a adopté cette proposition à l'unanimité. Le portail « diakonie.ch » sera développé à partir de 2017 comme un élément de la conférence « Diaconie Suisse ».

Les décisions présentées ici – notamment celle de la DDK (révision de la convention) et celle de la KIKO (adoption du projet « diakonie.ch ») – assurent la base financière pour le travail futur de la conférence « Diaconie Suisse ».

Sous-projet 3, « Composition des instances de la conférence ‹Diaconie Suisse› »

Il s'agissait ici de nommer à temps des personnes compétentes aux différents postes à pourvoir dans les organes de la conférence « Diaconie Suisse ». Cela concerne l'assemblée plénière (membres des conseils synodaux, respectivement conseils d'Église, chargés du domaine de la diaconie), les quatre groupes de travail et le bureau.

Vu l'état d'avancement de la mise en œuvre (voir projet 2 « Regroupement sous une même organisation » et projet 3 « Composition des instances »), la conférence « Diaconie Suisse » pourra être opérationnelle selon le calendrier prévu.

La conférence aura à faire face notamment aux défis suivants :

– engagement au sein des groupes de travail : le succès du travail de la conférence dépend pour une part non négligeable de l'engagement de personnes intéressées et compétentes au sein des groupes de travail. En conséquence, il s'agit de rendre durablement attrayantes les tâches des groupes de travail ;
– bases de financement : la conférence, dans sa phase initiale, dispose de trois sources de financement, soit, en plus des moyens de la FEPS (affectés jusqu'ici à la Conférence de diaconie), un financement selon les termes de l'ancienne convention sur les services de diaconie sociale (DDK) et des fonds de la KIKO (diakonie.ch). Afin d'assurer à moyen terme les ressources de la Conférence, il faudra négocier avec les organisations partenaires (KIKO, DDK) les bases futures de son financement.

2.3.3 Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse

Le Conseil a chargé le directeur de « Reformierte Medien » de rédiger le rapport final relatif au mandat que l'Assemblée des délégués lui avait confié en 2012. Le processus actuel de révision de la constitution de la FEPS offre des conditions favorables à une mutualisation de la communication des Églises en Suisse, car il prévoit la création de champs thématiques. Le rapport préconise de garder les sept champs de communication (1. définition des thématiques, 2. identité visuelle commune, 3. fidélisation des membres, 4. médias en ligne et médias sociaux, 5. radio et télévision, 6. publications journalistiques et 7. formation et conseil) du rapport intermédiaire dont les déléguées et les délégués ont pris connaissance à Morat en juin 2015 et en affine les affirmations. Pour chaque champ de communication, les objectifs sont clarifiés et des mesures structurelles et thématiques de mise en œuvre proposées. Après deux lectures, le Conseil a adopté le rapport à l'intention de l'Assemblée des délégués, en automne.

Lors de l'assemblée de Berne, les délégués prirent connaissance du rapport « Mutualisation de la communication de l'Église en Suisse » ; ils mandatèrent le Conseil d'en dégager les objectifs et les modalités de mise en œuvre. Les délégués demandent également à être informés régulièrement du calendrier et de l'avancement du projet. Tous les acteurs clés de la communication de l'Église en Suisse devraient être impliqués dans cet effort commun visant à

renforcer l'« identité protestante » : les Églises membres et leurs spécialistes de la communication, les agences Reformierte Medien et ProtestInfo et les éditeurs de publications destinées aux membres de l'Église.

2.3.4 Conférence Femmes et Conférence de diaconie

Le 14 mars 2016 à la Maison des religions s'est tenue la partie publique de la Conférence Femmes, sur le thème « Je crois – tu crois – elle croit. Identités chrétiennes dans une société multireligieuse ». Dans son exposé, la vice-présidente de l'« Interreligiöser Think-Tank », Doris Strahm, a plaidé pour une identité chrétienne qui se conçoive comme un processus et où la pratique chrétienne serait comprise comme une caractéristique déterminante. Les ateliers de groupes qui ont suivi ont offert l'occasion de discussions sur le défi que représente l'islam et sur les différences au sein du christianisme.

La Conférence Femmes du 24 octobre 2016 s'est penchée sur la question : « L'égalité dans les Églises réformées. Acquis et défis ». Bien que, formellement, les femmes aient aujourd'hui largement les mêmes droits que les hommes, les chiffres actuels montrent qu'au niveau des directions d'Église, elles restent sous-représentées et que cette sous-représentation tend encore à augmenter. La discussion a porté sur les mesures et les instruments qui pourraient faire progresser l'égalité. Dans la partie consacrée aux affaires internes, les déléguées ont discuté du rôle futur de la Conférence Femmes. La plupart des déléguées présentes ont affirmé leur souhait que cette dernière s'engage plus activement dans le discours ecclésial, en prenant des positions féministes et politiques.

Au cours de sa dernière année, la Conférence de diaconie a organisé deux journées de rencontre. La première, le 10 mai 2016, était consacrée à la question de l'aide que la diaconie peut apporter aux réfugiés. Il est apparu que les services qu'offrent les Églises jouent un rôle important, surtout durant la période qui va de l'arrivée à la décision sur l'octroi ou non de l'asile. Les communes et les services officiels attendent généralement la décision avant de fournir aux demandeurs d'asile des occupations propres à favoriser leur intégration. L'apprentissage de la langue est l'élément le plus important de l'intégration. Dans les ateliers ont encore été présentées des offres proposées par des paroisses.

Le 15 novembre 2016 s'est tenue la dernière Conférence de diaconie avant sa mutation en conférence « Diaconie Suisse ». La première partie était consacrée au thème « foi et protection des réfugiés ». L'occasion en avait été donnée par l'initiative d'un dialogue interreligieux sur ce thème, prise conjointement par la FEPS et le Bureau pour la Suisse et le Liechtenstein du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La seconde partie a permis de prendre congé, respectivement d'initier la transition vers la nouvelle conférence « Diaconie Suisse ».

2.3.5 Commission Église et tourisme

Au cours de l'année écoulée, la commission Église et tourisme s'est réunie à deux reprises. Elle a suivi plusieurs projets importants pour la FEPS ; la Commission a en particulier accompagné la mise sur pied du programme annexe proposé par les Églises dans un esprit œcuménique lors des championnats du monde de ski 2017 à St Moritz. Elle a également travaillé aux projets « 500 ans de la Réforme » et « Velowegkirchen ». En 2016, la Commission a aussi pris congé de deux membres de longue date et élu deux personnes pour leur succéder. La recherche d'un représentant de Suisse romande n'a malheureusement toujours rien donné.

2.3.6 Œuvres d'entraide EPER et PPP

Le Conseil de la FEPS est représenté par Daniel Reuter aux conseils de fondation des deux œuvres. La nouvelle clé de répartition de PPP a suscité de nombreux échanges avec la FEPS et les partenaires de PPP, car elle introduit un changement important : seuls les fonds non affectés de la campagne œcuménique seront désormais redistribués selon cette clé.

La réunion annuelle entre la FEPS et l'EPER au sujet du programme d'entraide des Églises a eu lieu sous un format renouvelé. Les relations avec les Églises du Proche-Orient et le développement du programme EAPPI du COE en Israël/Palestine, que l'EPER administre pour la FEPS, sont désormais également à l'ordre du jour. L'évolution des programmes en Europe centrale et orientale est réjouissante et ceux-ci sont en croissance.

Concernant l'EPER, notons le démarrage d'une phase pilote dans l'entraide des Églises avec des partenaires au Proche-Orient. Dans la mesure où il s'agit des mêmes partenaires que ceux de DM-échange et mission et que la situation politique actuelle est très difficile, une concertation et une bonne communication entre la FEPS, l'EPER et DM-échange et mission est nécessaire. Une rencontre constructive dans ce sens a eu lieu entre les acteurs concernés. Une évaluation de la phase pilote sera faite fin 2017, mais les premiers échos sont positifs.

2.3.7 Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS (KMS)

La KMS s'est réunie à quatre reprises. Les principaux sujets de discussion ont été le document du COE sur « Mission et évangélisation », celui sur l'Église (avec la prise de position de la FEPS) ainsi que plusieurs documents suisses, français ou allemands en lien avec les 500 ans de la Réforme et ayant une portée ou un aspect en lien avec la mission. En outre, l'avenir des organisations missionnaires et la difficulté de promouvoir ce travail auprès du public ont été discutés, ainsi que les relations avec les Églises membres.

2.3.8 Présence sur place : participation à des rencontres et manifestations ecclésiales

En 2016, la FEPS a manifesté sa présence en participant à de nombreuses rencontres ecclésiales. Dans des exposés au sein des paroisses ou lors de réunions du corps pastoral, dans des cours de formation continue pour pasteures et pasteurs, dans les cursus de formation pour les soins palliatifs et pour le « Spiritual Care », ce sont surtout des questions théologiques et éthiques liées à la fin de vie qui ont été abordées, ainsi que des questions ecclésiologiques, le secret de fonction des ministres et la contribution des Églises aux défis actuels de la société.

Le 500^{e} de la Réforme a également été l'occasion d'intervenir lors d'exposés ou de contributions orales. L'exposition sur la « Danse macabre » au Musée historique de Berne a permis de s'associer au projet « Berner Totentanz? ». Un autre exemple est la conférence lors du Synode de l'Église réformée du canton de Zoug sur le thème « Cinq cents ans de la Réforme ».

Les visites et exposés auprès des conseils synodaux, respectivement d'Église, dans le cadre de la révision de la constitution, dont il a déjà été question au point 2.2, ont représenté une partie importante des activités de présence sur place.

Enfin, en octobre 2016, le chargé de l'œcuménisme et des communautés religieuses à la FEPS a participé au titre d'invité permanent à la séance constituante de la Chambre de théologie de l'Église protestante en Allemagne EKD.

2.3.9 Fonds pour le travail des femmes

La Commission du Fonds pour le travail des femmes, au cours de deux réunions, a examiné neuf demandes venant de différentes organisations suisses s'engageant à mettre sur pied des projets pour la promotion de la femme. En 2016, le Fonds pour le travail des femmes a notamment soutenu grâce à l'argent récolté par les paroisses et les Églises membres, les Femmes protestantes en Suisse FPS, principales bénéficiaires d'un soutien conformément aux statuts du fonds. Dans le cadre des 500 ans de la Réforme, les FPS ont également bénéficié d'une subvention pour le financement d'une publication « Les Femmes et la Réforme, ici et aujourd'hui ». Le fonds a par ailleurs apporté une contribution à la promotion de la théologie féministe et à la conception du premier numéro de 2017 de la publication FAMA. Des manifestations comme l'action annuelle « 16 jours contre la violence faite aux femmes » et un colloque d'un groupe de réflexion interreligieux, qui s'engage pour le droit des femmes entre religieux, culture et politique, ont aussi reçu un soutien du fonds. Le Fonds est présidé par Esther Gaillard.

2.3.10 Réunion des chancelières et chanceliers d'Église

Les actuels et anciens chanceliers et chancelières ou secrétaires d'Église et les responsables des finances des Églises de la FEPS se réunissent annuellement par région linguistique, et, à intervalles plus espacés, au niveau national. En 2016, l'invitation est venue de la FEPS qui, en organisant cette rencontre, a contribué à la cohésion protestante par-delà les frontières cantonales et linguistiques. Parmi la quarantaine de participants, beaucoup n'étaient jamais venus au secrétariat de la FEPS. La précédente invitation de la FEPS remontait à quinze ans.

La première partie du programme s'est déroulée au centre ecclésial de Bürenpark à Berne. L'accent a été mis là sur les projets liés au 500e anniversaire de la Réforme et sur trois ateliers de réflexion : la Conférence Diaconie Suisse, les migrations et le secret professionnel dans l'assistance spirituelle. Les participants ont eu ensuite l'occasion de visiter le secrétariat et de discuter avec le personnel. Pour l'après-midi, une visite avait été organisée à la Maison des religions. Les contacts ainsi noués facilitent la collaboration entre le secrétariat de la FEPS et les personnes présentes qui œuvrent dans les postes clés.

2.3.11 Commission pour les Églises suisses à l'étranger CESE

La commission pour les Églises suisses à l'étranger CESE s'est réunie en trois séances et a tenu une conférence téléphonique. Une bonne partie du travail a été marquée par la perspective de la fin de l'année 2017, date à laquelle l'appui structurel aux Églises suisses à l'étranger et celui à d'autres Églises à l'étranger ayant des fidèles suisses se termineront. La Commission sera dissoute à la même date, signifiant ainsi le terme d'un engagement remontant aux tout premiers temps de la FEPS.

La CESE a donc décidé de marquer la fin de cet engagement de trois manières : une publication relatant l'histoire et l'activité de la CESE rédigée par son président, Thomas Müry, en collaboration avec son prédécesseur ; des cultes « d'adieu » et des entretiens dans les églises suisses à Misiones, à Londres et en Italie ; enfin, la commission a l'intention d'inviter ses anciens membres et les pasteurs des communautés à la présentation de la publication et à un échange convivial.

Après la dissolution de la commission, le fonds CESE disposera encore de moyens financiers. Il se pose donc la question de leur affectation. Pour une bonne partie, l'affectation est déjà définie. Mais pour la part sans affectation déterminée, le Conseil avait demandé au secrétariat de préparer un dossier à l'intention de l'Assemblée des délégués. La commission a pu prendre

position sur l'idée d'attribuer ces moyens financiers à l'accompagnement spirituel dans les centres d'enregistrement et de procédure dans le domaine de l'asile.

En plus de leur travail, les membres de la Commission ont entretenu les relations avec les trois grandes Églises suisses qui existent encore à l'étranger, ainsi qu'avec d'autres Églises suisses plus petites en Italie, dont celle de Gênes. Après 192 ans d'existence, l'Église suisse de Gênes s'est dissoute. Un culte a marqué l'événement. Elle avait été en 1920 la première Église suisse à l'étranger à demander son adhésion. La demande avait été acceptée trois ans plus tard. La communauté, fortement réduite depuis plusieurs années, a été accompagnée dans le processus de dissolution par la Commission.

2.3.12 Droits d'auteur

La FEPS paie pour ses Églises membres des droits d'auteur à la Suisa (pour la musique), à Pro Litteris (textes), Suissimage (images), VG Musikedition (copies dans les cultes) et une contribution à la Fédération des utilisateurs de droits d'auteur et voisins (DUN) pour les conseils juridiques. Ces versements se sont maintenus au même niveau que l'année précédente.

Les contrats conclus avec la Suisa et VG Musikedition n'obligent pas seulement au paiement des droits. Comme la répartition des versements de la FEPS se fait au prorata du nombre d'exécutions des œuvres, les paroisses doivent indiquer quels morceaux sont interprétés durant le culte. La saisie des données sur les chants des communautés se fait tous les quatre ans dans 200 paroisses. À fin 2016, les Églises membres ont été priées de donner la liste des paroisses participant au recensement.

3 L'inspiration protestante

3.1 La FEPS encourage l'art d'annoncer l'Évangile

Prix de la prédication

En mai 2016, le Conseil a décidé d'ouvrir à nouveau un concours pour le Prix suisse de la prédication. La première édition du Prix, en 2014, avait été favorablement accueillie par les médias et par les Églises membres. La prochaine aura donc lieu en 2017. Les textes des prédications peuvent être envoyés à partir de février 2017. Les deux jurys (allemand/rhéto-romanche et français/italien) feront leur choix d'ici à l'été, et la remise officielle du prix est prévue à l'Assemblée des délégués, en automne. En 2016, il a fallu procéder aux préparatifs de ce projet complexe. Les expériences faites avec la première édition ont amené à corriger quelques détails (par exemple, un seul texte par personne, pas de prédications tenues il y a plusieurs années, ni de textes déjà publiés). Une procédure régulière de concours comprend des phases indispensables (anonymisation, contrôle antiplagiat, etc.) qui ont dû être réorganisées. Et surtout, il a fallu constituer les deux jurys, par région linguistique.

Le Prix de la prédication 2017 sera en rapport avec le 500e de la Réforme. Les organisateurs du concours souhaitent des textes de prédication intégrant – dans le fond mais pas nécessairement de manière formelle – des aspects importants du slogan « oser penser – pouvoir agir – aimer croire ».

3.2 La FEPS encourage la réflexion autour de la tradition liturgique réformée

Le travail de la FEPS dans le domaine de la liturgie concerne au moins trois objectifs de législature : la FEPS fournit une contribution liturgique à la commémoration de la Réforme (« L'enracinement protestant »), elle apporte son soutien au-delà des régions linguistiques (« La communauté protestante ») et encourage la vie cultuelle (« L'inspiration protestante »).

Un groupe de travail constitué de spécialistes de Suisse alémanique et de Suisse romande a préparé une liturgie pour le dimanche de la Réformation 2017. Selon la décision de l'Assemblée des délégués, les Églises membres de la FEPS célébreront des cultes solennels au plan cantonal. En plus de la liturgie proprement dite, le groupe a préparé un motet parlé et des réflexions exégétiques. Il a été demandé à quelques pasteures et pasteurs de rédiger des ébauches de prédication. Ces matériaux sont mis à disposition sur le site thématique « Dimanche de la Réformation ». La diversité des traditions liturgiques représentées au sein du groupe de travail et l'étude du projet de liturgie au colloque de recherche sur la liturgie contemporaine à l'Université de Berne ainsi qu'à la Commission de liturgie de la FEPS ont permis d'aboutir à une proposition bien étayée.

Le projet était placé sous la responsabilité de la Commission de liturgie. La commission s'est réunie en trois séances au secrétariat de la FEPS. Elle a veillé à la communication entre les régions linguistiques sur l'évolution de la liturgie et les rencontres organisées, et a complété son site Internet. Elle a pu se faire une vue d'ensemble des pratiques liturgiques en Suisse. Une « carte liturgique nationale » devrait montrer les différentes pratiques, indiquer avec qui les membres de la commission sont directement ou indirectement en relation, et faire apparaître les lacunes. Une question est en suspens, celle de savoir comment favoriser la collaboration au-delà des frontières linguistiques. Pour trois raisons au moins, cette question n'est pas simple : la commission n'a pas beaucoup de temps de travail à sa disposition ; le travail liturgique est plutôt structuré par région linguistique qu'au niveau national ; la liturgie est étroitement liée à la langue. Il faudra donc voir comment les personnes d'une région linguistique peuvent profiter du travail liturgique de celles d'une autre région linguistique. La commission envisage d'organiser une rencontre entre la plateforme de spécialistes Liturgie & Musique et l'organe de coordination de la « Liturgie- und Gesangbuchkonferenz ».

À l'Assemblée des délégués, en été, c'est traditionnellement l'Église hôte qui organise le culte. En 2016, c'était donc l'Église évangélique du canton de Thurgovie. Le secrétariat lui a apporté son aide pour la réalisation du cahier de culte. À l'Assemblée d'automne, c'est le bureau de l'Assemblée qui a la responsabilité du culte et le secrétariat de la FEPS s'est chargé de l'organisation à sa demande. Le culte s'est basé sur la version « musique classique » des liturgies argoviennes pour le 500^{e} de la Réforme.

Du 9 au 11 novembre 2016 a eu lieu à Vienne la deuxième consultation cultuelle des Églises de la CEPE, sur le thème de la sainte Cène. Le secrétariat a organisé une réunion préparatoire avec les deux délégués de la FEPS, Katrin Kusmierz et Hansueli Walt, et d'autres intervenants. Cette préparation a facilité la définition d'une position commune pour la Suisse.

Le secrétariat a également poursuivi sa tradition des prières du matin et de midi, et du culte du Nouvel An.

3.3 La FEPS s'exprime à l'occasion de fêtes religieuses

Comme le veut la tradition, deux messages ont été envoyés sous forme de carte par Gottfried Locher, le premier à l'occasion des fêtes de Pâques au nom du Conseil et le deuxième pour Noël, au nom du Conseil et du secrétariat.

3.4 Activités générales de communication de la FEPS

Le secteur de la communication a fonctionné comme fournisseur de prestations pour toutes les demandes internes et externes dans ce domaine. Pour une bonne partie, ces demandes provenaient de médias régionaux et nationaux. La communication a par ailleurs apporté son soutien au président et aux membres du Conseil dans l'exercice de leurs tâches, dans leurs apparitions publiques et dans leurs déclarations.

Ses activités comprennent aussi la rédaction des communiqués des Assemblées des délégués, des conférences, organes et commissions. Les responsables de la communication ont commencé à préparer un glossaire du vocabulaire concernant les Églises. Ce recueil, qui facilitera notamment le travail des traductrices et traducteurs externes doit encore être complété avant d'être mis en ligne.

Le domaine de la communication a aussi fourni des services aux Églises membres en fonctionnant comme relais pour la transmission d'informations régionales dans les autres parties du pays. La position adoptée face à des thèmes ou à des demandes a, autant que possible, toujours fait l'objet d'une concertation avec les Églises membres et les partenaires œcuméniques.

Le « bulletin », périodique de la FEPS, a été complètement remodelé dans le cadre de l'optimisation des principaux canaux de communication. Grâce à une nouvelle conception rédactionnelle et à une nouvelle présentation graphique, les éditions pourront être planifiées à plus court terme et auront donc une plus grande actualité. Le bulletin a maintenant aussi son propre microsite « bulletin.sek.ch », qui consolide sa présence sur Internet. Le système en ligne du bulletin est intégré au nouveau site Internet de la FEPS, qui est actuellement en construction et devrait être accessible en 2017. Le site mettra l'accent sur une présentation globale et compréhensible des questions actuellement traitées par la FEPS.

4 L'œcuménisme protestant

4.1 La FEPS s'engage en faveur de l'unité des chrétiens en Suisse

4.1.1 Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH

La collaboration de la FEPS au sein de la CTEC.CH se fait à plusieurs niveaux : celui du comité (Daniel de Roche, Martin Hirzel) et celui de l'assemblée plénière (Daniel de Roche, Heinz Fäh, Martin Hirzel, Christoph Knoch, Antoine Reymond). L'assemblée plénière de printemps s'est déroulée à Zurich Seebach à l'invitation de l'Église orthodoxe serbe. Paul M. Mori, ambassadeur extraordinaire de l'Armée du Salut pour l'aide aux réfugiés, y a prononcé une conférence sur le thème « La question des réfugiés et la révision de la loi sur l'asile ». La bénédiction du tunnel de base du Gothard, en juin 2016, a donné lieu à beaucoup de discussions lors de cette assemblée ainsi qu'à celle de l'automne. La préparation de la célébration avait été confiée à un groupe de travail institué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). La CTEC.CH avait été priée de confirmer le Père Werlen à la tête du groupe de travail. La cérémonie se voulait interreligieuse et intégrait même les personnes sans confession. Un seul représentant par communauté religieuse était prévu. Mais l'approche œcuménique et interreligieuse ambitieuse ajoutée à une certaine confusion au niveau des responsabilités ont provoqué du mécontentement au sein du public et suscité de nombreuses réactions dans les médias. Le dialogue engagé par la FEPS avec le DETEC et la délégation de la pasteure Simona Rauch ont toutefois permis de souligner la

dimension œcuménique chrétienne de la cérémonie interreligieuse et de calmer ainsi la situation. Les Églises membres ont estimé qu'il était impératif de clarifier à l'avenir dans quelle mesure la CTEC.CH représente les Églises de Suisse.

Par ailleurs, la FEPS a poursuivi sa collaboration au sein de la commission de dialogue avec l'Église néoapostolique de Suisse (ENA). Les discussions se sont concentrées sur des doctrines controversées de l'ENA en lien avec la question des défunts. Un autre domaine dans lequel la FEPS s'est engagée à la CTEC.CH est la direction du secrétariat. Le poste de la secrétaire générale sera à repourvoir au 1er août 2017. La FEPS participe au groupe de travail mis en place à cet effet et s'engage avec la Conférence des évêques suisses CES pour que ce secrétariat soit rattaché à l'avenir à une Église membre. En 2017, Daniel de Roche, membre du Conseil de la FEPS, prendra la vice-présidence de la CTEC.CH.

4.1.2 Rencontres de délégations intraprotestantes

Deux rencontres de délégations intraprotestantes réunissant des représentants de l'Alliance évangélique suisse (SEA), du Réseau évangélique suisse (RES), du « Verband freikirchlicher Gemeinden » (VFG) et de la FEPS ont à nouveau eu lieu en avril et en novembre 2016. Ces réunions visent à renforcer l'entente intraprotestante et se veulent une contribution à l'objectif de législature « L'œcuménisme protestant ».

Un résultat concret de cette collaboration est le rapprochement temporel entre la « Semaine de prière pour l'unité des chrétiens » du Conseil œcuménique des Églises (COE) et la Semaine de prière de l'Alliance évangélique suisse. À partir de 2018, le RES/SEA planifiera cette dernière de telle sorte qu'elle se recoupe sur au moins un week-end avec la « Semaine de prière pour l'unité des chrétiens », afin de permettre l'organisation de manifestations communes. D'une manière plus générale, l'intérêt et le désir de collaborer sont très présents du côté des Églises libres et de l'Alliance. L'échange de vues sur les contacts avec les autorités et la politique fédérales, introduit il y a une année comme point ordinaire de l'ordre du jour, s'est à nouveau révélé utile.

Le processus de clarification de l'avenir d'« Une prière d'avance », la manifestation commune des Églises nationales, du RES/SEA, du VFG et de deux mouvements de prière placée sous le patronage de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse, était aussi inscrit sous le signe de l'œcuménisme intraprotestant. Il s'est avéré que les organisations responsables seraient en principe disposées à se lancer dans une nouvelle édition en 2017. Toutes estiment que cette collaboration œcuménique élargie est précieuse, malgré les défis qu'elle représente. Elles s'accordent à dire qu'il faudra dorénavant prêter plus d'attention à la visibilité et à la spécificité des différentes traditions chapeautant la manifestation.

4.1.3 Conférence des évêques suisses CES

Des délégations de la CES et de la FEPS se sont retrouvées pour deux rencontres ordinaires au printemps et en automne 2016. Ces dernières années, ces réunions ont de plus en plus pris un caractère formel. Les accords trouvés constituent la base d'une collaboration opérationnelle variée. Les délégations ont discuté aussi bien d'importants sujets de fond que de thèmes relevant directement du niveau opérationnel, comme la présence œcuménique à l'exposition mondiale de la Réforme à Wittenberg et la célébration œcuménique commune du 1er avril 2017 à Zoug dans le contexte du Jubilé de la Réforme, ou le projet « Foi et protection des réfugiés ». Il s'est en outre agi de définir une ligne commune par rapport à la CTEC.CH et à la manifestation « Une prière d'avance 2017 ». Le travail du Conseil des religions (CSR) et la collaboration pour la Journée des droits humains ont également figuré à l'ordre du jour en tant qu'objets récurrents.

Les 6 et 7 septembre 2016, le Conseil de la FEPS et l'ensemble de la CES ont mené une retraite commune au monastère de Fischingen. Lukas Kundert, président du Conseil de l'Église de Bâle-Ville et Christian Miaz, président du Conseil synodal de Neuchâtel étaient aussi présents aux côtés du Conseil de la FEPS. La dernière retraite de ce genre remontait à 2008. Les discussions se sont concentrées d'une part sur le document « L'Église – vers une vision commune » de la commission « Foi et Constitution » du Conseil œcuménique des Églises (COE), pour lequel la FEPS avait rédigé une prise de position, d'autre part sur le Jubilé de la Réforme, et en particulier sur les deux projets œcuméniques (voir ci-dessus). Au début de la rencontre, un représentant de l'Église catholique romaine et un de l'Église évangélique du canton de Thurgovie ont présenté un exposé sur le thème : « L'œcuménisme vécu dans le canton de Thurgovie – hier, aujourd'hui et demain ». La veille, les professeurs Christophe Chalamet et Barbara Hallensleben avaient analysé le document du COE sous leurs perspectives confessionnelles respectives en faisant ressortir son potentiel œcuménique. La retraite s'est déroulée dans une atmosphère ouverte et amicale. Les participants ont unanimement souhaité qu'une nouvelle rencontre commune de la CES et de la FEPS soit organisée dans trois ou quatre ans.

4.1.4 Commission de dialogue protestants / catholiques romains CDPC

Pour diverses raisons, la CDPC ne s'est réunie qu'une seule fois durant l'année sous revue. Elle a poursuivi son travail sur le projet « Les saints – modèles de foi ». La réalisation d'une petite publication est prévue en 2017.

4.1.5 Églises de migrants

La FEPS a soutenu le projet œcuménique « Églises de migrants » réalisé par l'Institut de sociologie pastorale de Saint-Gall. Elle a participé à la conception du projet et a notablement contribué à la réalisation de la collecte de données quantitatives auprès des Églises protestantes de migrants. Les résultats de ces recherches ont été publiés en automne.

4.1.6 Commission « Nouveaux mouvements religieux » de la FEPS (NMR/FEPS)

La commission, qui travaille de manière très motivée et indépendante, s'est réunie à plusieurs reprises durant l'année sous revue. En novembre 2016, elle a réalisé un colloque à Zurich consacré à la radicalisation religieuse des jeunes (« Religiöse Radikalisierung. Faszination des Extremen auf die globalisierte Jugend »). Des exposés ont été présentés par des spécialistes renommés des domaines de la théologie, de la psychologie de l'adolescence et du développement, des sciences sociales et éducatives, de la prévention de la violence et de l'islamologie. La commission entretient des contacts à l'échelle internationale et a participé à une rencontre trilatérale (Allemagne, Autriche, Suisse) des spécialistes protestants des idéologies à St. Pölten autour du thème : « Croire aujourd'hui en Europe. Entre indifférence et fanatisme religieux ».

4.2 La FEPS s'engage dans la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE

En 2016, le volume de travail de la FEPS au sein de la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE a de nouveau fortement augmenté, atteignant aujourd'hui un niveau très élevé. Cette évolution s'explique par la reprise de la présidence par Gottfried Locher en janvier, par la préparation (en collaboration avec les Églises réformées Berne-Jura-Soleure) de la troisième rencontre des Synodes d'Europe en mars 2017 à Berne, et par les travaux préliminaires de l'assemblée plénière de 2018 à Bâle. Outre les tâches réalisées dans le cadre du Conseil

et de la présidence et pour des projets particuliers, la FEPS a également assumé les affaires courantes de sa collaboration en tant qu'Église membre de la CEPE (participation aux consultations et aux manifestations de la CEPE, travail des groupes régionaux, etc.).

La FEPS a joué un rôle majeur dans les clarifications de la commission du Conseil de la CEPE « L'avenir de la CEPE » visant à déterminer le lieu d'implantation du secrétariat à partir de 2019, une question qui se pose en raison du départ à la retraite du secrétaire actuel de la CEPE. Il s'agissait de choisir entre Strasbourg et Vienne. Une visite a notamment été rendue à Christian Albecker, président de l'Union de l'Église réformée d'Alsace et de l'Église de la confession d'Augsbourg d'Alsace UEPAL, qui avait présenté une offre très généreuse. Un entretien a également eu lieu avec l'Église protestante d'Autriche pour examiner le maintien du secrétariat à Vienne. En juin 2016, le Conseil de la CEPE a pris la décision de privilégier les discussions avec Vienne.

Le Conseil a décidé par ailleurs que le poste de secrétaire général ne devait plus être assumé à titre bénévole, mais sur la base d'un contrat de travail à plein temps. Enfin, il souhaiterait qu'à l'avenir trois équivalents plein temps puissent être payés par le budget de la CEPE, afin que celle-ci ne dépende plus autant de l'envoi de personnel des Églises membres dans sa gestion des ressources humaines. Le président a ensuite dû clarifier les possibilités de financement et chercher le dialogue, en particulier avec l'Église protestante en Allemagne (EKD).

Aux deux tiers de la mandature, les principaux résultats des travaux de la CEPE ont pu être soumis à l'approbation du Conseil en vue de leur transmission aux Églises membres pour prise de position. Il s'agit de l'entretien doctrinal « Communion ecclésiale » et des processus d'étude « Pluralité des religions » et « Théologie de la diaspora ».

En plus de leur travail au sein du Conseil et de la présidence, des représentants de la FEPS issus des Églises membres et du secrétariat ont participé comme d'habitude de multiples manières à la vie de la CEPE, que ce soit dans les groupes régionaux (Conférence des Églises riveraines du Rhin (CERR), Groupe Europe du Sud-Est, Conférence des Églises protestantes des pays latins d'Europe (CEPPLE)), dans le cadre du processus d'étude « Pluralité des religions », à l'occasion de la 53e réunion annuelle du groupe de travail protestant sur l'étude des confessions en Europe (Evangelischer Arbeitskreis für Konfessionskunde in Europa) à Budapest et Beregszasz/Ukraine, ou encore lors de la deuxième consultation liturgique sur le thème de la Cène, qui s'est déroulée du 9 au 11 novembre 2016 à Vienne. Durant l'année sous revue, la FEPS a déployé beaucoup d'efforts pour renforcer l'intégration dans la CEPE de la Conférence des Églises protestantes des pays latins d'Europe CEPPLE, un groupe régional de la CEPE.

4.3 Les FEPS soutient l'œcuménisme au niveau mondial

4.3.1 Conseil œcuménique des Églises COE

Prise de position sur le texte d'étude : « L'Église – vers une vision commune »

La rédaction de la prise de position sur l'étude du COE « L'Église – vers une vision commune » par un groupe de travail de la FEPS a pu être achevée en quatre séances et le texte adopté à l'intention du Conseil de la FEPS. La volonté de remettre une position élaborée dans une démarche consensuelle a eu un effet stimulant sur le travail. Au terme de leur tâche, les délégués des Églises membres ont exprimé le souhait que cette forme de collaboration théologique entre les membres de la FEPS puisse se poursuivre à une prochaine occasion. Après avoir été adoptée par le Conseil et avant d'être remise au COE, la prise de position a été soumise en juin à l'Assemblée des délégués. Celle-ci en a pris connaissance et a recommandé aux

Églises membres « de discuter du document de manière appropriée et d'examiner la pratique ecclésiale relative aux sujets traités ».

Du 22 au 28 juin 2016, le comité central du COE s'est réuni à Trondheim à l'invitation de l'Église luthérienne de Norvège.

70e anniversaire de l'Institut œcuménique de Bossey

Fondé juste avant le Conseil œcuménique des Églises (Amsterdam 1948), l'Institut œcuménique de Bossey, près de Nyon, est depuis 70 ans un pionnier et un phare du mouvement œcuménique en Suisse. La FEPS a par conséquent volontiers soutenu le COE pour l'ouverture de cette année d'anniversaire. De nombreux pasteurs et responsables d'Église suisses ont vécu à Bossey une expérience marquante. Du 30 septembre au 2 octobre, l'institut a organisé un programme riche en rencontres et en débats. Les anciens étudiants, professeurs, les familles et paroisses d'accueil étaient invités à se retrouver et à rencontrer les étudiants actuels et toute l'équipe de l'institut. L'ancien directeur de Bossey, Hans Ruedi Weber, a présenté un livre retraçant l'histoire de l'institut. Le grand imam de l'Université Al-Azhar du Caire a apporté une contribution sur le dialogue interreligieux, domaine dans lequel Bossey conduit un projet pilote depuis quelques années. Enfin, un culte radiodiffusé sur les antennes de la Radio suisse romande a conclu ce mémorable week-end. Le pasteur Antoine Reymond (EERV) représentait la FEPS.

4.3.2 Communion mondiale d'Églises réformées CMER

La CMER a commencé son processus de préparation en vue de la prochaine assemblée générale qui aura lieu du 29 juin au 7 juillet 2017 à Leipzig. Le Conseil a nommé sa délégation en offrant en particulier la possibilité à des membres plus jeunes ou moins habitués à ce genre de grands rassemblements de vivre une expérience œcuménique forte. Le contexte des 500 ans de la Réforme devait par ailleurs être également retenu dans les critères de sélection. La délégation a commencé à se réunir dès la fin de l'été. Elle est composée de Serge Fornerod, Gottfried Locher, Catherine McMillan (ZH), Sarah Nicolet (BEJUSO), Maria Oppermann (ZG), Cécile Pache (VD), Susanne Schneeberger (BEJUSO). Un des principaux points à l'ordre du jour de cette assemblée sera la décision de s'associer à la « Déclaration commune sur la justification par la foi » signée en 1999 par la Fédération luthérienne mondiale FLM et la Congrégation pour l'unité des chrétiens, et ratifiée en 2002 par le Conseil méthodiste mondial également. Ce document, qui met fin à 500 ans de division doctrinale entre luthériens et catholiques romains sur la question de la justification, représente une avancée importante sur le chemin de l'unité. En 2016, la CMER a consulté ses Églises membres pour leur soumettre la proposition de le ratifier. Matthias Zeindler (BEJUSO) a participé au nom de la FEPS aux préparatifs de cette consultation. Ensemble avec la délégation pour Leipzig et d'autres responsables des services théologiques des Églises et du secrétariat de la FEPS, ils ont recommandé au Conseil d'accepter cette proposition, ce qu'il fit lors de sa séance d'octobre. Une très grande majorité des Églises ayant participé à cette consultation approuvent également cette décision qui devrait permettre d'approfondir la collaboration aussi bien avec les Églises luthériennes qu'avec l'Église catholique romaine.

La FEPS et l'Église réformée du canton de Zurich ont invité les membres européens de la CMER à tenir leur réunion annuelle à Kappel (ZH) en mars 2016. Là aussi, la question de l'association à cette déclaration a été au centre des échanges. À noter que, en accord avec la FEPS, l'Église zurichoise a invité la CMER à tenir à Zurich en 2019 la première réunion du comité exécutif qui sera élu à Leipzig l'an prochain. Une conférence avec les membres du comité exécutif et ouverte au public devrait être organisée immédiatement avant ou après la réunion.

L'association continentale sud-américaine de la CMER, AIPRAL, a invité la FEPS à intervenir lors de son assemblée générale et d'une conférence thématique sur « L'eau et le changement climatique » en août à São Paulo (Brésil). Cela a permis d'informer sur le travail fait sur cette question en Suisse par la FEPS et la Conférence des évêques il y a quelques années (Déclaration œcuménique de 2004) ainsi que par les Églises de Berne-Jura-Soleure *(Blue Community)*.

4.3.3 Conférence des Églises européennes CEC

La CEC a nommé le théologien Heikki Huttunen (Église orthodoxe de Finlande) nouveau secrétaire général. Celui-ci a fait une brève visite d'introduction à la FEPS en septembre. Une nouvelle secrétaire pour les dialogues théologiques a pu être engagée. Le secrétariat de Bruxelles a repris son rythme normal ; il prépare également la prochaine assemblée générale du 30 mai au 6 juin 2018 à Novi Sad (Serbie). La question des réfugiés et des migrations ainsi que le Brexit ont très largement occupé l'agenda de la CEC, de même que la question des droits des minorités religieuses en Europe et dans le monde. La prochaine assemblée générale aura certainement au cœur de son ordre du jour la question de l'avenir de l'Europe et de ses institutions politiques et le rôle d'un organisme comme la CEC dans ce contexte. Un premier document de réflexion sur ces questions a été mis en circulation dans les Églises pendant l'année sous revue, pour sonder les opinions.

4.3.4 Engagement pour les chrétiens menacés et persécutés

La FEPS invite à intervalles réguliers les spécialistes de ces questions dans les Églises membres, œuvres et organisations missionnaires, mais aussi d'autres organisations évangéliques comme Open Doors, Christian Solidarity International CSI, Mission de l'Est, Hilfe für Mensch und Kirche HMK et le groupe de travail « liberté religieuse » de l'Alliance évangélique suisse AES. Le but est de s'informer mutuellement des actions entreprises, mais aussi d'échanger des points de vue d'analyse, de confronter des perceptions parfois différentes de situations précises ou des approches théoriques. Ainsi, une partie importante d'une séance a été consacrée à la question de savoir comment appeler ce phénomène : discrimination, persécution, martyre, Églises persécutées, chrétiens persécutés, etc. Des possibilités de collaboration ou de coordination ont également été évoquées, en particulier lorsqu'il s'agit d'interpeller les autorités fédérales. Un document décrivant les bases communes de compréhension a été discuté et approuvé par les divers organismes représentés.

La FEPS a participé en novembre à Beyrouth à la troisième conférence (après 2012 et 2014) organisée par la Fellowship of Middle East Evangelical Churches FMEEC sur la question de la présence et de l'avenir des Églises au Proche-Orient. La question des perceptions réciproques de l'Occident et de l'Orient sur ce qui se passe au Proche-Orient était au centre des discussions, ainsi que le travail des médias occidentaux dans ce contexte. Près de 80 personnes ont participé à cette conférence qui a pu obtenir une audience auprès du président récemment élu du Liban. De nombreuses Églises et œuvres partenaires occidentales étaient présentes, de Suisse en particulier DM-échange et mission et, pour la première fois, l'EPER.

4.3.5 Relations bilatérales

Les relations bilatérales ont été plus sporadiques qu'habituellement, à cause des préparatifs pour les 500 ans de la Réforme. Signalons toutefois :

– en avril, le président de l'Église d'Argovie Christoph Weber-Berg a représenté la FEPS à une conférence internationale organisée par le Conseil national des Églises protestantes du Japon et l'EKD sur le thème « Réforme et diaconie » avec le collaborateur chargé des

questions de droit et société à la FEPS. Ils ont pu donner des informations sur l'engagement diaconal des Églises et la transformation du paysage diaconal en Suisse ;
- la participation à Hambourg (D) en mai à une conférence organisée par les collègues allemands avec des fonctionnaires chinois chargés des questions religieuses. Placée sous le titre de la lutte contre l'extrémisme, elle a permis de sentir les accents mis par Pékin dans sa gestion des religions et ses attentes vis-à-vis des Églises en particulier ;
- la participation en juin à Kappel (ZH) à la rencontre fondatrice d'une association européenne pour l'organisation d'une manifestation semblable au « Kirchentag » au plan européen. Nommé désormais *European Christian Convention*, ce projet vise à organiser d'ici à 2025 une rencontre œcuménique européenne dans l'esprit du Kirchentag. Une vingtaine d'Églises et d'associations œcuméniques diverses (jeunes, politiques, femmes, formation…) veulent développer ce projet. Dans cette première phase, le Kirchentag allemand assure l'infrastructure de base. La FEPS et l'Église réformée du canton de Zurich ont accepté de devenir membres pour le moment. Une plateforme nationale pour promouvoir cette idée et informer les Églises est en phase de création ; elle espère pouvoir inviter à une première rencontre suisse au cours de l'année 2017 déjà ;
- en juillet a eu lieu dans les locaux de mission 21 à Bâle la rencontre trilatérale Corée-Japon-Suisse, réunissant la FEPS, mission 21 et des Églises coréennes et japonaises membres de la CMER. Constatant que ce genre de format, datant des années 1980, ne convient plus vraiment à l'ère d'Internet et des médias sociaux, il a été décidé d'orienter ce réseau d'échanges vers les jeunes et de privilégier les échanges entre groupes des trois pays, de manière alternée et sur un rythme de deux à trois ans ;
- à l'initiative de l'Alliance réformée allemande, un groupe international s'est mis au travail afin de préparer une année « Karl Barth 2019 ». Il s'agit à la fois de célébrer les cinquante ans du décès de ce théologien et les cent ans de la première édition de son Commentaire de l'Épître aux Romains, qui a eu un impact considérable. Matthias Zeindler (BEJUSO) représente la FEPS au sein de ce groupe travail et se charge de la coordination en Suisse, en particulier avec les facultés de théologie et les archives Karl Barth à Bâle.

5 La présence protestante

5.1 La FEPS influence les évolutions de la société

5.1.1 Coordination avec les autorités fédérales

La FEPS défend les intérêts des Églises auprès des autorités fédérales au niveau suisse ; elle entretient et approfondit ses relations personnelles avec des représentants du monde politique. En janvier 2015, le Conseil de la FEPS avait approuvé une stratégie d'action pour les autorités fédérales. Celle-ci prévoit que la FEPS établisse des contacts personnels systématiques avec les autorités exécutives et législatives au niveau fédéral ; qu'elle soutienne les conseillers nationaux et aux États qui, parlementaires de milice, souhaitent des impulsions théologiques et éthiques sur certains sujets politiques ; qu'elle apporte son expertise théologique et éthique et d'autres compétences spécifiques en siégeant dans des commissions extraparlementaires ; qu'elle manifeste une présence protestante vigilante lors des consultations et votations fédérales.

En 2016, les principes de la stratégie d'action pour les autorités fédérales ont été mis en œuvre avant tout dans le cadre du projet « 500 ans de la Réforme ». Ses principaux résultats se manifestent dans la composition du comité de patronage, la présence des conseillers fédéraux

Alain Berset et Johann Schneider-Ammann ainsi que de représentantes des autorités fédérales à l'ouverture des festivités à Genève et à Zurich, et la participation d'Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture, au débat public organisé lors de l'Assemblée des délégués, en automne 2016.

Le 11 novembre 2016, une rencontre avec le PDC a eu lieu dans le cadre des discussions régulières avec les responsables des partis. Le PDC était représenté par son président Gerhard Pfister, les conseillères nationales Barbara Schmid-Federer et Andrea Gmür et par la secrétaire générale Béatrice Wertli. Les discussions ont porté sur les thèmes suivants : Jubilé de la Réforme 2017 ; État de droit et fondamentalisme religieux ; respect de la dignité humaine dans la politique migratoire (aumônerie dans les CEP entre autres) ; asile ecclésiastique ; bénévolat et engagement social et votations en 2017.

5.1.2 Consultations et prises de position

Le 28 février 2016, le Conseil de la FEPS a publié une prise de position succincte sur l'initiative populaire fédérale « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ». Il y plaide en faveur d'un « oui qualifié » qu'il justifie par des raisons politiques et de politique ecclésiale. Le Conseil s'est également exprimé sur l'initiative populaire fédérale « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels » (initiative de mise en œuvre). À l'occasion de la votation fédérale du 5 juin 2016, le Conseil a publié une brochure « 10 questions, 10 réponses » sur la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Contrairement à beaucoup d'autres prises de position ecclésiales, il ne rejette pas fondamentalement le diagnostic préimplantatoire, raison pour laquelle il a soutenu la levée de l'interdiction du DPI. Par ailleurs, le Conseil s'est exprimé lors de la votation du 5 juin 2016 sur le référendum contre la restructuration du domaine de l'asile (modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)) en publiant un dépliant dans lequel il s'engage en faveur du financement étatique de la protection juridique des requérants d'asile. Il a décidé de ne pas prendre position sur les votations des 25 septembre et 27 novembre 2016. À la demande du Conseil synodal des Églises réformées Berne-Jura-Soleure, une prise de position fondée sur des arguments sociaux et éthiques a été élaborée en perspective de la votation de 2017 sur la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III). Ce document a été mis à la disposition des Églises membres comme contribution à la formation de l'opinion.

Au niveau des consultations, le Conseil s'est exprimé sur le programme de stabilisation 2017 – 2019 visant à alléger le budget de la Confédération, et s'est prononcé à cette occasion en faveur du maintien du Forum politique du Käfigturm à Berne. Par ailleurs, il a participé à la consultation relative à l'ordonnance sur la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'asile.

5.1.3 Groupe de travail « Forum éducatif »

Lors de sa séance de décembre 2015, le Conseil avait renoncé à prolonger le mandat du groupe de travail « Forum éducatif », justifiant notamment cette décision par le fait que les résultats ne correspondaient pas aux attentes des Églises membres. Les réactions de la Conférence des présidences d'Église (CPE) à un document du groupe de travail consacré à l'enseignement religieux ont joué un rôle déterminant dans cette appréciation.

En mars de l'année sous revue, le Conseil a reçu le président du Conseil de l'Église de St-Gall Martin Schmidt pour un entretien. À la suite de cette rencontre, le Conseil a chargé le secrétariat d'élaborer un nouveau mandat pour le Forum. Il a également décidé que la CPE devait être consultée sur cette question. Ces mesures devraient contribuer à rendre l'activité du Forum la plus utile possible pour les Églises membres comme pour le Conseil.

Un projet de mandat soutenu et complété par l'ancien groupe de travail est disponible.

5.2 La FEPS aide chacun à prendre sa vie en main de manière responsable

5.2.1 Soins palliatifs et publication « Le secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel »

Les trois séances du groupe de travail « Soins palliatifs » de la FEPS ont principalement porté sur l'évaluation du colloque sur les soins palliatifs de septembre 2015, la clarification de l'intégration structurelle des soins palliatifs au sein de la FEPS, et la participation des Églises au congrès national sur les soins palliatifs de novembre 2016 à Bienne.

L'évaluation du colloque a clairement montré que, dans beaucoup d'Églises, l'engagement dans le domaine des soins palliatifs s'est considérablement renforcé et concrétisé.

En ce qui concerne la clarification de l'intégration structurelle, après pesée des avantages et des inconvénients, le groupe est arrivé à la conclusion que le rattachement provisoire à la Conférence Diaconie Suisse était la meilleure solution. Le Conseil est du même avis. Un cahier des charges correspondant a été élaboré et transmis au groupe de pilotage du projet Diaconie Suisse. Le groupe de travail espère pouvoir poursuivre ses activités au printemps en tant que « groupe spécialisé de la FEPS pour les soins palliatifs ».

Le stand présenté par les Églises au congrès national était bien situé dans la zone d'entrée du Palais des Congrès ; il donnait un aperçu de l'engagement des Églises ou d'institutions proches de l'Église dans le domaine des soins palliatifs.

L'étude sur le secret professionnel dans l'accompagnement spirituel, parue au début novembre 2016, y était également exposée et vendue. Quelques aspects particulièrement importants pour la collaboration en milieu hospitalier ont pu être présentés sur place. L'étude a également été présentée à l'occasion de l'assemblée des pasteures et pasteurs de Schaffhouse. Le nombre de commandes parvenues au secrétariat est réjouissant.

Tout au long de l'année sous revue, une série de tâches ont précédé la publication : relecture externe, consultation du groupe de travail « Soins palliatifs » et des juristes des grandes Églises membres, discussion du texte au Conseil, rédaction finale par le groupe de travail « Secret professionnel », traduction et ultimes corrections à l'impression. Les deux dernières étapes ont nécessité un peu plus de temps que prévu. Mais malgré cela, l'étude « Le secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel » a pu être présentée comme prévu en automne, à l'Assemblée des délégués, par Esther Gaillard, membre du Conseil.

Deux projets en relation avec le domaine des soins palliatifs ont trouvé ainsi leur achèvement. Les deux se situent à la frontière entre les objectifs de législature « Présence protestante » et « Vigilance protestante ».

5.2.2 Début de vie – fin de vie

L'attention portée aux questions bioéthiques diffère beaucoup selon qu'elles concernent le début ou la fin de la vie, ce qui tend souvent à inverser leur importance effective. Alors que les soins palliatifs, l'aide au suicide organisée et l'assistance médicale au décès sont des sujets très présents, l'évolution extrêmement préoccupante des technologies dans le domaine de la vie prénatale n'éveille pas beaucoup d'intérêt, notamment en raison de leurs liens complexes et difficiles à comprendre avec la génétique et la biotechnologie. Or ces deux grands thèmes ont en commun de poser, sous la forme de décisions et d'enjeux concrets, des questions fondamentales sur la façon dont l'être humain se conçoit et sur l'idée que nous nous faisons de l'humanité et de la solidarité humaine. Face au développement de technologies très intrusives,

les connaissances normatives permettant de s'orienter semblent toujours en retard, et l'on observe clairement un désarroi éthique qui se perd dans des détails. Les Églises et l'éthique théologique sont interpellées par ces questions et répondent à un besoin qui est souvent plus clairement perçu de l'extérieur que dans les rangs mêmes de l'Église et de la théologie. C'est pourquoi la FEPS s'efforce sans relâche de mettre en évidence les grandes corrélations de questions bioéthiques concrètes et de contribuer à la nécessaire mise en contexte des questions de détail. Durant l'année sous revue, elle l'a fait par exemple par des prises de position sur la loi sur la procréation médicalement assistée, dans des articles, des interventions dans les médias, lors de conférences et de colloques, dans les Églises et auprès du public. Son engagement est dicté par la question fondamentale de savoir comment les êtres humains, créés à l'image de Dieu, peuvent vivre et aménager leur vie dans le sens de la promesse divine de plénitude. Elle s'efforce toujours de communiquer, traduire et concrétiser cette problématique au sein d'une société pluraliste, dans une approche pertinente pour l'action.

Dans le cadre du débat bioéthique sur le début de la vie, une étude approfondie du centre TA-Swiss consacrée au diagnostic prénatal non invasif est parue en avril 2016. Le collaborateur de la FEPS chargé du dossier a participé aux travaux de la commission d'accompagnement. À l'occasion de la parution de l'ouvrage, un débat public auquel participait la FEPS a été mené à la Paulus-Akademie autour des controverses soulevées par les examens prénataux sur l'embryon (« Können? Dürfen? Wollen? Kontroversen um vorgeburtliche Untersuchungen am Embryo »). Cette intéressante discussion a eu la particularité de ne pas se concentrer sur les questions médicales et génétiques, mais de mettre l'accent sur les perspectives sociales et sociétales.

Entre-temps, TA-Swiss a mis au concours un nouveau projet portant sur la thématique du « Social Freezing » (congélation de ses propres ovocytes), auquel la FEPS participera également dans le groupe d'accompagnement.

5.2.3 Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE

La Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) exerce une fonction consultative auprès des milieux politiques et du public. Les connaissances très pointues de ses membres issus des domaines du droit, de la génétique, de la médecine, des soins et de l'éthique en font une plateforme unique qui permet d'échanger des compétences et d'être présente, à titre consultatif, dans les débats politiques et publics. Son activité intéresse surtout la politique fédérale. Outre une étude juridique et éthique approfondie sur les biobanques, elle a publié des avis sur le diagnostic prénatal non invasif (DPNI), le *social egg freezing* et le CRISPR/Cas9 (édition génomique). Le fait que la voix des Églises ne soit qu'une parmi d'autres et qu'elle relève souvent des aspects différents de ceux de la majorité la rend d'autant plus importante et indispensable à la formation de l'opinion politique et publique.

5.2.4 Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain CENH

La théologie protestante (et catholique) est représentée à la Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain (CENH) depuis la création de cette dernière. En 2016, le collaborateur de la FEPS chargé du dossier, biologiste et théologien, a rejoint la commission. Outre des prises de position sur des procédures d'autorisation (p. ex. pour des essais scientifiques avec des organismes génétiquement modifiés), ses principales tâches consistent à évaluer de nouvelles techniques et méthodes (p. ex. CRISPR/Cas9) et de préparer des textes fondamentaux sur des principes éthiques fondamentaux (en 2016/2017 : principe de prévoyance).

5.3 La FEPS défend le bon usage des biens terrestres

5.3.1 La réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III)

Par la troisième révision de la réforme des entreprises (RIE III) soumise au peuple en février 2017, la Confédération entend supprimer les privilèges fiscaux existants et répondre ainsi à l'exigence internationale d'une concurrence fiscale plus équitable. Le projet de loi conduit à une harmonisation de l'imposition des entreprises suisses et étrangères. Mais dans une perspective sociale globale, il soulève des questions de fond sur la problématique de la répartition équitable des avantages et des charges du bien commun. L'abaissement cantonal de l'impôt sur les entreprises, discuté dans le cadre de la RIE III, affecte de différentes manières et à des degrés divers l'équilibre financier des Églises. À la demande du Conseil synodal des Églises réformées de Berne-Jura-Soleure, la FEPS a effectué un examen approfondi de la réforme fiscale et présenté un document sur des aspects touchant à l'éthique sociale et à l'équité. Les débats sont menés avec plus ou moins d'intensité selon l'impact de la réforme sur les Églises, et l'appréciation d'un engagement public varie en fonction des conséquences du projet pour certaines Églises. C'est pourquoi la FEPS a mis l'accent sur une perspective sociale globale et analysé et commenté le projet de loi en le plaçant dans le contexte des obligations solidaires de chacun envers le bien commun. Le document vise à fournir aux Églises des suggestions et des arguments pour les aider à se former un jugement.

5.3.2 Un Temps pour la Création 2016 et FEST

Depuis de nombreuses années, la Fédération des Églises protestantes de Suisse, la Conférence des évêques suisses (CES) et l'Église catholique-chrétienne invitent à célébrer annuellement la période d'un Temps pour la Création initiée par les rassemblements œcuméniques européens (du 1er septembre au 4 octobre). La documentation correspondante est préparée par œco Église et environnement (nouveau nom en français d'oeku), et les réactions des Églises membres de la FEPS sont très positives. Le thème de 2016, « Tendre l'oreille à la Création », a inauguré un cycle de cinq ans consacré aux sens ; il se poursuivra en 2017 par l'odorat.

Les 3 et 4 novembre 2016, œco Église et environnement a fêté ses trente ans d'existence en organisant une cérémonie et un symposium à l'Université de Fribourg. La FEPS était représentée par Andreas Zeller, président du Conseil synodal des Églises de Berne-Jura-Soleure. Dans son allocution, celui-ci a souligné l'importance d'œco au niveau suisse ainsi que l'étroite collaboration instaurée avec les Églises réformées Berne-Jura-Soleure. Parmi les succès enregistrés en 2016 par œco figure l'introduction du certificat « Coq vert », attribué aux paroisses pratiquant un management environnemental exemplaire. Depuis sa création en 1986, un membre du secrétariat de la FEPS collabore au comité d'œco ; la commission nationale Justice et Paix de la Conférence des évêques suisses (CES) y est à nouveau représentée depuis 2016.

Depuis un demi-siècle, l'engagement des Églises en faveur de la protection de la nature et de l'environnement est étroitement lié à la question théologique de la place de l'être humain dans la Création et d'un rapport approprié avec la nature. Le « Forschungsstätte der Evangelischen Studiengemeinschaft » (FEST) à Heidelberg, un institut dédié aux recherches interdisciplinaires de l'Église protestante d'Allemagne, étudie depuis plusieurs décennies cette problématique. La FEPS y est membre du groupe de travail « Naturphilosophie » et co-éditrice d'une étude consacrée à la philosophie de la nature qui paraîtra en février 2017 dans la série UTB.

6 La vigilance protestante

6.1 La FEPS rappelle à l'État ses responsabilités

6.1.1 Victimes de mesures de coercition

Depuis 2013, la FEPS s'associe de diverses manières au réexamen critique de l'histoire des mesures de coercition à des fins d'assistance et du placement d'enfants et de jeunes en Suisse. Elle a participé à la cérémonie commémorative du 11 avril 2013 en faveur des victimes ; un représentant de la FEPS collabore à la « table ronde » de l'Office fédéral de la justice (OFJ) ; à Pâques 2015, elle a invité ses Églises membres à mener une collecte nationale en faveur du fonds d'aide immédiate pour les victimes, etc.

On sait d'une manière générale que des erreurs ont été commises à l'époque dans l'engagement des représentants des Églises réformées auprès des enfants et des jeunes placés hors de leur famille. Mais il est frappant de constater qu'au niveau de la recherche historique, aucune étude fondamentale n'a été consacrée à l'aspect concret de cette participation de représentants réformés.

Pour apporter des éclairages sur l'implication des Églises réformées dans la pratique des placements forcés, la FEPS a organisé le 21 mars 2016 à Berne un colloque intitulé « Le rôle des Églises réformées dans les placements forcés d'enfants ». D'éminents spécialistes ont été invités à aborder la question du point de vue des personnes concernées, en se basant sur les résultats de leurs recherches. Plus de 60 personnes issues d'organisations de victimes, d'Églises membres, des milieux scientifiques et d'autres cercles ont participé à cette rencontre.

Les résultats de cette journée, complétés par quelques articles scientifiques, seront prochainement publiés dans des actes du colloque et présentés au printemps 2017 à un public intéressé. L'ouvrage entend apporter une contribution spécifiquement réformée au réexamen critique de l'histoire des placements forcés et des mesures de coercition à des fins d'assistance.

6.1.2 Article sur les religions/sur les valeurs au niveau fédéral

Durant l'année sous revue, le thème de l'inscription d'un article sur les religions au niveau fédéral, que la FEPS avait suivi de façon intensive pendant plusieurs décennies, a été réinscrit à l'agenda politique. Cependant, si le but de l'engagement de la FEPS était d'appeler l'État à mener un dialogue institutionnalisé avec les Églises au niveau fédéral, en référence à l'art. 17, al. 3 du Traité de Lisbonne (« Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces Églises et organisations. »), le débat actuel vise au contraire à réglementer les Églises (et les communautés religieuses) selon des exigences que poserait l'État. La FEPS suit très attentivement cette discussion ; elle élabore et discute à l'interne des solutions alternatives afin qu'elle puisse contribuer de manière compétente et constructive au débat public si celui-ci devait s'intensifier.

6.1.3 Asile ecclésiastique

En été, l'actualité a conduit la FEPS à publier un texte intitulé « L'église lieu de refuge. Document d'aide à la décision de la Fédération des Églises protestantes de Suisse sur la question de l'asile ecclésiastique ». Le Conseil s'est volontairement abstenu de prendre position et a opté pour la publication d'une « aide à la décision », comme l'indique expressément le sous-titre. L'asile ecclésiastique est accordé par une Église ou une paroisse. Il s'agit d'un acte de désobéissance civile mûrement réfléchi du point de vue théologique et éthique. C'est pourquoi

personne ne peut l'imposer, le recommander ou l'interdire. Seule la paroisse est habilitée et a le devoir de prendre une décision, car elle assume l'entière responsabilité de son « oui » ou de son « non ». Par conséquent, la FEPS s'abstient de toute recommandation en faveur ou contre l'octroi de l'asile ecclésiastique. Elle met plutôt l'accent sur la question de savoir sur quelle base cette décision peut être prise dans un dialogue ouvert et respectueux de la paroisse. L'asile ecclésiastique pose à cette dernière un défi sur le plan de l'assistance spirituelle et nécessite une démarche interne à l'Église qui soit en adéquation avec les attentes et l'attitude exprimées à l'extérieur. L'utilisation abusive de l'espace ecclésial et l'idée que l'église serait un espace soustrait au droit sont clairement rejetées. Dans son aide à la décision, la FEPS insiste expressément sur la dimension d'assistance spirituelle de l'asile ecclésiastique. C'est essentiellement elle qui justifie la nécessité de protéger l'espace ecclésial, et elle constitue le motif, la référence et la limite sur lesquels l'Église doit s'orienter pour tenter de trouver une réponse à la question de l'octroi ou du refus de l'asile.

6.2 La FEPS fait entendre sa voix pour défendre les faibles

6.2.1 Journée internationale des droits humains et Dimanche des réfugiés

Les trois Églises nationales rappellent, dans le cadre de leur traditionnelle action à l'occasion de la Journée internationale des droits humains du 10 décembre, que la dignité humaine n'a rien à voir avec la libre disposition de soi, bien au contraire : la dignité précède toujours l'autodétermination. L'être humain ne peut garantir lui-même sa dignité, c'est donc toujours la dignité d'autrui qu'il faut protéger. Les appels au respect de la dignité humaine ne suffisent pas. La pensée et l'action doivent être fondamentalement réorientées. La disponibilité érigée en dogme dénie à la dignité la place qui lui revient. Car la dignité renvoie précisément à ce qui doit pour toujours rester hors de portée de l'être humain.

Dans leur appel à l'occasion du Dimanche et du Sabbat des réfugiés en juin, les Églises chrétiennes et la Communauté juive constatent que l'ampleur des flux de réfugiés pose des problèmes énormes à l'Europe et à la Suisse. Il n'y a pas de solution simple. Au nom de sa tradition humanitaire, la Suisse ne peut pas subordonner son empathie pour des personnes en détresse à la reconnaissance d'un statut légal de réfugié. Entre la compassion et l'application de critères distinctifs politiques s'ouvre un vide béant où se reflète la fragilité de l'existence.

6.2.2 Fonds en faveur des droits humains

Le Fonds en faveur des droits humains soutient en Suisse et à l'étranger des campagnes et des programmes qui visent à améliorer la situation des droits humains, à prévenir et combattre les discriminations, ainsi qu'à encourager et aider des groupes et des organisations à mener des activités autonomes et à défendre leurs droits. Des personnes menacées ou victimes de violations de droits humains peuvent aussi recevoir un soutien. Le secteur Églises assure le lien entre la FEPS et le centre de contact pour les droits humains de l'EPER, et se charge de la gestion des dons.

Durant l'année sous revue, une personne et cinq projets ont reçu un soutien financier. Des informations détaillées sur ces aides sont publiées chaque année au premier trimestre dans le rapport annuel.

6.2.3 Commission fédérale contre le racisme CFR

La Commission fédérale contre le racisme CFR accomplit principalement un travail de conseil, de prévention et d'information auprès des milieux politiques, des institutions, du public et des

victimes, et s'engage à différents niveaux en faveur d'une protection efficace contre les discriminations au sein de la société. Face aux tensions internationales, aux flux de réfugiés et au terrorisme islamiste, les thèmes traités par la CFR prennent inévitablement une importance grandissante. Dans son engagement, la commission s'efforce néanmoins de tenir compte de manière appropriée de tous les groupes concernés. C'est ainsi qu'elle a élaboré, adopté et publié des prises de position, des études et des rapports sur la discrimination des gens du voyage, de groupes de population d'Afrique noire, et sur des formes de discrimination spécifiques aux institutions. Face à la multiplication des conflits motivés par des considérations religieuses sur fond ethnique, la représentation ecclésiale constitue une voix importante au sein de la commission.

6.2.4 Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT

Depuis l'achèvement en 2012 du projet pilote de surveillance des renvois, la FEPS met son expérience au service du forum permanent institué par la Commission nationale de prévention de la torture CNPT. En 2016, une séance a eu lieu en été. Le forum procède à un examen critique de l'exécution des renvois en se basant sur les résultats de la surveillance de la CNPT.

6.3 La FEPS s'engage pour celles et ceux qui fuient la violence, la détresse et les persécutions

6.3.1 Migration

6.3.1.1 Rencontre des responsables du secteur migration des Églises membres

La FEPS organise au moins une fois par année une rencontre des responsables du secteur migration des Églises membres. Au programme de la réunion du 26 octobre 2016 ont figuré d'une part le thème de l'asile ecclésiastique, d'autre part un échange sur les « bons projets » des Églises et des paroisses dans le domaine des réfugiés et de l'intégration.

6.3.1.2 Projet « Foi et protection des réfugiés »

La FEPS, en collaboration avec le Bureau de liaison pour la Suisse et le Liechtenstein du HCR et avec la participation des autres Églises nationales et des communautés religieuses, poursuivra en Suisse le dialogue sur la thématique « Foi et protection des réfugiés » mené jusqu'ici uniquement au niveau international et européen. Le Conseil avait déjà pris cette décision à fin 2015. En particulier à partir de l'automne 2016, la FEPS s'est employée à convaincre les autres Églises nationales de soutenir le projet. Une rencontre avec des responsables de la Conférence des évêques suisses (CES) a permis de convenir d'une collaboration sur ce projet.

Innovation et valeur ajoutée : une déclaration interreligieuse sera élaborée dans le cadre du projet « Foi et protection des réfugiés ». Elle apportera une valeur ajoutée théologique et sociétale :

- c'est la première fois qu'une déclaration interreligieuse sur la question des réfugiés sera publiée en Suisse ;
- elle permettra d'identifier les éléments théologiques et éthiques communs aux différentes Églises et communautés religieuses sur la question des réfugiés.

Élaboration de la déclaration en tant que processus participatif : les cercles intéressés des Églises nationales et des communautés religieuses mènent des entretiens spécialisés pour élaborer la déclaration interreligieuse. Une première consultation a eu lieu le 15 novembre

2016 lors de la Conférence de diaconie de la FEPS. Les résultats de ces consultations seront pris en compte dans la déclaration.

Pertinence pratique : des produits seront élaborés dans le cadre du projet afin de rendre visible et de soutenir le travail accompli par les Églises et les communautés religieuses dans le domaine des réfugiés. Il est notamment prévu de réaliser un corpus d'information sur le thème « Religion et réfugiés ». Des notices sur la religion et l'exil et sur des projets de bonnes pratiques des Églises sont déjà en préparation à la FEPS et au HCR.

Sensibilisation : le projet contribue à sensibiliser les Églises, les communautés religieuses et les autorités, notamment à travers la procédure de consultation pour la déclaration interreligieuse. Cette dernière sera, en outre, présentée lors d'un colloque public. L'information régulière de la population et des médias aidera à faire connaître le projet.

6.3.2 Commission fédérale pour les questions de migration CFM

La FEPS est représentée à la Commission fédérale pour les questions de migration CFM. La CFM exerce une fonction consultative auprès du Conseil fédéral et de l'administration, et encourage les projets novateurs dans le domaine de la migration. En 2016, elle a publié un bulletin spécial consacré à la religion (*terra cognita* 1/2016).

6.3.3 L'aumônerie pour les requérants d'asile dans les centres fédéraux

L'aumônerie dans les centres fédéraux représente une activité opérationnelle fondamentale des Églises. Il s'agit d'une tâche spécifiquement ecclésiale qu'aucun autre acteur ne peut assumer sous cette forme. La FEPS exerce une fonction de direction au niveau national : elle coordonne la répartition solidaire des charges pour le financement partiel de ces services d'aumônerie, dirige les rencontres d'échange et la formation continue des aumôniers, et joue un rôle prépondérant dans les contacts avec le Secrétariat d'État aux migrations SEM.

Le Secrétariat d'État aux migrations continue de renforcer ses capacités d'hébergement pour les requérants d'asile. De nouveaux centres fédéraux et hébergements ont encore été ouverts en 2016. Ce qui signifie que davantage d'aumôniers ont été accrédités, et que les tâches de la FEPS pour la coordination et la direction nationale ont augmenté par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, des projets novateurs ont été lancés ou décidés :

a) *projet pilote du Secrétariat d'État aux migrations « représentation musulmane dans l'aumônerie » :* l'ouverture de cette aumônerie pour requérants d'asile dans le centre pilote de Zurich, demandée par la table ronde interreligieuse du canton de Zurich et donc soutenue par l'Église réformée de Zurich, est actuellement réalisée dans le cadre d'un projet pilote. Celui-ci a été lancé le 1er juillet 2016, à l'issue d'un processus de plusieurs années. Les deux Églises nationales zurichoises sont représentées dans le groupe d'accompagnement, tout comme le comité mixte de l'aumônerie des centres fédéraux. La FEPS est membre de ce comité et donc aussi présente dans le groupe d'accompagnement. Le travail des trois aumôniers musulmans engagés par le SEM et les recoupements avec l'équipe de l'aumônerie chrétienne seront évalués par le Centre suisse islam et société de l'Université de Fribourg. La FEPS a apporté son savoir-faire, notamment lors de la conception et de la mise en place du projet ;

b) *la FEPS lance une formation CAS d'aumônerie dans le contexte de la migration :* à l'initiative de la FEPS, la faculté de théologie de l'Université de Berne a développé la filière de certificat d'études avancées « CAS Religious Care im Migrationskontext ». En mars 2016, le Conseil a décidé d'apporter son soutien à la phase pilote d'une année sous la forme de bourses d'études pour les participants, d'une aide à la publicité pour ce CAS, et de la mise à disposition de connaissances spécialisées. La FEPS est représentée à la

direction du programme. Le cours pilote aurait dû commencer en automne 2016. Mais pour des raisons de personnel, la faculté de théologie de l'Université de Berne a reporté le lancement d'une année. Cette filière de CAS s'adresse aux membres de différentes Églises et communautés religieuses.
Le secrétariat de la FEPS a constaté qu'il n'existait pas de formation continue institutionnalisée pour les aumôniers auprès des requérants d'asile. Cela concerne en particulier l'aumônerie dans les centres fédéraux, une activité qui pose des exigences élevées aux collaboratrices et collaborateurs. En outre, des difficultés ont été rencontrées ces dernières années dans le recrutement d'aumôniers qualifiés – la FEPS a dû rejeter à plusieurs reprises des demandes d'accréditation ou exiger des qualifications supplémentaires comme condition pour l'accréditation.

6.3.4 Churches' Commission for Migrants in Europe CCME

La *Churches' Commission for Migrants in Europe CCME* est l'organe commun des Églises protestantes pour les questions de migration. La FEPS en est membre. La représentation des intérêts de la CCME auprès des autorités européennes à Bruxelles revêt une grande importance pour la FEPS, car les décisions de l'Union européenne et la pratique des États membres de l'UE en matière de migration et d'asile ont des répercussions considérables pour la Suisse.

Un projet essentiel de la CCME est le « *Safe Passage* – voies sûres », en réponse à la crise persistante de la migration et des réfugiés dans la région méditerranéenne. Ces dernières années, des milliers de personnes en quête de protection et de sécurité ont perdu la vie. Le projet associe des activités concrètes de monitoring sur le terrain aux frontières, à un lobbying politique en faveur d'une politique européenne humaine dans le domaine de la migration et de l'asile.

6.3.5 Engagement dans le domaine de l'asile

Engagement en faveur de bonnes conditions générales pour les requérants d'asile ; votation populaire sur la modification de la loi sur l'asile du 5 juin 2016 : la FEPS a poursuivi en 2016 son engagement en faveur de la nouvelle loi sur l'asile. Pour contribuer à l'acceptation de cette loi et en particulier des dispositions concernant l'amélioration de la protection juridique, le Conseil a adopté une prise de position et l'a fait connaître au moyen d'un communiqué de presse, d'un dépliant et d'une bannière pour sites Internet. Les Églises membres ont manifesté beaucoup d'intérêt pour l'avis et les matériaux de la FEPS.

Contacts avec les acteurs de la politique migratoire : le secrétariat de la FEPS entretient et élargit depuis des années son réseau de contacts avec les acteurs étatiques et non étatiques de la politique migratoire. En 2016, la FEPS a participé dans la mesure de ses possibilités aux séances du groupe spécialisé « droit » de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR.

ANNEXES

1 Délégations du Conseil

Date	Organisme	Manifestation
18.01.2016	Concordat A+W pour pasteurs	Discussion avec les étudiants du semestre d'ecclésiologie pratique EPS, Kappel
23.01.2016	EPER	28e Journée de l'Europe de l'Est, Schwamendingen
24.01.2016	EPER	Culte d'installation d'Andreas Kressler, Grossmünster de Zurich
25.-27.02.2016	Evangelische Kirche in Deutschland EKD	Réunion du Conseil scientifique pour le jubilé de la Réforme à Berlin
02.03.2016	Conférence des évêques suisses CES	Entretien avec une délégation du Conseil de la FEPS, Fribourg
03.-05.03.2016	CMER Europe	Rencontre annuelle, Kappel
08.03.2016	FEPS	Réunion des présidences (œuvres et organisations missionnaires), Berne
14.03.2016	Conférence Femmes de la FEPS	Conférence
21.03.2016	FEPS	Colloque « Placements forcés d'enfants », Berne
23.04.2016	Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse CTEC.CH	Assemblée plénière, Berne
30.04.2016	Femmes protestantes en Suisse FPS	Assemblée des déléguées, Schaffhouse
05.-07.05.2016	Église protestante unie de France	Synode national, Nancy
09.05.2016	CEG	Entretien avec une délégation du Conseil de la FEPS, Berne
21.05.2016	DM – échange et mission	Synode missionnaire
22.05.2016	Conseil suisse des religions CSR	Train spécial de Saint-Gall à Genève
26.05.2016	Fédération suisse des communautés israélites FSCI	Rencontre avec une délégation du Conseil, Berne
28.05.2016	Conférence des Églises réformées de Suisse romande CER	Assemblée générale
01.06.2016	mission 21	Célébration des 15 ans de mission 21, Bâle
03./04.06.2016	mission 21	Synode missionnaire
06.07.2016	mission 21	Congrès international Bonhoeffer, cérémonie d'ouverture, Bâle

Date	Organisme	Manifestation
05.09.2016	Conférence des Églises réformées de Suisse romande CER	Assemblée générale
06./07.09.2016	Conférence des évêques suisses CES	Retraite commune, monastère de Fischingen
09./10.09.2016	Evangelische Kirche in Deutschland EKD	Réunion du conseil scientifique, Berlin
12.09.2016	Universität Zürich Zentrum für Kirchenentwicklung	«Emil Brunner – ein missverstandener Pionier», colloque à l'occasion du 50e anniversaire de la mort d'Emil Brunner
26./27.09.2016	Evangelische Kirche in Deutschland EKD	Réunion du Conseil scientifique, Berlin
17.10.2016	CEG	Entretien avec une délégation du Conseil de la FEPS, Berne
02.11.2016	Église protestante de Genève EPG / Conseil œcuménique des Églises COE / FEPS	Rencontre avec les hôtes étrangers du Parcours européen des cités de la Réforme, Genève
03.11.2016	Église protestante de Genève EPG / Conseil œcuménique des Églises COE / FEPS	Lancement du Parcours européen des cités de la Réforme, Genève
05.-07.11.2016	Evangelische Kirche in Deutschland EKD	Synode à Magdeburg
06.11.2016	Église évangélique réformée du canton de Vaud EERV	Culte télévisé dans le cadre du Parcours européen des cités de la Réforme, étape de Lausanne
09.11.2016	Église réformée évangélique du canton de Neuchâtel	Parcours européen des cités de la Réforme, étape de Neuchâtel
10.11.2016	PDC	Entretien avec une délégation du Conseil de la FEPS, Palais fédéral
11.11.2016	Evangelisch-reformierte Kirche Basel-Stadt	Parcours européen des cités de la Réforme, étape de Bâle
15.11.2016	Conférence de diaconie de la FEPS	Conférence
16.11.2016	Conférence des évêques suisses CES	Entretien avec une délégation du Conseil de la FEPS, Berne
24.11.2016	VFG-SEA-Réseau évangélique	Entretien avec une délégation du Conseil de la FEPS, Berne
25.11.2016	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS	Cérémonie de nomination à la fin du stage de formation technique des aumôniers militaires, Thoune
26.11.2016	DM – échange et mission	Synode missionnaire
03.12.2016	Conférence des Églises réformées de Suisse romande CER	Assemblée générale

Date	Organisme	Manifestation
21.12.2016	Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons St. Gallen	Parcours européen des cités de la Réforme, étape du Haut-Toggenbourg/Wildhaus

2 Les publications de la FEPS

2.1 Appels, prises de position

- Oui aux droits de l'homme — Non à l'initiative « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels ». Position de la Fédération des Églises protestantes de Suisse sur l'initiative populaire fédérale « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) » en votation le 28 février 2016.
- Pour des procédures d'asile équitables – Oui à la révision de la loi sur l'asile. Prise de position de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS au sujet du référendum contre la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (référendum « contre les avocats gratuits pour les requérants d'asile »).
- Pour une procréation médicalement assistée en faveur de l'enfant. Non à la loi sur la procréation médicalement assistée le 5 juin 2016. 10 questions – 10 réponses.
- Nouvelles fatales. Appel des Églises chrétiennes et de la Communauté juive à l'occasion du Dimanche des réfugiés et du Sabbat des réfugiés des 18 et 19 juin 2016.
- Recherchez la justice, Esaïe 1,17. La relation entre démocratie et droits de l'homme. 10 questions – 10 réponses.
- L'église lieu de refuge. Document d'aide à la décision sur la question de l'asile ecclésiastique.
- Entre faire et laisser-être. L'indisponibilité de la dignité humaine. Appel des Églises nationales à l'occasion de la Journée internationale des droits humains du 10 décembre 2016.
- Réponse de la FEPS à la consultation sur le programme de stabilisation 2017-2019.
- « … au profit de la vie ». La troisième réforme de l'imposition RIE III des entreprises d'un point de vue éthique. 10 questions – 10 réponses.

2.2 Études, rapports, textes

- Institut de Théologie et d'Éthique ITE. *Sola lectura ? Enjeux actuels de la lecture dans une perspective protestante,* 36 pages, édition sek-feps.
- Rita Famos, Matthias Felder, Felix Frey, Matthias Hügli, Thomas Wild. *Le secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel,* 148 pages, édition sek feps / Reinhardt Verlag.
- Anne Durrer, Matthias Krieg, Wolkenalphabet. *365-mal reformierte Kirchengeschichte,* 220 Seiten, Theologischer Verlag Zürich TVZ.
- Simon Röthlisberger, *Migrationsgemeinden als Potential für die Integration und als Herausforderung für die reformierten Landeskirchen.* In: Albisser, Judith und Arnd Bünker (Hg.), Kirchen in Bewegung. Christliche Migrationsgemeinden in der Schweiz, St. Gallen 2016, Edition SPI.

2.3 Produits

- Objectifs de législature 2015–2018. Brochure d'information, 8 pages.
- Pour une procédure d'asile rapide et juste. Dépliant d'information sur la prise de position « Pour une procédure d'asile équitable – Oui à la révision de la loi sur l'asile », 2 pages.
- La Fédération des Églises invitée en Thurgovie. bulletin 0/2016 (édition teaser), 8 pages.
- Réformés, en dix commandements. Brochure sur la « carte d'identité réformée » au cœur du Jubilé de la Réforme, 12 pages.
- Produits et articles à distribuer pour le Jubilé de la Réforme : signets R-City-Guide, aimants avec slogan R, boîtes d'allumettes, autocollants avec slogan R, crayons, signets R-Photo-App, dépliant dons R-Photo-App, mouchoirs en papier, chocolats.
- R-City-Guide. Application smartphone interactive guidée par GPS pour iOS et Android sur 10 cités suisses de la Réforme proposée à l'occasion de l'anniversaire de la Réforme.
- Parcours européen des cités de la Réforme. bulletin 1/2016, 32 pages.

2.4 Productions vidéo

- *Evangelisch im Thurgau,* entretien avec le pasteur Wilfried Bührer, président du Conseil d'Église de l'Église nationale protestante du canton de Thurgovie, bulletin 0/2016 (édition teaser).
- *Le secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel,* interview de la pasteure Rita Famos, Église réformée du canton de Zurich et du pasteur Matthias Hügli, FEPS, au sujet du secret professionnel dans l'accompagnement spirituel, bulletin 1/2016.
- *Diaconie Suisse,* interview du pasteur Simon Hofstetter, FEPS, au sujet de la Conférence Diaconie Suisse, bulletin 1/2016.
- Coup d'envoi des célébrations des 500 ans de la Réforme à Genève, YAK Film Bern, sur www.ref-500.ch
- Message du président du Conseil Gottfried Locher à l'occasion de l'Assemblée d'été des délégués de la FEPS à Berne, sur www.feps.ch
- Table ronde sur les « 500 ans de la Réforme » dans le cadre de l'Assemblée des délégués de la FEPS, en automne à Berne.

2.5 Motions et postulats en cours d'examen

2.5.1 Motion relative au thème Famille – mariage – partenariat - sexualité dans une approche protestante

Soumise par l'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall, transmise par l'Assemblée des délégués du 19 au 21 juin 2016, à Warth.

2.5.2 Motion demandant le respect de la Constitution et du droit international

Introduite par les délégués de l'Église évangélique-réformée du canton de Bâle-Campagne et de cosignataires, transmise par l'Assemblée des délégués des 3 et 4 novembre 2014 à Berne.

3 Membres du Conseil ainsi que collaboratrices et collaborateurs du secrétariat

État : 31 décembre 2016

Conseil

Président : Gottfried Locher (100%)
Vice-présidents : Peter Schmid, Lini Sutter-Ambühl
Membres du Conseil : Daniel de Roche, Esther Gaillard, Daniel Reuter,
Élus : Sabine Brändlin, Ulrich Knoepfel

Assistante administrative du président : Beatrice Bienz (70%)
Assistante administrative du Conseil : Helene Meyerhans (60%)
Assistant personnel du président : *vacant (60%)*
Assistant scientifique : Abel Manoukian (20%) [aussi secrétaire du Conseil suisse des religions SCR 30%]

Groupe de direction

Directrice du secrétariat : Hella Hoppe (80%)
Directeur adjoint : Serge Fornerod

Assistante administrative de la directrice du secrétariat : Eva Wernly (70%)
Assistante administrative de l'Assemblée des délégués : Beatrice Bienz (30%)

Communication

Chargée de communication « 500 ans Réforme » : Katharina Dunigan (80%) *(à durée déterminée)*
Chargée de communication : Anne Durrer (80%)
Chargé de communication : Thomas Flügge (70%)
Chargé de communication : *vacant (80%)*

Assistante administrative : Nicole Freimüller (70%)
Webmaster : Manuel Erhardt (40%) (*à durée déterminée)*
Assistante web : Nadja Kammermann (40%)

Services centraux

Directrice des services centraux : Anke Grosse Frintrop (80%)
Responsable de la comptabilité : Cécile Uhlmann (80%)

Aide-comptable : Jacqueline Dähler (60%)
Accueil : Katrin Boschung (50%)
Accueil : Karin Maire (50%)
Accueil : Mirjam Schwery (60%)

Relations extérieures et œcuménisme

Directeur des relations extérieures : Serge Fornerod (100%)
Chargé de l'œcuménisme et des communautés religieuses : Martin Hirzel (100%)
Responsable de projet « Exposition mondiale de la Réforme» : Gabriel de Montmollin (50%) *(à durée déterminée)*

Assistante administrative : Christiane Rohr (80%)

Relations avec l'administration fédérale

Directeur des relations avec l'administration fédérale : *vacant (60%)*
Chargé des questions de migration et adjoint à la direction du service : Simon Röthlisberger (60%)

Assistante administrative : Michèle Laubscher (30%)

Théologie et éthique

Chargé des questions théologiques et éthiques : Frank Mathwig (100%)
Chargé des questions théologiques et éthiques : Otto Schäfer (80%)

Assistant scientifique : Matthias Felder (80%)
Assistante administrative : Michèle Laubscher (40%)
Assistante administrative : Brigitte Wegmüller (60%)
Assistante de la bibliothèque : Brigitte Wegmüller (30%)

Églises

Chargé des relations avec les Églises : Matthias Hügli (70%)
Chargée des relations avec les Églises : Bettina Beer-Aebi (60%), responsable générale du projet « 500 ans de la Réforme »

Assistante administrative : Pamela Liebenberg (40%)
Assistante administrative : Christiane Rohr (10%)
Assistante scientifique : Tina Wüthrich (35%)

Droit et société

Chargé des questions de droit et société : Felix Frey (70%)
Chargé des questions de droit et société : Simon Hofstetter (50%)

Assistante administrative : Pamela Liebenberg (30%)
Assistante administrative : Anja Scheuzger (20%)

4 Engagement dans des commissions fédérales

- Commission fédérale pour les questions de migration CFM :
  Simon Röthlisberger
- Commission fédérale contre le racisme CFR :
  Frank Mathwig
- Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine CNE :
  Frank Mathwig
- Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain CENH :
  Otto Schäfer
- Forum de la Commission nationale de prévention de la torture CNPT :
  Simon Röthlisberger

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Comptes 2016

Propositions

1. L'Assemblée des délégués approuve les comptes annuels de 2016.
2. L'Assemblée des délégués décide de porter l'excédent de recettes de CHF 7 327 au compte de la fortune.

Berne, le 5 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — La Directrice du Secrétariat
Gottfried Locher — Hella Hoppe

Table des matières

1 Introduction 3
1.1 Produits 3
1.2 Charges d'exploitation 4
1.3 Résultat financier et autres résultats 4
1.4 Résultat des Fonds 5

2 Bilan 6

3 Compte d'exploitation 7

4 Tableau des flux de trésorerie 8

5 Tableau de variations du capital 9

6 Annexe aux comptes annuels 10

7 Charges directes de projets 15

8 Explications relatives aux charges directes de projets 16

9 Charges de projets directes – Détails jubilé de la Réforme 19

10 Rapport de l'organe de révision 21

1 Introduction

Les comptes annuels de la Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS sont établis selon la norme comptable GAAP RPC 21 depuis 2014.

Le compte de résultat fait la distinction entre les charges de projets et les charges structurelles. Les charges engendrées par le Conseil, l'Assemblée des délégués (AD) et les Services centraux sont généralement imputables aux charges structurelles. Les temps de travail et les charges de biens et services des autres secteurs sont assimilés à des charges de projets. Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS saisissent leur temps de travail et l'attribuent par là-même à des projets concrets. Chaque projet de la FEPS est attribué à un objectif de législature.

22% de la totalité des charges de projets ont été engendrés par des projets liés au jubilé de la Réforme. S'élevant au final à près de 1 410 KCHF, ces charges ont dépassé le budget prévu de tout juste 580 KCHF. Dès début 2016, il était clair que le budget alloué au jubilé de la Réforme ne pourrait être respecté. Les budgets des autres projets avaient donc été passés au crible en vue d'économies potentielles et quelques projets avaient été reportés à 2018, de sorte qu'il a été possible de maintenir les comptes annuels en équilibre en dépit des charges plus élevées que prévues pour le jubilé de la Réforme. Avec un excédent de recettes de 7 KCHF, le résultat annuel avoisine les chiffres budgétés.

Le compte de résultat fait état d'un excédent de charges d'env. 220 KCHF qui est largement inférieur aux 780 KCHF initialement anticipés. Cette différence s'explique en partie par les produits qui ont parfois excédé les attentes.

1.1 Produits

Les produits ont dépassé le budget d'environ 410 KCHF. Sur ce total, 115 KCHF sont des montants de nature transitoire qui de ce fait restent sans effet sur le résultat. À peu près 300 KCHF ont été ventilés sur des fonds et n'influencent pas le résultat annuel.

La part la plus importante des produits de la FEPS provient des contributions ordinaires des Églises membres.

Par des contributions extraordinaires, les Églises membres ont en outre soutenu l'aumônerie dans les centres fédéraux, ainsi que le jubilé de la Réforme. Par ailleurs, la Fondation de la Réformation a participé par 120 KCHF, et la Conférence centrale catholique romaine par 70 KCHF, à l'exposition mondiale de la Réforme à Wittenberg. Sur ces montants, 70 KCHF étaient prévus dans le budget de 2017. D'autres contributions, non budgétées, ont pu être recueillies pour un manuel de la Réforme et un projet de l'UNHCR. Les contributions à l'objectif de législature « La FEPS fait entendre sa voix pour défendre les faibles» sont restées 100 KCHF en dessous du budget. Pour plus de détails sur les contributions, nous renvoyons à l'annexe aux comptes annuels.

En 2016, la SET, association suisse pour des rencontres protestantes, a transféré sa fortune résiduelle à la FEPS. Cette somme est destinée à des journées de l'Église et a été affectée à un fonds. La FEPS a en outre reçu un legs, également engagé, en faveur de la diaspora en Suisse. Là encore, un fonds a été constitué.

Les produits pour prestations fournies représentaient 1,7% des recettes. Sous ce poste sont regroupées les contributions des participants aux manifestations de la FEPS, les recettes tirées des publications, les honoraires et les indemnités pour des tâches de gestion en faveur de tiers. Des recettes plus élevées que prévu dans le budget ont avant tout été générées par une expertise effectuée pour le compte de l'Église protestante de Brême en Allemagne, par

des produits associés au jubilé de la Réforme et par le manuel « Le secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel ».

1.2 Charges d'exploitation

Au total, les charges d'exploitation sont restées légèrement en dessous du budget, mais certains postes s'en écartent considérablement.

Charges de projets

La part cumulée des projets s'établissait à 72,2% et dépassait ainsi légèrement le niveau de l'exercice précédent. Abstraction faite des contributions transitoires, les charges de projets correspondaient pratiquement au budget. Les frais de personnel étaient un petit peu plus élevés, ce qui s'explique en partie par le transfert comptable de certains frais généraux vers les frais de personnel. Un mandat externe était prévu dans le budget pour la direction du projet de l'exposition mondiale sur la Réforme. Un collaborateur a été engagé à cet effet à fin 2015 pour une durée déterminée. Sous le signe du jubilé de la Réforme, les heures supplémentaires non payées se sont aussi multipliées par rapport aux années précédentes. Environ 80 KCHF ont été mis en réserve pour compenser ces heures supplémentaires et les droits aux vacances. Les heures supplémentaires sont imputables aux projets liés au jubilé de la Réforme et seront compensées lorsque les projets seront bouclés.

Les charges de biens et services n'ont pas été tout à fait aussi élevées que prévu parce que certains délais ont été repoussés de fin 2016 à début 2017. Les tableaux des pages 15-20 informent en détail sur les charges de projets.

Charges structurelles

Les charges structurelles relativement élevées en comparaison avec d'autres organisations sans but lucratif (autour de 28%) s'expliquent avant tout par les structures démocratiques (Conseil et AD). Les organisations de nature apparentée opèrent dans un même ordre de grandeur.

Des économies ont pu être réalisées dans tous les domaines par rapport aux montants budgétés. Additionnées, celles-ci ont permis de réduire les frais généraux de 100 KCHF. Le crédit à disposition du Conseil n'a pas été sollicité.

Les fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg ont été remplacées en 2016, ce qui a coûté un peu moins que prévu. Le budget prévoyait d'imputer la totalité des coûts aux charges, à peu près 100 KCHF ont été activés à cet effet dans les comptes annuels. Comme les travaux ont été financés par un prélèvement du Fonds John Jeffries du montant de la dépense effective, le résultat annuel n'en est pas affecté, contrairement au compte de résultat.

1.3 Résultat financier et autres résultats

Le résultat financier a été surtout influencé par des gains sur les cours réalisés au troisième trimestre. Les fluctuations des cours ne sont pas budgétées.

La FEPS assume l'administration de la CTEC et du Conseil suisse des religions (SCR). Les produits et charges de ces organisations sont représentés comme résultat hors exploitation. Le montant exact des charges occasionnées par la CTEC est restitué. L'excédent de charges du SCR a été couvert par un prélèvement sur le Fonds SCR.

Dans le produit extraordinaire figurent des provisions non utilisées. Une charge extraordinaire a été occasionnée par un litige avec l'Office cantonal de l'emploi à Genève.

1.4 Résultat des Fonds

Comme mentionné sous le point 1.1, l'Association suisse pour des rencontres protestantes SET a transféré sa fortune résiduelle à la FEPS en posant pour condition que ces fonds soient consacrés à des journées d'Église en Suisse. Comme l'argent n'a pu être utilisé aux fins prévues en 2016, le montant a été entièrement reversé au Fonds « Journées d'Église en Suisse » spécialement constitué à cet effet.

Il en va de même d'un legs qui doit être utilisé pour la diaspora en Suisse aux termes du testament.

Comme prévu dans le budget, 300 KCHF ont été prélevés de la réserve de fluctuations de valeurs des titres. De ce fait, la réserve s'élève désormais à 25,5% du capital investi.

La Fondation de la Réformation et la Conférence centrale catholique romaine ont contribué à hauteur de 190 KCHF au total à l'exposition mondiale de la Réforme. Comme cette dernière n'aura lieu qu'en 2017, ces fonds ont été déposés dans le Fonds Zwingli et seront utilisés en 2017.

La somme de 210 KCHF qui devait être prélevée du Fonds Zwingli pour des projets liés au jubilé de la Réforme n'a pas été prélevée. Les projets ont pu être financés en partie par des produits non budgétés (une expertise pour l'Église de Brême et les produits financiers) d'un montant de 120 KCHF. Une partie des charges dont on pensait au début 2016 qu'elles surviendraient à la fin de l'année ne se sont matérialisées qu'à début 2017. Le prélèvement non effectué se fera donc en 2017.

2 Bilan

	31.12.2016			31.12.2015	
	Actif	Passif	Variation	Actif	Passif
	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF	KCHF
Actif circulant	**6'664**		**111**	**6'553**	
Liquidités	2'171		8	2'163	
Titres	4'406		74	4'332	
Créances	105		17	88	
Correction de valeur sur créances	-48		-	-48	
Impôt anticipé à récupérer	24		15	9	
Comptes de régularisation actif	6		-3	9	
Actif immobilisé	**3'725**		**-38**	**3'763**	
Immeuble	4'079		99	3'980	
Correction de valeur sur l'immeuble	-700		-103	-597	
Immobilisations corporelles ex. Immeuble	62		-24	86	
Prêt	49		-11	60	
Réserve de cotisations d'employeur (Abendrot)	235		1	234	
Engagements à court terme		**616**	**-235**		**381**
Dettes résultant de livraisons et de prestations		148	2		150
Provisions à court terme		62	-29		33
Comptes de régularisation passif		406	-208		198
Capital des fonds (fonds affectés)		**1'012**	**-21**		**991**
Fonds diaspora en Suisse		39	-39		-
Fonds travail des femmes		165	40		205
Fonds droits de l'Homme		83	5		88
Fonds Églises suisses à l'étranger		654	-8		646
Fonds Journées de l'Église en Suisse		63	-63		-
Fonds Aumônerie dans les centres d'enregistrement		-	32		32
Capital SCR (Conseil suisse des religions)		8	12		20
Capital de l'organisation		**8'761**	**183**		**8'944**
Réserves de réévaluation		**4'642**	**398**		**5'040**
Réserve de réévaluation		3'519	98		3'617
Réserve de fluctuations des placements		1'123	300		1'423
Fonds libres		**2'863**	**-208**		**2'655**
Fonds prévoyance vieillesse		88	-		88
Fonds Huldrych Zwingli		1'296	-190		1'106
Fonds manifestations internationales		195	-30		165
Fonds John Jeffries		1'258	12		1'270
Fonds publications / documentations		5	-		5
Fonds de solidarité		21	-		21
Capital libre		1'249	-29		1'220
Résultat de l'exercice		7	22		29
	10'389	**10'389**	**+/-73**	**10'316**	**10'316**

3 Compte d'exploitation

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
Produits						
Contributions des membres	6'063	70.4	6'063	73.9	6'063	73.6
Autres contributions (aux projets)	867	10.1	759	9.2	535	6.5
Donations reçues (affectées)	102	1.2	0	0.0	0	0.0
Sommes cible et contribution pour transmission	1'097	12.7	981	12.0	1'066	12.9
Collectes pour fonds	324	3.8	330	4.0	359	4.4
Total produits internes	**8'453**		**8'133**		**8'023**	
Produits de prestations fournies	146	1.7	73	0.9	159	1.9
Produits de remboursements div. des assurances	14	0.2	0	0.0	52	0.6
Produits d'exploitation	**8'613**		**8'206**		**8'234**	
Charges d'exploitation						
Charges directes de projets						
Frais de personnel	-2'609	29.5	-2'437	27.1	-2'357	28.1
Frais de voyage et de représentation	-61	0.7	-48	0.5	-71	0.8
Frais généraux	-2'218	25.1	-2'445	27.2	-2'094	25.0
Amortissements	-8	0.1	0	0.0	-8	0.1
Transmission des sommes cible	-1'097	12.4	-981	10.9	-1'066	12.7
Transmission d'autres sommes	-382	4.3	-350	3.9	-350	4.2
Total charges directes de projets	**-6'375**	**72.2**	**-6'261**	**69.7**	**-5'946**	**70.9**
Charges structurelles						
Frais de personnel	-1'810	20.5	-1'856	20.6	-1'759	21.0
Frais de voyage et de représentation	-110	1.2	-123	1.4	-113	1.3
Frais généraux	-270	3.1	-370	4.1	-303	3.6
Frais d'entretien	-115	1.3	-249	2.8	-96	1.1
Amortissements	-151	1.7	-130	1.4	-175	2.1
Total charges structurelles	**-2'456**	**27.8**	**-2'728**	**30.3**	**-2'446**	**29.1**
Total charges d'exploitation	**-8'831**		**-8'989**		**-8'392**	
Résultat d'exploitation	**-218**		**-783**		**-158**	
Résultat financier						
Produits financiers	134		50		85	
Charges financières	-21		-25		-22	
Total résultat financier	**113**		**25**		**63**	
Résultat hors exploitation						
Produits sans rapport avec l'organisation	172		108		91	
Charges sans rapport avec l'organisation	-234		-115		-71	
Produits exceptionnels	22		0		29	
Charges exceptionnels	-58		0		0	
Total résultat hors exploitation	**-98**		**-7**		**49**	
Résultat avant variation du capital des fonds	**-203**		**-765**		**-46**	
Variation du capital des fonds						
Fonds affectés						
Allocation	-891		-717		-728	
Utilisation	914		742		735	
Fonds libres et capital attribué						
Attribution	-221		-30		-32	
Utilisation	408		760		100	
Total variation du capital des fonds	**210**		**755**		**75**	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organis.)	**7**		**-10**		**29**	
Attributions						
Attribution / utilisation capital de l'organisation	-7		10		-29	
Résultat annuel	**0**		**0**		**0**	

4 Tableau des flux de trésorerie

	2016	2015
A Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation		
Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)	**7**	**29**
Variation du capital des fonds	-212	-75
Report de fortune SCR	43	
Amortissements	161	183
Constitution et dissolution des provisions	29	-70
Diminution/Augmentation des titres	-74	28
Diminution/Augmentation des créances	-33	38
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation actif	3	-1
Diminution/Augmentation des dettes à court terme	-2	32
Diminution/Augmentation des comptes de régularisation passif	208	33
Flux de trésorie résultant de l'activité d'exploitation	**130**	**197**
B Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		
Investissements dans les immobilisations corporelles	-133	-94
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	0
Investissements dans les immobilisations financières	0	0
Désinvestissements d'immobilisations financières	11	12
Flux de tésorie résultant de l'activité d'investissement	**-122**	**-82**
C Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement		
Augmentation/Diminution des dettes financières	0	0
	0	**0**
Variation des liquidités	**8**	**115**
D Justificatif variation des liquidités		
État des liquidités au 1.1.2016	2'163	2'048
État des liquidités au 31.12.2016	2'171	2'163
Variation	**8**	**115**

5 Tableau de variations du capital

Comptes	Existant initial 1.1.2016	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2016
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse			39			39
Fonds travail des femmes	205		92		-132	165
Fonds droits de l'Homme	88		27		-32	83
Fonds Églises suisses à l'étranger	646		205		-197	654
Fonds Jounées de l'Église en Suisse			63			63
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	32		350		-382	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	63*)		115		-170	8
Capital des fonds (fonds affectés)	**1'034**		**891**		**-913**	**1'012**
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur	234		1			235
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'383				-99	3'284
Réserve de fluctuations des placements	1423				-300	1123
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	1106		190			1296
Fonds manifestations internationales	165		30			195
Fonds John Jeffries	1270				-10	1260
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	1220			29		1249
Résultat annuel	29		7	-29		7
Capital de l'organisation	**8'944**	**0**	**228**	**0**	**-409**	**8'763**

Comptes	Existant initial 1.1.2015	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2015
Fonds affectés						
Fonds travail des femmes	225		101		-121	205
Fonds droits de l'Homme	90		38		-40	88
Fonds Églises suisses à l'étranger	651		219		-224	646
Fonds Aumônerie aux centres d'enregistrement	32		350		-350	32
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	0		20			20
Capital des fonds (fonds affectés)	**998**		**728**		**-735**	**991**
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de cotisations d'employeur	232		2			234
Réserve de réévaluation de l'immeuble	3'483				-100	3'383
Réserve de fluctuations des placements	1423					1423
Fonds libres						
Fonds prévoyance vieillesse	88					88
Fonds Huldrych Zwingli	1106					1106
Fonds manifestations internationales	135		30			165
Fonds John Jeffries	1270					1270
Fonds publications / documentation	5					5
Fonds de solidarité	21					21
Capital généré						
Capital libre	957			263		1220
Résultat annuel	263		29	-263		29
Capital de l'organisation	**8'983**	**0**	**61**	**0**	**-100**	**8'944**

*) La Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à l'hauteur de 43 KCHF en janvier 2016 à la FEPS. Ce transfert n'a été que comptabilisé dans le bilan. L'existant initial 2016 a été corrigé de ce montant.

6 Annexe aux comptes annuels

1 Nom, forme juridique et siège

Sous le nom « Fédération des Églises protestantes de Suisse » (FEPS), il existe une association au sens de l'art. 60 ss. CC dont le siège se trouve à Berne.

2 Principes généraux de présentation des comptes

La FEPS présente ses comptes conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes 2014/2015 (Swiss GAAP RPC 21 et RPC fondamentale) et en application des directives de la constitution et du règlement financier de la FEPS et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat (true & fair view).

Les dispositions du nouveau droit comptable selon art. 957 ss. CO ont été appliquées pour la première fois dans le cadre de l'exercice 2015.

3 Règles de comptabilisation et d'évaluation

Titres	Valeur de marché au jour de référence	
Monnaies étrangères	Cours des devises au jour de clôture	
Créances / prêts	Valeur nominale	
Immeuble	Réévaluation 2010 à la valeur actuarielle Une réserve de réévaluation a été constituée dans le cadre de la réévaluation. Durée de l'amortissement partant de la réévaluation : 40 ans linéaire Les mesures sur le bâtiment sont activées en fonction du tableau des impôts.	
Informatique et équipements	Limite d'activation: Durée d'amortissement :	1'000 CHF 3 ans, linéaire
Installations d'exploitation	Limite d'activation: Durée d'amortissement :	3'000 CHF 5 ans, linéaire

4 Commentaires relatifs au bilan

4.1 Titres

	31.12.2016	31.12.2015
Obligations suisses	2'222	1'723
Obligations étrangères	0	425
Obligations en monnaies étrangères	577	550
Actions suisses	900	897
Actions étrangères	707	737
Actifs transitoires		
Somme titres	**4'406**	**4'332**

4.2 *Créances*	31.12.2016	31.12.2015
Église protestante de Genève (EPG)	95	78
Autres débiteurs	10	10
Somme	**105**	**88**

La correction de valeur constituée en 2013 et 2014 pour les impayés de l'Église protestante de Genève (EPG) d'un montant de 48 KCHF est restée inchangée.

4.3 *Tableau des immobilisations corporelles*	Immeuble	Informatique	Install. d'exploit.
Valeur d'acquisition, état 1.1.2016	3'980	263	32
Entrées	99	19	15
Sorties			
Valeurs d'acquisition 31.12.2016	**4'079**	**282**	**47**
Amortissement cumulé, état 1.1.2016	-597	-198	-11
Amortissements	-103	-49	-9
Sorties			
Amortissements cumulés 31.12.2016	**-700**	**-247**	**-20**
Immobilisations corporelles nettes 31.12.2016	**3'379**	**35**	**27**

L'immeuble a été réévalué en 2010. La valeur correspond à la valeur actuarielle.

Les fenêtres renouvelées en 2016 sont inscrites dans le compte d'actif et seront amorties sur 40 ans.
L'infrastructure informatique acquise en 2013 a été entièrement amortie en 2015.

Le site Internet développé conjointement avec la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) en 2015 pour la saisie, par les paroisses, des morceaux de musique protégés par des droits d'auteur, a été amorti sur deux ans conformément à la décision prise en 2015.

Tous les autres actifs ont été amortis selon les règles définies en 2014.

4.4 *Prêt*	31.12.2016	31.12.2015
Church and Society Commission of the Conference of European Churches	49	60

4.5 *Réserve de cotisations d'employeur*

En 2012, la FEPS avait versé à la caisse de pension de la Paroisse générale de Berne une réserve de cotisations d'employeur d'un montant de 377 KCHF. Cette réserve n'a pas été entièrement absorbée par le passage à la Fondation Abendrot au 1er janvier 2013. C'est pourquoi la Fondation Abendrot gère pour la FEPS un compte « réserve de cotisations d'employeur » d'un montant de 235 KCHF. Cette réserve est rémunérée d'un intérêt annuel de 0,5%.

4.6 Provisions	31.12.2016	31.12.2015
Engagements envers le personnel	62	20
Travaux en cours		13
Somme	**62**	**33**

4.7 Comptes de régularisation passif	31.12.2016	31.12.2015
Vacances et heures supplémentaires	184	105
Contributions reçues pour des projets de l'année suivante	36	
Factures non entrées	186	93
Somme	**406**	**198**

4.8 Réserves

Titres

La FEPS vise une réserve de fluctuations de valeur de 25%.
En date du 31.12.2016, la réserve de fluctuations de valeur s'établissait à 25.5%, soit un peu au-dessus de la valeur-cible. Elle a été réduite de 300 KCHF en 2016 conformément au budget.

Réserve de réévaluation de l'immeuble

Dans le cadre de la première évaluation de 2010, une réserve de réévaluation avait été constituée. Les amortissements sur l'immeuble sont imputés à cette réserve.

Réserve de cotisations d'employeur

Dans le cadre de la première évaluation, une réserve de réévaluation de 232 KCHF avait été constituée. Elle a été créditée d'un intérêt annuel de 0,5%.

5 Rémunération des organes dirigeants

Frais de personnel globaux pour les membres du Conseil : 520 TCHF p.a.

Jetons de présence :	Journée entière : 750 CHF, mi-journée : 500 CHF Supplément pour présider les commissions/ groupes de travail : 50%
Frais Suisse/étranger	Conformément au règlement des frais

Nous renonçons à donner des indications relatives aux rémunérations versées aux personnes chargées de la gestion (direction), puisque la direction est assumée par une seule personne.

6 Explications relatives au compte d'exploitation

6.1 Produits

	31.12.2016	31.12.2015
Contributions des membres selon clé de répartition	6'063	6'063
Contributions des membres	**6'063**	**6'063**
Jubilé de la Réforme – contributions des Églises membres	150	100
Cités suisses de la Réforme (Jubilée de la Réf. P8)	23	
Expo mondiale (Jubilée de la Réf. P9)	190	
Manuel de la Réforme (Handbuch der Reformation)	45	
Aumônerie CEP – contributions transmises	350	350
Étude rôle humanitaire de la Suisse - Arménie 1915	50	80
Foi et protection des réfugiés - UNHCR	10	
Autres	49	5
Contributions à des projets	**867**	**535**
Legs (diaspora en Suisse)	39	
Don (Journées de l'Église en Suisse)	63	
Donnations reçues (affectées)	**102**	
Contributions pour la mission – contributions transmises	907	901
Bossey – sommes cibles transmises	52	54
CEC	10	10
COE	51	52
CMER	52	49
Projet entraide (jubilé de la Réf. P11)	15	
CCME (Safe Passage)	10	
Contribution/sommes cible pour transmission	**1'097**	**1'066**
CESE sommes transmises	205	220
Fonds travail des femmes – contributions transmises	92	101
Fonds droits de l'Homme – contributions transmises	27	38
Collectes pour fonds	**324**	**359**

6.2 Structures et frais administratifs

	31.12.2016	31.12.2015
Assemblée des délégués	182	139
Conseil	839	822
Services centraux	896	864
Infrastructure	208	315
Immeuble	218	196
Bibliothèque	39	35
Frais administratifs des secteurs	74	75
Somme	**2'456**	**2'446**

6.3 *Produits financiers*	31.12.2016	31.12.2015
Bénéfice de cours réalisé	13	5
Bénéfice non réalisé obligations en CHF	-42	-4
Bénéfice non réalisé obligations ME	-11	-25
Bénéfice non réalisé actions CHF	14	40
Bénéfice non réalisé actions ME	52	-8
Bénéfice non réalisé ME		
Intérêts et dividendes	58	60
Dividendes thésaurisés	50	17
Somme des produits financiers	**134**	**85**

6.4 *Produits/charges extraordinaires*	31.12.2016	31.12.2015
Dissolution de provisions non nécessaires	22	29
Somme	**22**	**29**

7 Explications relatives aux flux de trésorerie

Le compte des flux de trésorerie retrace les modifications des liquidités de l'organisation résultant des entrées et des sorties de fonds liées aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.
Le flux de trésorerie a été déterminé selon la méthode indirecte.

8 Explications relatives aux variations du capital

L'affectation des fonds est régie par les règlements des fonds respectifs.

La FEPS a bénéficié en 2016 d'un don et d'un legs engagés. Comme ces montants n'ont pu être affectés conformément au but prévu durant l'exercice sous revue, ils ont alimenté les Fonds diaspora en Suisse et Journées de l'Église en Suisse.

Du Fonds "Aumônerie aux centres d'enregistrement" ont été prélevées les contributions extraordinaires des Églises membres à hauteur de 350 KCHF, ainsi que 32 KCHF supplémentaires. La fortune du Fonds a ainsi été entièrement résorbée.

La FEPS préside le Conseil suisse des religions (SCR). Le capital du SCR apparaît dans le bilan de la FEPS comme un fonds affecté depuis 2015.
En janvier 2016 la Fédération des organisations islamiques en Suisse a transféré la fortune du SCR à hauteur de 43 KCHF à la FEPS. Ce transfert n'influence pas le résultat et n'a été que comptabilisé dans le bilan. L'existant initial du tableau de variation du capital au 01.01.2016 a été corrigé de ce montant.

9 Prévoyance professionnelle

Le régime de prévoyance professionnelle basé sur la primauté des cotisations est réglé à travers un contrat d'affiliation à la caisse de pension Fondation Abendrot. Au 31.12.2015, le degré de couverture se montait à 107,1%.

Une personne est assurée auprès d'une autre caisse de pension.

Les frais de la prévoyance professionnelle se sont élevés à 453 KCHF. Ils sont compris dans les frais de personnel. Aucune obligation n'existait envers l'institution de prévoyance en date du 31.12.2016.

10 Collaborateurs

Au 31 décembre 2016, 35 collaboratrices et collaborateurs, y compris le président du Conseil à plein temps, étaient employés pour 25,1 équivalents plein temps.

7 Charges directes de projets

Projets	Comptes 16	Budget 16	Comptes 15
L'enracinement protestant	**1'778**	**1'091**	**731**
500 ans de la Réforme	1'407	830	635
La foi chrétienne protestante	315	156	
La paix religieuse	56	105	96
La communauté protestante	**932**	**1'174**	**1'126**
Soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante	5	42	
Révision de la Constitution	44	77	56
Église pour la Suisse	358	510	393
Fonds transférés	144	149	288
Droit d'auteur	381	396	389
L'inspiration protestante	**747**	**814**	**526**
Encouragement de l'art d'annoncer l'Evangile	26	42	0
Réflexion autour de la tradition liturgique réformée	28	31	42
Messages à l'occasion de fêtes religieuses	14	68	24
Relations publiques de la FEPS	679	673	460
L'œcuménisme protestant	**832**	**732**	**982**
Unité des chrétiens en Suisse	97	82	89
CEPE	113	114	133
Œcuménisme au niveau mondial	570	476	706
Fonds transférés	52	60	54
La présence protestante	**430**	**617**	**622**
Défense d'intérêts et prise d'influence	174	225	
Positions protestantes sur des questions existentielles	117	158	603
Une écomomie équitable	12	139	19
Fonds transférés	127	95	
La vigilance protestante	**1'618**	**1'590**	**1'901**
Liberté, paix et justice	47	67	127
La voix pour défendre les faibles	87	40	297
Politique de migration et d'asile	164	173	111
Fonds transférés	1'320	1'310	1'366
Frais généraux des projet / non encore attribués	**38**	**243**	**58**
Total projets	**6'375**	**6'261**	**5'946**

8 Explications relatives aux charges directes de projets

Généralités

Dans l'ensemble, les charges de projets suivent assez fidèlement le budget après déduction des contributions transitoires. Une analyse détaillée des objectifs de législature et des mesures fait toutefois apparaître des différences parfois considérables.

Au moment où le budget 2016 a été établi, certains projets liés au jubilé de la Réforme n'existaient encore que sous la forme de concepts sommaires avec de simples estimations des coûts. À mesure que la description des projets s'est concrétisée, il est apparu que les charges allaient nettement déborder du budget, en particulier au niveau de la communication, du Parcours européen des cités de la Réforme, des préparatifs pour l'exposition mondiale et des projets liés au jubilé (la foi chrétienne protestante).

Afin que le budget global des charges puisse quand même être respecté, tous les autres projets ont donc été passés en revue à début 2016 et il a été décidé d'en reporter certains et d'en réduire d'autres.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la FEPS ont consacré bien 80% de leur temps de travail au service de projets concrets. Le temps résiduel n'a pu être affecté avec précision, il s'agissait p.ex. de réunions communes au Secrétariat. Ces temps ont été ventilés de façon linéaire sur tous les projets.

L'enracinement protestant

Les projets liés au jubilé de la Réforme, en particulier la communication et le projet du Parcours européen des cités de la Réforme, ont absorbé plus de temps de travail et de ressources en biens et services que ce qui avait été prévu. Les charges détaillées des treize projets du jubilé peuvent être consultées aux pages 19-20.

D'autres projets, rassemblés sous le titre générique « La Foi chrétienne protestante », sont également liés au jubilé. Il s'agit en particulier du projet « Sola lectura » de l'ITE (140 KCHF) et d'un manuel de la Réforme (Handbuch der Reformation) (130 KCHF). Le manuel de la Réforme n'était pas prévu au budget et il a bénéficié d'un cofinancement par des fonds tiers à hauteur de 45 KCHF. Le projet « 450 ans de Confession helvétique postérieure », déjà commencé en 2015, a été mené à terme en 2016.

La paix religieuse a été renforcée à travers l'engagement du personnel dans le dialogue interreligieux, une contribution au Conseil des religions (SCR) et une autre à IRAS COTIS.

La communauté protestante

Les projets d'aumônerie militaire et dans les paroisses des cathédrales et collégiales sont rassemblés sous le générique « Soutien des personnes exerçant une fonction dirigeante ».

La révision de la Constitution a absorbé en 2016 moins de ressources de personnel que prévu.

Sous la dénomination « Église pour la Suisse » sont regroupés des projets tels que les travaux de préparation pour Diaconie Suisse (35 KCHF), les Conférences (120 KCHF), le guide « Le secret professionnel au service de l'accompagnement spirituel » (65 KCHF) ou la mutualisation de la communication (20 KCHF). Si les autres charges sont restées en deçà des prévisions, c'est surtout parce que le projet d'Annuaire des pasteurs 2.0 a été différé.

Les fonds transférés ont bénéficié aux projets des Églises suisses à l'étranger (CESE).

L'inspiration protestante

Les préparatifs pour le Prix de la prédication 2017 ont absorbé moins de ressources de personnel que prévu.

Les messages vidéo n'ont pas été réalisés pour des raisons budgétaires. Les charges ont été générées par la production de cartes de Noël et de Pâques.

Le poste des relations publiques de la FEPS intègre les temps de travail des collaboratrices et des collaborateurs de la communication qui ne peuvent être attribués à un projet concret. Le travail médiatique en général, l'assistance pour le travail avec les médias et le conseil ou les lectorats sont comptabilisés ici. Par ailleurs, les charges du Bulletin de la FEPS (125 KCHF) et de la présence sur Internet (125 KCHF) figurent ici également.

L'œcuménisme protestant

L'œcuménisme en Suisse a surtout reçu un appui au travers des activités en faveur de la CTEC (45 KCHF), de la collaboration avec la CES/CDPC (20 KCHF) et de délégations aux rencontres avec les Églises libres (12 KCHF).

Le soutien à la CEPE avait pour moitié la forme de ressources de personnel et pour moitié celle de contributions ordinaires.

La collaboration avec la KEK, le COE et la CMER a nécessité la mobilisation de quelque 60 KCHF. L'appui aux organisations internationales a aussi pris la forme de contributions ordinaires, de dons aux Églises membres et de contributions à des projets : KEK (90 KCHF), COE (191 KCHF), CMER (127). Bossey a également bénéficié d'une participation à un projet (17 KCHF).

Parmi les autres activités relevant de l'œcuménisme international, on peut par exemple citer l'expertise pour l'Église protestante de Brême en Allemagne.

L'écart avec le budget s'explique par des contributions transitoires des Églises membres qui n'y figuraient pas.

La présence protestante

Sous « Défense d'intérêts et prise d'influence » il faut entendre des activités telles que les consultations et les prises de position, en particulier au sujet de la réforme fiscale des entreprises RIE III (30 KCHF), la collaboration au sein de commissions extraparlementaires (25 KCHF), les mandats de cours et les projets scientifiques (80 KCHF), les articles scientifiques et les conférences (25 KCHF), le suivi des activités au Palais fédéral et le dialogue avec les partis politiques. Le Cercle de discussion de la FEPS n'a pas eu lieu. Par ailleurs, les contacts avec les décideurs politiques ont surtout passé par l'intermédiaire des projets s'inscrivant dans le cadre du jubilé de la Réforme.

La FEPS s'est aussi prononcée sur des thèmes existentiels tels que le début et la fin de la vie (45 KCHF), la vie en communauté (10 KCHF) ou les soins palliatifs dans le cadre de travaux de réseautage (25 KCHF).

Les projets s'intégrant dans le dialogue entre l'Église et l'économie et la lutte des Églises contre la pauvreté ont été reportés en raison des restrictions budgétaires. Un poste vacant n'a pas été repourvu.

Les fonds transférés ont alimenté le Fonds pour le travail des femmes.

La vigilance protestante

Sous la rubrique « Liberté, paix et justice », un séminaire a été organisé sur le rôle joué par l'Église protestante dans la pratique de placement d'enfants et un soutien a été accordé à une

publication des Éditions TVZ (au total 30 KCHF). En font en outre partie des travaux sur le projet «Droit international et droit interne » (15 KCHF).

Dans le contexte de la « La voix pour défendre les faibles », ce sont essentiellement des travaux de suivi qui ont été accomplis tels que la traduction en anglais du projet de livre éclairant le rôle de la Suisse durant le génocide arménien (60 KCHF). Des dépenses ont en outre été engagées pour la Journée des droits humains et le Dimanche des réfugiés (15 KCHF).

Le travail de la FEPS dans le contexte de la politique migratoire et d'asile se décline avant tout sous la forme d'assistance spirituelle pour l'aumônerie dans les centres fédéraux (50 KCHF) et d'entretien de relations avec les partenaires dans le domaine de la migration (45 KCHF). Dans la seconde moitié de l'année, un projet pour la protection des réfugiés a en outre été lancé avec l'UNHCR (25 KCHF) qui participe à son financement à hauteur de 10 KCHF.

Les fonds transférés ont alimenté l'aumônerie dans les centres fédéraux et le Fonds pour les droits de l'homme.

9 Charges de projets directes – Détails jubilé de la Réforme

Projets		Comptes 2016	Budget 2016	Recettes
	Direction générale du projet	150	184	150
P1	Une communication efficace du jubilé	385	217	16
P2	« Nos thèses pour l'Évangile »	16	22	7
P3	Acte d'ouverture	50	36	
P4	Célébration œcuménique	38	15	
P5	Conférence nationale: « La Suisse, 500 ans après la Réforme »	32	40	
P6	Célébrations finales	30	12	
P7	Festival de jeunesse	116	97	
P8	Cités suisses de la Réforme	362	57	23
P9	Exposition mondiale	185	129	190
P10	Rencontre des membres des synodes de la CEPE	20	10	
P11	Projet d'entraide	23	11	15
P13	Projet théâtral « L'Espulsione »	0		
	Total	**1'407**	**830**	**401**

P1 Une communication efficace du jubilé

En 2015, l'Assemblée des délégués avait demandé une meilleure communication en lien avec le jubilé de la Réforme. Il a été accédé à cette demande par l'octroi notamment d'un mandat à la société « furrerhugi ». Ce mandat a engendré des coûts totaux de 155 KCHF dont 105 KCHF pour la communication de l'ensemble du jubilé et 50 KCHF pour les manifestations dans les Cités suisses de la Réforme.

P7 Festival de la jeunesse protestante

Le Festival a absorbé plus de temps de travail à l'interne que prévu. La contribution au Festival a été de 80 KCHF comme prévu dans le budget.

P8 Cités suisses de la Réforme

Dans le cadre de la réorientation stratégique de début 2016, ce projet avait été hissé sur le devant de la scène. Les surcoûts sont imputables au temps de travail des collaborateurs de la FEPS (90 KCHF), à des mandats externes, surtout dans le domaine du travail médiatique (50 KCHF), ainsi qu'à des charges plus élevées que prévu pour la manifestation à Genève. À

cela s'ajoutent les coûts de développement de l'application « R-City Guide » (100 KCHF) qui figuraient au budget de 2015.

P9 Exposition mondiale de la Réforme

Le concept de l'Exposition mondiale n'a été élaboré qu'en 2016. Le budget établi en août 2015 n'était pas suffisant.

Tél. +41 34 421 88 10
Fax +41 34 422 07 46
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée des délégues de la

Fédération des Églises protestantes de Suisse, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et annexe) de la Fédération des Églises protestantes de Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et à la constitution ainsi qu'au règlement des finances incombe au Conseil alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et à la constitution ainsi qu'aux règlement des finances.

Berne, le 19 avril 2017

BDO SA

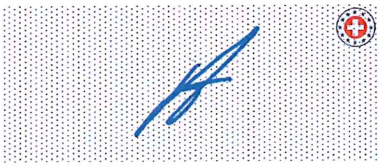

Thomas Stutz

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

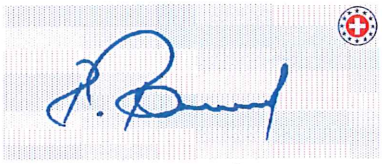

Bernhard Remund

Expert-réviseur agréé

Annexe
Comptes annuels

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2018

Proposition

L'Assemblée des délégués décide d'organiser en 2018 une collecte, dont la somme cible est fixée à CHF 60 000, au profit de l'Institut œcuménique de Bossey et son Fonds des bourses.

Berne, le 6 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — Gottfried Locher
La Directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

Fondé en 1946, l'Institut œcuménique est le centre de formation et de formation continue du Conseil œcuménique des Églises (COE) ainsi qu'un centre international de rencontre et de dialogue. Il propose des formations universitaires postgrades et de doctorat de même que des cours de formation continue pour des théologiens et des laïcs. Les diplômes suivants peuvent y être obtenus : *Complementary Certificate in Ecumenical Studies; Master of Advanced Studies in Ecumenical Studies; Doctorate in Theology (Mention Ecumenical Studies*) ainsi que le *Certificate of Advanced Studies (CAS) in Ecumenical Studies*. Bossey est également fréquenté par des pasteurs durant leurs congés sabbatiques. La vie sociale et spirituelle communautaire occupe une place importante dans l'enseignement et la formation œcuménique dispensés à Bossey. Un cours d'été interreligieux est tenu avec succès depuis 2011 pour des étudiants provenant de contextes chrétien, juif et musulman.

Le but poursuivi par le COE avec ce centre est de mettre à disposition un lieu de formation et d'expérience œcuméniques. Pour les Églises regroupées au sein du COE, Bossey représente donc une référence très importante en tant que lieu d'études et de rencontres. L'Institut leur rappelle de manière vivante et persévérante qu'elles ont pour mission de motiver et former des jeunes gens afin qu'ils puissent s'engager en faveur de l'unité visible de l'Église et d'un monde plus juste et plus pacifique, que ce soit dans leurs domaines d'activité respectifs ou dans le cadre du mouvement œcuménique.

Depuis des dizaines d'années, il existe un lien fort entre les Églises réformées de Suisse et l'Institut œcuménique de Bossey. De plus, des Églises et des paroisses à titre individuel entretiennent des relations nombreuses et diversifiées avec ce centre. Depuis des années, des paroisses de Suisse accueillent des étudiants de Bossey pendant l'Avent. La FEPS est représentée au sein du *Bossey Accompaniment Group* et de sa commission financière, et s'engage en faveur des intérêts de l'institut.

Les diverses possibilités d'action en faveur de Bossey présentées sont : soutien financier des Églises membres à des étudiants suisses en théologie, encouragement des pasteurs à suivre des cours à Bossey dans le cadre de leur formation initiale et continue; lancement de collectes supplémentaires en faveur du fonds des bourses de Bossey; organisation de séminaires retraites à Bossey. Une tâche permanente est d'inciter davantage d'étudiants suisses à suivre une formation à l'Institut œcuménique.

L'année 2016 à Bossey a été placée sous le signe du 70e anniversaire de l'Institut. Du 30 septembre au 2 octobre, l'institut a organisé un programme riche en rencontres et en débats. Les anciens étudiants, professeurs, les familles et paroisses d'accueil étaient invités à se retrouver et à rencontrer les étudiants actuels et toute l'équipe de l'institut. Le grand imam de l'Université Al-Azhar du Caire a apporté une contribution remarquée sur le dialogue interreligieux, domaine dans lequel Bossey conduit un projet pilote depuis quelques années. Enfin, un culte radiodiffusé sur les antennes de la Radio suisse romande a conclu ce mémorable week-end.

Comme les années précédentes, des dons importants ont été versés à Bossey par des Églises et des paroisses de Suisse en plus de la contribution de la FEPS. Le Fonds des bourses a, lui aussi, un *besoin* continuel de dons.

Le Conseil propose à l'Assemblée des délégués d'organiser une collecte au sein des Églises membres dans le but d'atteindre le montant visé de CHF 60 000 pour l'année 2018, et de répartir les montants collectés à parts égales entre l'Institut œcuménique et son Fonds des bourses (en 2016, la somme totale récoltée s'est élevée à CHF 51 914.20).

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Organisations missionnaires : contribution de base 2018

Propositions

1. L'Assemblée des délégués approuve le financement de la contribution de base 2018 pour Mission 21 et DM-échange et mission selon « l'accord concernant une conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS », conclu en juin 2010 et sur la base des engagements pris par les Églises membres. Cette contribution s'élève à CHF 895 150.
2. L'Assemblée des délégués charge le Conseil de la FEPS de facturer leur participation à la contribution de base aux Églises membres.

Berne, le 6 avril 2107
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — La Directrice du Secrétariat
Gottfried Locher — Hella Hoppe

1. Commentaire du Conseil de la FEPS

L'établissement en 2011 de la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS (Conférence) a été un signal clair de la proximité et du lien ainsi créés entre les Églises membres, la FEPS et les organisations missionnaires. Son premier rapport a été présenté à l'Assemblée des délégués en automne 2012. Selon l'accord fondant la Conférence, cette dernière « propose à l'Assemblée des délégués de la FEPS des montants-cible comme contributions de base pour les organisations missionnaires » (art. 2.4). « Les rapports et les propositions se font sous la forme d'un document soumis par le Conseil de la FEPS à l'Assemblée des délégués de la FEPS » (art. 2.3). La contribution de base sera attribuée intégralement au travail des organisations missionnaires. Comme pour les contrats de prestation, le financement de cette contribution repose sur un engagement volontaire des Églises membres. Le Conseil exprime sa reconnaissance aux Églises qui, malgré ces difficultés, donnent un signal important de solidarité. Il espère qu'un financement stable et durable de la somme cible restera possible, car il permet aux organisations missionnaires de planifier à moyen terme leurs engagements financiers.

Le Conseil attire l'attention des Églises membres sur le fait qu'il devient de plus en plus important de mettre en évidence la spécificité du mandat missionnaire, notamment dans la recherche de fonds. Par leur engagement volontaire, les Églises membres expriment donc l'importance qu'elles accordent au fait que Mission 21 et DM-échange et mission collaborent en priorité avec des Églises et s'inscrivent ainsi dans une dynamique explicitement missionnaire. Même si le montant récolté par cette contribution de base correspond seulement à une part de 5 % environ du budget des organisations missionnaires, le soutien des Églises à ce mandat missionnaire est primordial pour :

- *renforcer les engagements ecclésiaux, théologiques et œcuméniques des organisations missionnaires*. Ces engagements sont prioritaires pour les organisations missionnaires, mais les pouvoirs publics n'y contribuent financièrement que très peu ;
- *rappeler la dimension globale de la mission où la dimension spirituelle agit comme un levain dans les engagements pour les droits humains sociaux, économiques et écologiques (justice, paix et sauvegarde de la Création)*. Fondamentale en tradition réformée, cette globalité de la mission est mentionnée dans le préambule des statuts de Mission 21, et dans plusieurs articles des statuts de DM-échange et mission. Cette globalité de la mission est prise en considération par la DDC qui, à certaines conditions, s'intéresse au rôle de la religion et de la spiritualité dans la coopération au développement. Mais elle n'est pas reconnue par les administrations fiscales qui accordent la déductibilité des dons pour des organisations d'intérêt public mais pas pour des organisations à but cultuel. Cela entraîne un désavantage certain sur le marché très concurrentiel de l'entraide et de la charité.

Mission 21 et DM-échange et mission dépendent par conséquent du soutien des Églises pour assumer leur mandat missionnaire dans sa globalité : allier convictions chrétiennes et actions de solidarité pour répondre de la dignité de toute personne devant Dieu. Le Conseil et la Conférence encouragent les Églises membres à apporter des contributions supplémentaires aux organisations missionnaires bien au-delà de la contribution de base.

Pour ce qui est de la répartition du montant global, le Conseil de la FEPS a choisi la clef actuelle de PPP. Ainsi la somme de la contribution de base (CHF 895 150) est allouée à 22,5 % (soit CHF 201 408.75 en 2018) à DM-échange et mission et à 77,5 % (soit CHF 693 741.25 en 2018) à Mission 21.

Les contributions des Églises ont fluctué de 2013 à 2017 de CHF 919 350 à CHF 891 350, soit une variation d'environ 3 %.

2. Contributions de base des Églises membres

Engagement volontaire des Églises membres concernant le financement de la contribution de base allouée à Mission 21 et DM-échange et mission

Église membre	Contribution de base 2017	Contribution de base 2018
	CHF	CHF
AG	75'000.00	75'000.00
AR/AI	8'500.00	8'500.00
BE-JU-SO	225'400.00	225'400.00
BL	40'000.00	40'000.00
BS	30'000.00	30'000.00
FR	60'000.00	60'000.00
GE	10'000.00	10'000.00
GL	6'700.00	6'700.00
GR	40'000.00	40'000.00
LU	10'000.00	10'000.00
NE	15'000.00	15'000.00
NW	10'000.00	10'000.00
OW	5'000.00	5'000.00
SG	110'000.00	110'000.00
SH	90'000.00	90'000.00
SO	10'000.00	10'000.00
SZ	7'000.00	7'000.00
TG	25'000.00	25'000.00
TI	850.00	850.00
UR	700.00	700.00
VD	25'000.00	25'000.00
VS	1'000.00	1'000.00
ZG	20'000.00	20'000.00
ZH	70'000.00	70'000.00
TOTAL	895'150.00	895'150.00

Comme l'EEM entretient avec connexio sa propre œuvre missionnaire, elle n'est pas concernée par ce règlement. L'EELG est sortie de DM-échange et mission.

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS : élection d'un membre du Conseil de fondation de fondia pour le reste de la mandature 2015 – 2018

Proposition

L'Assemblée des délégués élit – conformément à l'article VII des statuts de fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Églises protestantes de Suisse – Magaly Hanselmann comme membre du Conseil de fondation pour le reste de la mandature 2015 – 2018.

Berne, le 6 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — Gottfried Locher
La Directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

Actuellement, les personnes suivantes font partie du Conseil de fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS :

Présidence	Nicolasina ten Doornkaat	Élection par l'AD pour la mandature 2015 – 2018
Membres	Rudolf Brunner	Élection par l'AD pour la mandature 2015 – 2018
	Claire-Lise Favrod	Élection par l'AD pour la mandature 2015 – 2018
	Roland Frey	Élection par l'AD pour la mandature 2015 – 2018
	Esther Gaillard	Élection par l'AD pour la mandature 2015 – 2018
	Catherine Kressmann	Élection par l'AD pour la mandature 2015 – 2018
	Sigwin Sprenger	Élection par l'AD pour la mandature 2015 – 2018
	Urs Woodtli Stebler	Élection par l'AD pour la mandature 2015 – 2018

Le Conseil de la FEPS et le Conseil de fondation de fondia proposent à l'Assemblée des délégués d'élire pour le reste de la mandature 2015 – 2018 au Conseil de fondation de fondia :

Membre	Magaly Hanselmann

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Fondation Pain pour le prochain PPP : élection d'un membre du Conseil de fondation pour le reste du mandat 2016 – 2019

Proposition

L'Assemblée des délégués élit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de la fondation Pain pour le prochain PPP – Nicole Bardet comme membre du Conseil de fondation de PPP pour le reste du mandat 2016 – 2019.

Berne, le 15 mars 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — Gottfried Locher
La Directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

Actuellement, les personnes suivantes font partie du Conseil de fondation de Pain pour le prochain PPP :

Présidence	Jeanne Pestalozzi-Racine	élue par l'AD pour la période 2016 – 2019
Membres	Elisabeth Bürgi Bonanomi	élue par l'AD pour la période 2014 – 2017
	Angelika Hilbeck	élue par l'AD pour la période 2014 – 2017
	Maja Ingold	élue par l'AD pour la période 2014 – 2017
	Pierre Jacot	élu par l'AD pour la période 2016 – 2019
	Florian Wettstein	élu par l'AD pour la période 2016 – 2019
	Daniel Reuter	élu par le Conseil de la FEPS

Après le retrait de Monika Hirt Behler du Conseil de fondation de PPP fin 2016, le Conseil de la FEPS propose à l'Assemblée des délégués d'élire la personne suivante comme membre du Conseil de fondation de PPP pour le reste du mandat 2016 – 2019 :

Nicole Bardet

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Fondation Entraide Protestante Suisse EPER : rapport annuel et comptes 2016

Propositions

15.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2016 de l'EPER.

15.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2016 de l'EPER.

Berne, le 6 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — Gottfried Locher
La Directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Sommes cibles 2018 EPER : somme cible régulière et somme cible pour le Service des réfugiés

Propositions

1. L'Assemblée des délégués décide que les Églises membres récolteront des sommes cibles en faveur de l'EPER en 2018.
2. La somme cible régulière pour 2018 est fixée sans changement à CHF 2 448 962.40.
3. La somme cible pour le Service des réfugiés en 2018 est fixée sans changement à CHF 1 034 965.10.
4. L'Assemblée des délégués charge la FEPS de récolter ces deux sommes cibles auprès des Églises membres.

Berne, le 6 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — Gottfried Locher
La Directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

La dernière adaptation des sommes cibles au renchérissement a eu lieu pour l’exercice 2007 (décision de l’AD d’été 2006 : + 1 %). Pour les années 2008 – 2017, les sommes cibles ont été maintenues sans changement. Elles doivent rester inchangées aussi pour l’année 2018.

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Fondation Pain pour le prochain PPP : rapport annuel et comptes 2016

Propositions

16.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2016 de PPP.

16.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance des comptes 2016 de PPP.

Berne, le 6 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — Gottfried Locher
La Directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

sek·feps
Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Federazione delle Chiese Evangeliche in Svizzera

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS : rapport d'activité et comptes 2016

Proposition

L'Assemblée des délégués approuve le rapport d'activité et les comptes 2016 de fondia.

Berne, le 6 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Conseil
Le Président — Gottfried Locher
La Directrice du Secrétariat — Hella Hoppe

1 Rapport d'activité

Introduction

En vertu de l'article relatif au but de la fondation, fondia est une œuvre diaconale au sens de l'évangile et s'engage à ce titre à servir les personnes dans le besoin. Le but de la fondation est de mettre sur pied, promouvoir et soutenir des activités sociales de l'Église dans des nouveaux domaines ; ce faisant, elle doit tout particulièrement se mettre au service de femmes dans le besoin et défendre leurs intérêts.

L'année 2016 a elle aussi été marquée dans de nombreux pays par la progression de mouvements populistes et nationalistes. Certains politiciens ont senti leur position dure à l'encontre de tout ce qui est étranger se renforcer. À leurs yeux, la promesse de nouveaux murs ou la construction de barrières plus élevées encore devrait empêcher les réfugiés d'atteindre leur but. D'autres pays ont cherché leur salut dans des coupes budgétaires. Comme si cela permettait d'avoir ne serait-ce qu'un seul réfugié ou une seule personne nécessiteuse de moins dans le monde. C'est exactement l'inverse !

Le conseil de fondation est chaque année impressionné par le nombre de cercles sociaux de l'Église qui lancent des initiatives, ainsi que par l'énergie mais aussi l'imagination déployées pour alléger cette misère. Il considère le fait de pouvoir apporter une aide dans ce type de situation grâce à l'argent de fondia comme un grand privilège.

Conseil de fondation et commissions du conseil de fondation

Durant l'année sous revue, le conseil de fondation s'est traditionnellement réuni deux fois pour une séance d'une demi-journée et une fois pour une séance d'une journée. Comme à l'accoutumée, la commission d'étude des demandes, la commission des finances et le secrétariat ont préparé les dossiers au préalable, en collaboration avec la présidente.

L'année sous rapport a été marquée par la démission de Franz Kurer (après 11 ans), Lini Sutter-Ambühl (après 5 ans) et Hélène Küng (après 5 ans) du conseil de fondation. Nous les remercions ici encore une fois chaleureusement pour leur grand et très précieux engagement en faveur de la fondation. Pour leur succéder à compter du 1er janvier 2017, l'Assemblée des délégués (AD) de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) a élu Esther Gaillard, de Féchy, et Roland Frey, de Bremgarten b. Berne. Le conseil de fondation souhaite une cordiale bienvenue aux deux nouveaux membres et se réjouit de collaborer avec eux.

La présidence de la commission des finances a été reprise par Ruedi Brunner en lieu et place de Franz Kurer.

En 2017, le conseil de fondation sera ainsi composé comme suit :

- Nicolasina ten Doornkaat, Stampa/Berne, présidente
- Catherine Kressmann, Vevey, vice-présidente
- Rudolf Brunner, Hünibach
- Claire-Lise Favrod, Vevey
- Roland Frey, Bremgarten b. Berne
- Esther Gaillard, Féchy
- Sigwin Sprenger, Niederwil
- Urs Woodtli Stebler, Zurich

Sigwin Sprenger a annoncé son départ pour fin 2017.

Compte rendu

a) Demandes et dons

En 2016, la commission d'étude des demandes a soumis au conseil de fondation 63 nouvelles requêtes, dont 49 provenaient de Suisse alémanique et 14 de Suisse romande. C'est le nombre le plus élevé jamais enregistré depuis les débuts de la fondation, en 1993. Sept demandes ont été retirées. Le conseil de fondation a accordé à 39 nouveaux projets (dont 7 de Suisse romande) des contributions de soutien correspondant à un montant total de CHF 576 300. En 2015, fondia avait octroyé CHF 284 060 à 26 projets.

Tous les projets cofinancés par fondia figurent dans la brochure de présentation des projets 2016.

b) Motivation de jeunes femmes à travailler bénévolement dans la diaconie paroissiale

Durant l'année sous revue, le conseil de fondation a planché lors de deux séances sur l'élaboration de ce projet qui répond entièrement au but de la fondation (« mettre sur pied, promouvoir et soutenir des activités sociales de l'Église »). À ce jour, quatre paroisses des cantons de BE, SG et ZH participent à des projets centrés sur des jeunes femmes et leur engagement dans le travail diaconal. D'autres suivront, notamment en Suisse romande.

Nous nous félicitons d'avoir pu engager Frieder Furler, ancien responsable des services généraux de l'Église réformée du canton de Zurich, pour diriger ce projet. Il présentera l'état d'avancement du projet au printemps 2017.

c) Consommation du capital par la fondation

À l'été 2013, l'Autorité fédérale de surveillance des fondations a approuvé une demande préalable visant à modifier les statuts de la fondation aux fins d'autoriser une consommation de la fortune. La question a été soumise à l'avis de l'AD de la FEPS de l'été 2014 qui a émis des réserves. Le projet a alors été interrompu.

En 2016, le conseil de fondation a repris le sujet. Si fondia souhaite disposer d'une certaine latitude en cette période de baisse des revenus d'intérêts, il est impératif d'envisager un prélèvement modéré sur le patrimoine de la fondation. L'idée a notamment été reprise après que des représentants de l'AD de la FEPS et des Églises cantonales ont évoqué la possibilité de soutenir le projet.

d) Autres activités de la fondation

Afin d'élargir l'éventail des placements, le conseil de fondation, faisant suite à une recommandation de la commission des finances, a décidé d'étudier la possibilité d'investir CHF 5 à 6 millions dans des placements directs du secteur Immobilier Suisse. Aucun investissement n'a encore été consenti dans ce domaine en 2016.

e) Perspectives pour 2017

Concernant la gestion de la fortune de la fondation, la Banque cantonale zurichoise, qui gère le patrimoine avec circonspection, a eu la main heureuse en 2016, malgré les turbulences observées sur les marchés boursiers et les taux d'intérêts historiquement bas.

Plusieurs nuages sombres s'amoncèlent à l'horizon (financier) 2017. Reste à voir comment les investisseurs réagiront en fin de compte à l'arrivée de Trump et au Brexit.

Pour l'année en cours, le conseil de fondation prévoit comme à ce jour des dons à hauteur d'environ CHF 600 000.

Berne, le 9 février 2017

Le secrétaire général

Guido Albisetti

2 Rapport financier

Jusqu'à la mi-février, la performance des principaux marchés boursiers était nettement inférieure à celle de fin 2015. Cela s'explique avant tout par les incertitudes liées à la politique économique et monétaire de la Chine, en particulier en ce qui concerne sa crédibilité et la dépréciation forcée du renminbi, la devise chinoise. À cela s'ajoutent les prix historiquement bas des matières premières, dont la cause principale était une surabondance de pétrole.

Les données conjoncturelles pour le premier trimestre 2016 se sont révélées meilleures que prévu. Les bourses ont enregistré un revirement de tendance. Au milieu de l'année, le peuple britannique a opté pour un avenir en-dehors de l'Union européenne. Ce vote contre la continuité a provoqué d'importants soubresauts sur les marchés financiers. La poursuite de la reprise entamée par les marchés financiers a été remise en cause. Tandis qu'avant le référendum la volatilité des marchés financiers avait énormément augmenté, les corrections boursières effectuées après la décision de sortie ont été minimes. La livre britannique, par contre, a subi une forte dévaluation. En raison de la médiocrité des chiffres relatifs au marché de l'emploi états-unien et de la politique monétaire de la banque centrale de ce même pays, les incertitudes ont néanmoins perduré, de sorte que les investisseurs se sont à nouveau davantage réfugiés dans des obligations souveraines américaines, allemandes et suisses.

En fin de compte, l'économie mondiale reposait cependant sur un fondement solide. La confiance a lentement regagné les marchés. Des nouvelles économiques de plus en plus réjouissantes nous sont parvenues des États-Unis et une croissance particulièrement tangible en Allemagne s'est installée dans la zone euro. En poursuivant leur politique monétaire souple, les banques centrales ont également permis de stabiliser la croissance dans les pays seuils, à l'instar de la Chine et de l'Inde.

Sur les marchés obligataires internationaux, les rendements se sont enfoncés plus profondément encore dans les chiffres rouges. Les faibles taux d'intérêt et les courbes de rendement de plus en plus plates ont posé bien des problèmes aux gérants de fortune. Après quelques mois de relance modérée, les marchés boursiers ont à nouveau connu une correction importante en septembre, lorsque des spéculations sur une prochaine hausse des taux d'intérêt aux États-Unis ont généré de nouvelles turbulences.

À la fin de l'automne, l'évolution des marchés a été considérablement influencée par le résultat des élections présidentielles aux États-Unis. Le dollar américain, les bourses américaines et en particulier les titres financiers et le secteur de l'industrie ont figuré parmi les bénéficiaires de l'élection de Donald Trump au poste de président. Les marchés financiers ont vu d'un bon œil la politique économique du président désigné. Les baisses d'impôt promises et les grands projets infrastructurels ont aiguisé les attentes des acteurs du marché en matière de croissance et d'intérêts. Les déclarations de Trump remettant en question le libre échange mondial ont quant à elle été ignorées.

La vision optimiste du développement économique a persisté jusqu'à la fin de l'année et un net redressement des cours a pu être constaté dans l'ensemble des bourses à fin 2016. Le SMI a finalement clôturé à 8220 points, un taux toutefois inférieur de 6 % à celui de fin 2015.

Évolution du dépôt

La performance de notre dépôt de titres de quelque CHF 23 millions, géré de main de maître par la Banque cantonale zurichoise, a suivi une évolution similaire à celle de l'économie et des marchés décrite ci-dessus. Au début de l'exercice, la performance se situait dans la fourchette basse des taux à un chiffre. Les valeurs à forte capitalisation comme Nestlé, Roche et Novartis ont particulièrement pesé sur le Swiss Market Index et l'importante volatilité du marché a donné du fil à retordre au « Trading » en charge du dépôt. Les rendements des obligations ont en

revanche eu un effet bénéfique sur l'évolution du dépôt. Une modification de la stratégie proposée par la commission des finances et arrêtée par le conseil de fondation est entrée en vigueur au milieu de l'année, entraînant une restructuration des placements. Décidée en vue d'obtenir des rendements plus élevés sans accroître démesurément le risque d'investissement, cette amélioration s'est traduite par une réduction de la quote-part d'obligations suisses, dont les rendements négatifs ne cessaient de croître, par l'introduction d'une catégorie Obligations en devises étrangères avec couverture de change et par l'augmentation des placements immobiliers indirects. Grâce à cette modification et, surtout, à la meilleure tenue du marché, la progression de la performance s'est consolidée. Malgré des cours à nouveau chancelants à l'automne, la performance est demeurée solide et l'exercice s'est achevé par une augmentation d'un bon 3,59 % de la valeur de notre dépôt.

Revenus

Grâce au bon rendement financier des placements de titres, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice. Ce rendement, à hauteur de CHF 774 922, était supérieur de CHF 544 535 à celui de l'exercice précédent. Après déduction des CHF 586 300 de contributions de soutien et des CHF 122 711 de charges de personnel et autres frais administratifs, il reste un bénéfice d'exploitation de CHF 65 912, contre une perte de CHF 149 592 en 2015.

Charges

Durant l'exercice sous rapport, les contributions de soutien versées se sont montées à CHF 399 380 et les réserves supplémentaires constituées au titre de demandes déjà autorisées mais pas encore payées à CHF 186 920. Les comptes ont ainsi été grevés d'un total de CHF 586 300 (CHF 261 060 en 2015).

Résultat de l'exercice

Grâce au réjouissant résultat annuel de CHF 65 912, le report de perte de l'exercice précédent, à hauteur de CHF 117 864, a pu être réduit à CHF 51 953, d'où une augmentation de CHF 65 912 du capital propre, qui s'élève désormais à CHF 23 632 123.

Perspectives

Bien que les signaux positifs envoyés par l'économie mondiale, en particulier aux États-Unis mais en partie aussi dans la zone euro, laissent présager d'une bonne année boursière, divers événements politiques à venir, comme les élections en France et en Allemagne, la crise bancaire toujours irrésolue en Italie ou la mise en œuvre du Brexit, risquent d'avoir un impact négatif sur les marchés des actions. Pour l'instant, la confiance des investisseurs dans les marchés est toutefois bonne.

Prêts

Au 31 décembre 2016, un prêt hypothécaire de CHF 500 000 a été remboursé. Il reste ainsi encore une hypothèque à l'actif de CHF 500 000.

Hünibach, février 2017

Rudolf Brunner

Tableau 1 : évolution de la performance de 2007 à 2016

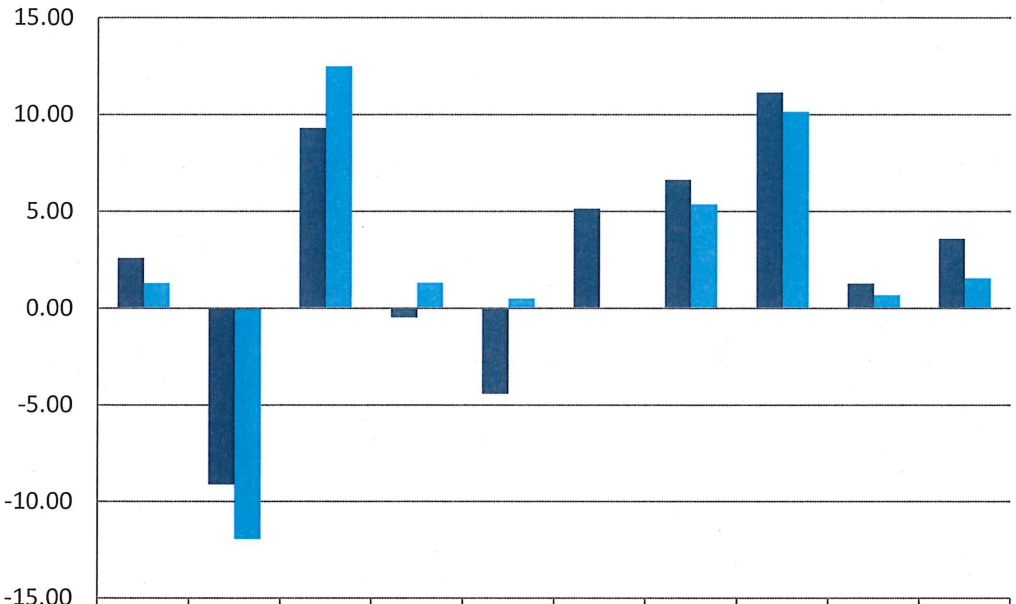

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Portefeuille	2.58	-9.12	9.31	-0.48	-4.42	5.14	6.64	11.14	1.27	3.59
Indice de référence	1.29	-11.95	12.48	1.31	0.50		5.37	10.15	0.68	1.56

En raison du changement de banque de dépôt et de la modification de l'indice de comparaison, nous n'avons pas de valeur de référence pour 2012.

Depuis 2013, l'aperçu ne tient plus compte de l'hypothèque !

Tableau 2 : structure du portefeuille au 31 décembre 2016

	Stratégie	Portefeuille	Écart	Marge de fluctuation
Liquidités	5,00 %	2,87 %	-2,13 %	0-10 %
Obligations CHF	20,00 %	16,22 %	-3,78 %	12-28 %
Obligations devises étrangères	14,00 %	16,67 %	2,67 %	7-21 %
Obligations devises étrangères couvertes	20,00 %	19,13 %	-0,87 %	12-28 %
Actions Suisse	18,00 %	18,65 %	0,65 %	13-23 %
Actions étranger	9,00 %	10,87 %	1,87 %	5-13 %
Actions marchés émergeants	4,00 %	4,02 %	0,02 %	0-7 %
Immobilier Suisse indirect	10,00 %	11,57 %	1,57 %	8-12 %
Total	100,00 %	100,00 %		

BILANZ / *BILAN*		**31.12.2016**	**31.12.2015**
AKTIVEN / *ACTIFS*		**CHF**	**CHF**
Post- und Bank-Kontokorrente *Comptes courants poste et banques*		1'191'761.87	566'743.22
Wertschriften *Titres*	3.1	22'851'190.25	22'679'977.00
Flüssige Mittel und kurzfristig gehaltene Aktiven mit Börsenkurs ***Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme***		**24'042'952.12**	**23'246'720.22**
Verrechnungs- und Quellensteuern *Impôt anticipé et impôt à la source*		12'570.76	47'394.22
Übrige kurzfristige Forderungen / ***Autres créances à court terme***		**12'570.76**	**47'394.22**
Aktive Rechnungsabgrenzungen *Compte de régularisation actif*		330.00	500.00
Aktive Rechnungsabgrenzungen / ***Compte de régularisation actif***		**330.00**	**500.00**
UMLAUFVERMÖGEN / *ACTIFS CIRCULANTS*		**24'055'852.88**	**23'294'614.44**
Hypothekarisch gesicherte Darlehen *Prêts hypothécaires*	3.3	500'000.00	1'000'000.00
Finanzanlagen / *Immobilisations financières*		**500'000.00**	**1'000'000.00**
ANLAGEVERMÖGEN / *ACTIFS IMMOBILISÉS*		**500'000.00**	**1'000'000.00**
TOTAL AKTIVEN / *TOTAL DES ACTIFS*		**24'555'852.88**	**24'294'614.44**

BILANZ / *BILAN*		**31.12.2016**	**31.12.2015**
PASSIVEN / *PASSIFS*		**CHF**	**CHF**
Kreditoren *Créanciers*		18'887.45	16'968.05
Rückstellung gesprochene Unterstützungsbeiträge *Provision pour contributions de soutiens accordées*	3.4	358'300.00	171'380.00
Passive Rechnungsabgrenzungen *Compte de régularisation passif*		46'542.70	40'055.30
Kurzfristiges Fremdkapital / *Capitaux étrangers à court terme*		**423'730.15**	**228'403.35**
Rückstellung Schwankungsreserven Wertschriften *Provision pour réserves de fluctuation sur titres*	3.2	500'000.00	500'000.00
Langfristiges Fremdkapital / *Capitaux étrangers à long terme*		**500'000.00**	**500'000.00**
FREMDKAPITAL / *FONDS ÉTRANGERS*		**923'730.15**	**728'403.35**
Stiftungskapital *Capital de fondation*		23'684'075.41 **23'684'075.41**	23'684'075.41 **23'684'075.41**
Vortrag aus dem Vorjahr / *Solde reporté de l'exercice précédent*		-117'864.32	31'727.30
Jahresergebnis / *Résultat de l'exercice*		65'911.64	-149'591.62
Verlust-/Gewinnvortrag / *Report des pertes/bénéfices*		**-51'952.68**	**-117'864.32**
EIGENKAPITAL / *FONDS PROPRES*		**23'632'122.73**	**23'566'211.09**
TOTAL PASSIVEN / *TOTAL DES PASSIFS*		**24'555'852.88**	**24'294'614.44**

ERFOLGSRECHNUNG
COMPTE DE PERTES ET PROFITS

	2016	2015
	CHF	**CHF**
Ertrag Obligationen *Rendements sur obligations*	0.00	270'999.42
Ertrag Aktien *Rendements sur actions*	149'292.69	215'061.69
Ertrag Immobilienfonds *Rendements sur fonds immobiliers*	62'065.65	47'192.00
Übrige Zinserträge/-aufwände *Autres produits et charges d'interéts*	16'004.90	17'415.20
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen Obligationen *Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur obligations*	173'109.14	0.00
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen Aktien *Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur actions*	457'080.43	55'538.43
Finanzertrag / *Produits financiers*	**857'552.81**	**606'206.74**
Spesen Wertschriften *Frais titres*	-5'733.72	-4'407.12
Management Fee *Management Fee*	-76'896.75	-78'361.85
Realisierte und unrealisierte Kursdifferenzen Obligationen *Différences de cours boursiers réalisées ou non réalisées sur obligations*	0.00	-293'050.29
Finanzaufwand / *Charges financiers*	**-82'630.47**	**-375'819.26**
Finanzerfolg / *Produits nets financiers*	**774'922.34**	**230'387.48**
Unterstützungsbeiträge laufendes Jahr bezahlt *Contributions de soutien payées durant l'exercice*	-399'380.00	-495'180.00
Veränderung Rückstellung Unterstützungsbeiträge *Modification provision pour contributions de soutiens alloués*	-186'920.00	234'120.00
Unterstützungsbeiträge / *Contributions de soutien*	**-586'300.00**	**-261'060.00**

ERFOLGSRECHNUNG
COMPTE DE PERTES ET PROFITS

	2016	2015
	CHF	**CHF**
Löhne *Salaires*	-14'400.00	-14'400.00
Übrige Löhne *Autres Salaires*	-2'340.40	-99.00
AHV/ALV/IV/EO *AVS/AC/AI/APG*	-367.40	-555.15
Entschädigungen und Spesen Sitzungen *Compensation et frais liés aux séances*	-21'487.80	-20'666.30
Personalaufwand / *Charges du personnel*	**-38'595.60**	**-35'720.45**
Beiträge *Cotisations*	-2'258.00	-2'314.00
Externe Buchhaltung *Comptabilité externe*	-19'383.60	-19'747.60
Sekretariat von Graffenried *Secrétariat von Graffenried*	-34'065.25	-33'168.40
Revision *Révision*	-4'312.00	-3'834.00
Rechts- und Beratungsaufwand *Frais juridiques et frais de consultation*	-1'000.00	-2'303.90
EDV *Informatique*	-5'000.00	-316.80
PR: Jahres-/Projektheft/Prospekt *RP: Brochure de projet/prospectus annuel*	-17'422.25	-21'113.15
Sonstiger Aufwand *Autres charges*	-674.00	-400.80
Übriger betrieblicher Aufwand / *Autres charges d'exploitation*	**-84'115.10**	**-83'198.65**
JAHRESERGEBNIS / *RESULTAT DE L'EXERCICE*	**65'911.64**	**-149'591.62**

ANHANG / *ANNEXE*

1. Allgemeine Angaben und Erläuterungen zur Stiftung
Indications générales et commentaires relatifs à la fondation

1.1 Name, Rechtsform, Domizil / *Nom, forme juridique, domicil*

Unter dem Namen "fondia - Stiftung zur Förderung der Gemeindediakonie im Schweizerischen Evangelischen Kirchenbund" besteht eine Stiftung im Sinne von Artikel 80 ff des Schweizerischen Zivilgesetzbuches. Die Stiftung hat ihren Sitz in Bern.

Sous le nom "fondia- Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse" il est constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. La Fondation a son siège à Berne.

1.2 Zweck / *But de la Fondation*

Die Stiftung ist ein Werk der Diakonie im evangelischen Sinn und damit dem Dienst an Hilfsbedürftigen verpflichtet. Ihr Zweck ist die Initiierung, Förderung und Unterstützung sozialkirchlicher Tätigkeiten in neuen Aufgabenbereichen. Die Stiftung soll sich dabei insbesondere in den Dienst hilfsbedürftiger Frauen stellen und deren Interessen vertreten.

La Fondation est une oeuvre de diaconie, au sens évangélique du terme et, de ce fait, vouée au service des personnes dans le besoin. Son but est la mise sur pied et la promotion d'activités sociales de l'Eglise dans des domaines nouveaux ainsi que le soutien de ces dernières. Ce faisant, la Fondation se mettra en particulier au service des femmes nécessiteuses et se chargera de sauvegarder leurs intérêts.

1.3 Stiftungsrat / *Conseil de Fondation*

Nicolasina ten Doornkaat, neu Stampa		Präsidentin / *Présidente*
Katharina Rita Kressmann, Vevey		Vizepräsidentin / *Vice-Présidente*
Franz Kurer, Herrliberg	(bis/jusqu'à 31.12.2016)	Mitglied / *Membre*
Sigwin Sprenger, Niederwil		Mitglied / *Membre*
Hélène Isabelle Küng, Bex	(bis/jusqu'à 31.12.2016)	Mitglied / *Membre*
Lina Sutter, Roveredo	(bis/jusqu'à 31.12.2016)	Mitglied / *Membre*
Rudolf Daniel Brunner, Hünibach		Mitglied / *Membre*
Claire-Lise Favrod, Vevey		Mitglied / *Membre*
Urs Woodtli, Zürich		Mitglied / *Membre*

ANHANG / *ANNEXE*

1.4 Stiftungsvermögen / *Patrimoine de la Fondation*

Das Stiftungskapital von CHF 23'684'075.41 ist nach den allgemein anerkannten Regeln einer sorgfältigen, professionellen Vermögensanlage und unter angemessener Berücksichtigung ethischer Kriterien zu verwalten. Der Stiftungsrat regelt die Einzelheiten in einem Anlagereglement.

Le Capital de la Fondation de CHF 23'684'075.41 doit être géré conformément aux règles de diligence et de professionnalisme généralement reconnus en matière d'investissement et en tenant compte de façon adéquate de critères éthiques. Les détails sont réglés dans un règlement d'investissement élaboré par le Conseil de Fondation.

1.5 Reglemente / *Règlements*

Anlagereglement vom 16. September 2016 / *Règlement d'investissement du 16 septembre 2016*
Spesenreglement vom 6. August 2012 / *Règlement de dépenses du 6 août 2012*

1.6 Anzahl Mitarbeiter / Nombre de collaboratuers

Weniger als 10 Vollzeitstellen.
Moins de 10 emplois à plein temps aus plus.

2. Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze *Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels*

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Rechts, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung (Art. 957 bis 962 OR) erstellt.
Les présents comptes annuels ont été en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de comptabilité et la présentation des comptes commericaux du code de obligations (art. 957 à 962).

Die Wertschriften werden zu Marktwerten bewertet.
Les titres sont évalués à leur cours de bourse.

ANHANG / *ANNEXE*

3. Erläuterungen der Positionen der Bilanz
Commentaires relatifs aux positions du bilan

3.1 Wertschriften / *Titres*	31.12.2016	31.12.2015
	CHF	CHF
Obligationen in CHF / *obligations en CHF*	3'815'630.00	8'985'006.00
Obligationen FW in CHF / *obligations devises étrangères en CHF*	8'422'549.00	4'019'301.00
Aktien Schweiz / *actions suisses*	4'387'114.00	4'856'981.00
Aktien Ausland / *actions étrangères*	3'503'732.00	3'424'168.00
Immobilienfonds / *fonds immobilier*	2'722'166.00	1'394'520.00
Total Wertschriften / *Total des titres*	**22'851'191.00**	**22'679'976.00**

3.2 Zielgrösse und Berechnung der Wertschwankungsreserve *Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation sur titres*	2016	2015
	CHF	CHF
Stand der Wertschwankungsreserve am 1.1. *Montant de la réserve de fluctuation sur titres au 1.1.*	500'000.00	500'000.00
Bildung/Auflösung zulasten der Erfolgsrechnung *Attribution/dissolution à la charge du compte de pertes et profits*	0.00	0.00
Wertschwankungsreserve am 31.12. ***Réserve de fluctuation sur titres au 31.12.***	**500'000.00**	**500'000.00**

Zielgrösse der Wertschwankungsreserve ***Valeur cible de la réserve de fluctuation sur titres***		
- 12% auf Obligationen / *obligations*	1'468'581.48	1'560'516.84
- 30% auf Aktien / *actions*	2'367'253.80	2'484'344.70
- 30% auf Gold / *or*	0.00	0.00
- 20% auf Immobilien / *immobilier*	544'433.20	278'904.00
	4'380'268.48	4'323'765.54
Wertschwankungsreserve am 31.12. *Réserve de fluctuation sur titres au 31.12.*	500'000.00	500'000.00
Reservedefizit / *Déficit de réserve*	**-3'880'268.48**	**-3'823'765.54**
	-89%	-88%

ANHANG / *ANNEXE*

3.3 Hypothekarisch gesicherte Darlehen
Prêts hypothécaires

Der Zinssatz der hypothekarisch gesicherten Darlehen
ist 0.5% unter dem Zinssatz der Migrosbank für variable Hypotheken

Le taux d'intérêt des prêts hypothécaires est de 0,5% en dessous du taux d'intérêt variable de la banque Migros.

3.4 Rückstellung für gesprochene Unterstützungsbeiträge
Provision pour contributions de soutiens accordées

Auf den Bilanzstichtag waren folgende Unterstützungsbeiträge gesprochen: *A la date de la clôture du bilan les contributions de soutien sous-mentionées ont été accordées:*	**31.12.2016** **CHF**	**31.12.2015** **CHF**
Für / *pour 2015*	12'000.00	2'000.00
Für / *pour 2016*	28'900.00	135'880.00
Für / *pour 2017*	211'400.00	33'500.00
Für / *pour 2018*	106'000.00	0.00
	358'300.00	**171'380.00**

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la fondia - Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de fondia - Fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la FEPS pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Guemligen, le 14 mars 2017

T+R SA

Eveline Baeriswyl
Experte diplômée en finance
et en controlling

Bernhard Leiser
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017 à Berne

Assemblées des délégués 2018 : lieux et dates

Propositions

L'Assemblée des délégués décide, selon l'art. 10.1 de la Constitution de la FEPS, les lieux et dates suivants pour l'année 2018 :

1. une Assemblée extraordinaire des délégués aura lieu les 23 et 24 avril 2018 à Berne ;
2. l'Assemblée des délégués d'été aura lieu du 19 au 21 juin 2018 à Schaffhouse à l'invitation de l'Église évangélique réformée du canton de Schaffhouse ;
3. l'Assemblée des délégués d'automne aura lieu les 5 et 6 novembre 2018 à Berne.

Berne, le 19 avril 2017
Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le Bureau de l'Assemblée des délégués
La Présidente Claudia Haslebacher
La Directrice du Secrétariat Hella Hoppe

En sus des deux assemblées ordinaires des délégués de juin (Schaffhouse) et de novembre (Berne), le Conseil de la FEPS propose que se tienne à Berne les 23 et 24 avril 2018 une assemblée extraordinaire des délégués afin de discuter de la révision de la Constitution. Il justifie ainsi cette proposition :

le Conseil a l'intention de terminer la révision de la constitution au plus tard à la fin de la législature (fin 2018). La constitution de la FEPS prévoit à cet effet la procédure suivante (art. 18) :

Al. 1 « Toute proposition de modifier la Constitution doit être soumise au préavis du Conseil et fera l'objet de deux débats de l'Assemblée des délégués. Ces débats auront lieu au cours de deux sessions différentes de l'Assemblée des délégués »".
Al. 2 « En cas de révision totale de la Constitution, le vote final interviendra au plus tôt six mois après le deuxième débat ».

La tenue d'une assemblée extraordinaire des délégués en avril 2018 permet de finaliser au plus tard à la fin de l'année 2018 les discussions relatives à la modification de la constitution, conformément à ladite constitution. Le premier débat aura lieu lors de l'assemblée (AD) d'automne 2017, et le second se tiendra au cours de l'assemblée extraordinaire d'avril 2018. La « votation finale » (art. 18, al. 2) – qui doit, en vertu de la constitution, se tenir six mois après la clôture du deuxième débat – interviendra alors dans le cadre de l'AD d'automne 2018.

La date proposée des 23 et 24 avril 2018 est fixée de façon à limiter autant que possible les interférences avec les dates des synodes cantonaux et des vacances de printemps.